

Ministère de la Région Wallonne



RÉGION WALLONNE

Direction générale de l'Agriculture
Division de la Politique agricole
Direction de l'Analyse économique agricole

Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne 2006 - 2007



MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

**Direction générale de l'Agriculture
Division de la Politique agricole
Direction de l'Analyse économique agricole**

EVOLUTION DE L'ECONOMIE AGRICOLE
ET HORTICOLE DE LA REGION WALLONNE
2006 – 2007



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	I
PREAMBULE	V
CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION	1
I.1 La main-d'œuvre	1
I.1.1 Situation de mai 2005 à mai 2006.....	1
I.1.2 Evolution récente	7
I.1.3 Etat civil et formation du chef d'exploitation	8
I.1.4 Succession des exploitants	10
I.2 La terre	11
I.2.1 La superficie agricole utilisée (SAU)	11
I.2.2 La valeur vénale des terres.....	13
I.2.3 Les modes de faire-valoir des terres	15
I.3 Les cheptels.....	17
I.3.1 Cheptel bovin	17
I.3.2 Cheptel porcin	18
I.3.3 Cheptel avicole.....	19
I.3.4 Autres cheptels.....	20
I.4 Le matériel agricole	21
I.4.1 Les tracteurs	21
I.4.1.1 Autre matériel	23
CHAPITRE II. LES UNITES DE PRODUCTION	25
II.1 Nombre d'exploitations	25
II.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation	26
II.3 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique.....	28
II.4 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée	30
II.5 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre.....	31
II.6 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs	32
II.6.1 Nombre de détenteurs de bovins	32
II.6.2 Nombre de détenteurs de porcs	37
II.7 Taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles wallonnes	40

CHAPITRE III. LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES.....	45
III.1 Les cultures agricoles	45
III.1.1 Les céréales	46
III.1.2 Les cultures industrielles	46
III.1.3 Les prés, les prairies et les cultures fourragères.....	47
III.1.4 Les pommes de terre	47
III.1.5 Terres arables retirées de la production.....	48
III.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles.....	48
III.2 Les cultures horticoles.....	49
III.2.1 Les productions maraîchères	49
III.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air	49
III.2.1.2 Les cultures sous serres	50
III.2.2 Les productions fruitières.....	50
III.2.2.1 Les cultures fruitières de plein air	50
III.2.2.2 Les cultures fruitières sous serres.....	50
III.2.3 Les pépinières et cultures ornementales.....	50
III.2.4 Les sapins de Noël.....	51
III.2.5 Importance et localisation des cultures horticoles.....	51
III.3 Les productions animales.....	52
III.3.1 Les productions bovines.....	52
III.3.1.1 La production de viande	53
III.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine	53
III.3.1.3 La production de lait	54
III.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait	55
III.3.2 La production porcine	55
III.3.3 La production avicole.....	56
III.3.3.1 Le poulet de chair	56
III.3.3.2 Les poules pondeuses	56
III.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores.....	56
III.3.5 La production chevaline	57
III.3.6 Les productions ovine et caprine.....	57
III.4 Les productions biologiques	58
III.4.1 Les productions végétales	58
III.4.2 Les productions animales	60
III.4.3 Evolution des productions sous contrôle.....	61
III.4.3.1 Les tendances	61
III.4.3.2 Importance du marché des produits « bios ».....	61
III.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon	62
CHAPITRE IV. EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES.....	63
IV.1 Les produits végétaux.....	63
IV.1.1 Les céréales	63
IV.1.2 Les pommes de terre	64
IV.1.3 Les betteraves sucrières	65

IV.2 Les produits animaux	65
IV.2.1 La viande bovine	65
IV.2.1.1 Les bovins de bonne qualité	65
IV.2.1.2 Les autres bovins	66
IV.2.2 La viande porcine	67
IV.2.3 La viande de volaille	68
IV.2.4 Le lait	69
IV.2.5 Les œufs	70
IV.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés	71
IV.3.1 Indice des prix reçus	72
IV.3.1.1 Période 1990-2006	72
IV.3.1.2 Période 2000-2006	72
IV.3.2 Indice des prix payés	74
IV.3.2.1 Période 1990-2006	74
IV.3.2.2 Période 2000-2006	74
IV.3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix)	75
 CHAPITRE V. LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE) ...	77
V.1 Nature et importance des capitaux engagés	77
V.2 Endettement des exploitations professionnelles	80
 CHAPITRE VI. LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC	83
VI.1 Le 1^{er} pilier (données financières)	83
VI.1.1 Ventilation des aides par secteur	83
VI.1.2 Répartition des aides entre les producteurs	84
VI.1.3 Répartition des aides selon les régions agricoles wallonnes	86
VI.2 Le 2^{ème} pilier	87
VI.2.1 Les mesures adoptées en Région wallonne	87
VI.2.2 Exécution du PDR entre 2000 et 2006	88
VI.2.3 Concours publics et fonds privés entre 2000 et 2006	90
VI.2.4 Comparaison entre programmation et réalisation du PDR	91
VI.2.5 L'avenir du PDR, la programmation 2007-2013	92
 CHAPITRE VII. EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE	93
VII.1 Le revenu en agriculture	94
VII.1.1 Structure des exploitations agricoles	94
VII.1.2 Revenu du travail par hectare	95
VII.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques	96
VII.1.2.2 Selon les régions agricoles	98
VII.1.3 Structure des produits et des charges en Région wallonne	99
VII.1.4 Revenu du travail par unité de travail	101
VII.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques	101
VII.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail	102
VII.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période	103

VII.1.4.4 Selon les régions agricoles.....	106
VII.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Région wallonne.....	109
VII.1.5 Revenu agricole familial par unité de travail familial	111
VII.2 Le revenu en horticulture	112
VII.2.1 Revenu du travail par hectare	112
VII.2.2 Revenu du travail par unité de travail.....	113
CHAPITRE VIII. VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE WALLONNE ET CONTRIBUTION DE CELLE-CI A LA PRODUCTION AGRICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL.....	117
VIII.1 Production agricole et horticole wallonne	117
VIII.1.1 Situation en 2006.....	117
VIII.1.2 Evolutions 1990-2006	118
VIII.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge.....	120
VIII.2 Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale	121
CHAPITRE IX. PREVISIONS POUR 2007	123
IX.1 Les exploitations et les facteurs de production	123
IX.1.1 Les exploitations	123
IX.1.2 La main-d'œuvre.....	123
IX.1.3 La superficie agricole utilisée	123
IX.1.4 Le cheptel.....	125
IX.2 Les productions, les prix et les revenus.....	125
IX.2.1 Les productions	125
IX.2.1.1 Les productions végétales	125
IX.2.1.2 Les productions animales.....	125
IX.2.2 Les prix	126
IX.2.2.1 Les productions végétales	126
IX.2.2.2 Les productions animales.....	127
IX.2.3 Les revenus	131

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la dix-neuvième. Comme les quatre années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du ministère de la Région wallonne.

Ce rapport comporte neuf chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les unités de production ;
- les productions ;
- les évolutions des prix des produits et des moyens de production ;
- le capital agricole ;
- les aides directes PAC ;
- le revenu agricole ;
- la valeur de la production wallonne et sa contribution dans l'agriculture nationale ;
- les prévisions pour 2007.

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE

La personne qui doit effectuer la déclaration au recensement agricole est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein (38 heures et plus par semaine ou 20 jours et plus par mois).

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2005 à mai 2006).

I.1.1 Situation de mai 2005 à mai 2006

Au cours de la période de référence, 27 365 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole en Région wallonne (tableau 1.1). Elles représentent 29,6 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. La main-d'œuvre à temps plein représente 55,7 % de la main-d'œuvre totale (figure 1.1), cette proportion est supérieure à celle qui est observée sur le plan national. La Région wallonne compte 31,6 % de la main-d'œuvre nationale à temps plein et 27,4 % de la main-d'œuvre nationale à temps partiel.

La main-d'œuvre est majoritairement masculine (68,9 %), surtout lorsqu'elle est occupée à temps plein (78 %).

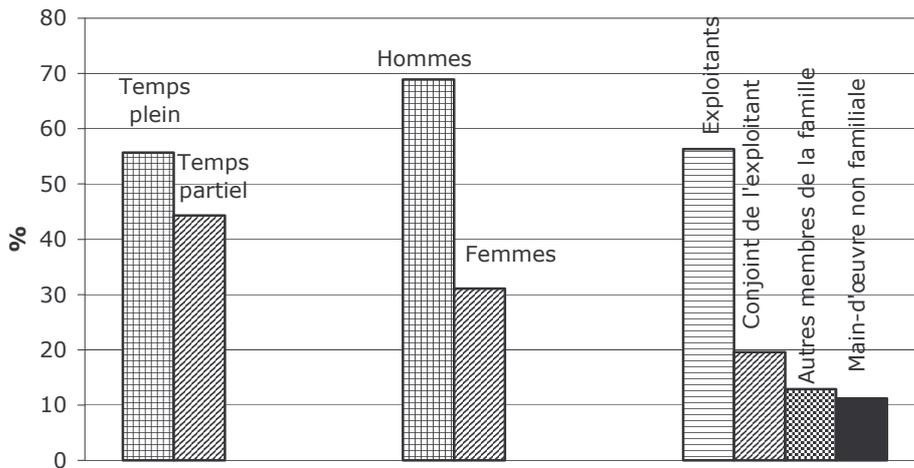
Les exploitants constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre : 69 % de la main-d'œuvre à temps plein et 40,3 % de la main-d'œuvre à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,8 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 23,9 %.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Région wallonne, on dénombre 5 351 conjoints, dont 29,6 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 3 539, dont 39,2 % travaillent à temps plein.

La main-d'œuvre non familiale représente 3 077 personnes, soit 11,2 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (de mai 2005 à mai 2006)



Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

En Région wallonne, près de deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région qu'en Région wallonne.

Tableau 1.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne et en Belgique (de mai 2005 à mai 2006)

	Région wallonne		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants :					
- hommes	9.064	86,2	27.297	88,7	33,2
- femmes	1.446	13,8	3.473	11,3	41,6
- total	10.510	100,0	30.770	100,0	34,2
Conjoints des exploitants :					
- hommes	128	8,1	373	6,6	34,3
- femmes	1.457	91,9	5.300	93,4	27,5
- total	1.585	100,0	5.673	100,0	27,9
Autres membres de la famille :					
- hommes	1.221	88,1	2.857	86,0	42,7
- femmes	165	11,9	464	14,0	35,6
- total	1.386	100,0	3.321	100,0	41,7
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1.471	83,6	6.741	80,2	21,8
- femmes	288	16,4	1.668	19,8	17,3
- total	1.759	100,0	8.409	100,0	20,9
Total :					
- hommes	11.884	78,0	37.268	77,4	31,9
- femmes	3.356	22,0	10.905	22,6	30,8
- total	15.240	100,0	48.173	100,0	31,6
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants :					
- hommes	3.718	76,1	12.010	78,1	31,0
- femmes	1.170	23,9	3.372	21,9	34,7
- total	4.888	100,0	15.382	100,0	31,8
Conjoints des exploitants :					
- hommes	722	19,2	2.252	15,5	32,1
- femmes	3.044	80,8	12.292	84,5	24,8
- total	3.766	100,0	14.544	100,0	25,9
Autres membres de la famille :					
- hommes	1.570	72,9	6.175	70,3	25,4
- femmes	583	27,1	2.613	29,7	22,3
- total	2.153	100,0	8.788	100,0	24,5
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	955	72,5	3.132	56,8	30,5
- femmes	363	27,5	2.386	43,2	15,2
- total	1.318	100,0	5.518	100,0	23,9
Total :					
- hommes	6.965	57,4	23.569	53,3	29,6
- femmes	5.160	42,6	20.663	46,7	25,0
- total	12.125	100,0	44.232	100,0	27,4
Total général					
- hommes	18.849	68,9	60.837	65,8	31,0
- femmes	8.516	31,1	31.568	34,2	27,0
- total	27.365	100,0	92.405	100,0	29,6

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

La main-d'œuvre agricole est répartie de manière inégale entre les diverses régions agricoles (tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (de mai 2005 à mai 2006)

	Belgique	Région flamande	Région wallonne	Région sablo-limoneuse (Rég. wallonne)	Région limoneuse (Rég. wallonne)	Région herbagère (Fagne)	Famenne
Main-d'œuvre à temps plein							
Exploitants							
- hommes	27 297	18 224	9 064	549	3 272	192	655
- femmes	3 473	2 027	1 446	66	437	15	121
- total	30 770	20 251	10 510	615	3 712	207	776
Conjoints des exploitants	5 673	4 085	1 585	121	682	32	92
Autres membres de la famille	3 321	1 934	1 386	72	468	25	108
Main-d'œuvre non familiale	8 409	6 623	1 759	136	852	17	48
Total	48 173	32 893	15 240	944	5 714	281	1 024
Main-d'œuvre à temps partiel							
Exploitants							
- hommes	12 010	8 290	3 718	247	1 136	90	298
- femmes	3 372	2 202	1 170	85	385	34	73
- total	15 382	10 492	4 888	332	1 521	124	371
Conjoints des exploitants	14 544	10 775	3 766	203	1 247	72	260
Autres membres de la famille	8 788	6 633	2 153	140	793	43	127
Main-d'œuvre non familiale	5 518	4 190	1 318	138	559	13	40
Total	44 232	32 090	12 125	813	4 120	252	798
Total général	92 405	64 983	27.365	1 757	9 834	533	1 822
Temps plein/total (%)	52,1	50,6	55,7	53,7	58,1	52,7	56,2
Exploitants/total (%)	49,9	47,3	56,3	53,9	53,2	62,1	63,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Tableau 1.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (de mai 2005 à mai 2006)

	Ardenne	Région jurassique	Région herbagère liégeoise (Rég. wallonne)	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne
Main-d'œuvre à temps plein						
Exploitants						
- hommes	1 337	341	971	18	1 235	491
- femmes	336	84	129	4	166	88
- total	1 673	425	1 100	22	1 401	579
Conjoints des exploitants	250	58	100	2	218	30
Autres membres de la famille	229	58	152	4	205	65
Main-d'œuvre non familiale	136	44	158	6	339	23
Total	2 288	585	1 510	34	2 163	697
Main-d'œuvre à temps partiel						
Exploitants						
- hommes	561	124	460	13	560	229
- femmes	159	41	128	4	163	98
- total	720	165	588	17	723	327
Conjoints des exploitants	596	156	496	5	444	287
Autres membres de la famille	270	117	235	0	260	168
Main-d'œuvre non familiale	91	25	127	3	299	23
Total	1 677	463	1 446	25	1 726	805
Total général	3 965	1 048	2 956	59	3 889	1 502
Temps plein/total (%)	57,7	55,8	51,1	57,6	55,6	46,4
Exploitants/total (%)	60,4	56,3	57,1	66,1	54,6	60,3

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

La Région wallonne comprend dix régions agricoles : sept sont situées entièrement sur le territoire wallon (région herbagère Fagne, Famenne, Ardenne, région jurassique, Campine hennuyère, Condroz et Haute Ardenne) et trois partiellement (une petite partie de la région sablo-limoneuse, une grande partie de la région limoneuse et la quasi totalité de la région herbagère liégeoise).

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 9 834, soit 35,9 % du total. Elle est suivie de loin par l'Ardenne (3 965 personnes) et par le Condroz (3 889 personnes), et ensuite par la région herbagère liégeoise (2 956 personnes). Leur part dans la main-d'œuvre totale wallonne est respectivement de 14,5, de 14,2 et de 10,8 %. Viennent ensuite la Famenne, la région sablo-limoneuse et la Haute Ardenne, avec 1 822 (6,7 %), 1 757 (6,4 %) et 1 502 (5,5 %) unités. La région jurassique ne compte plus que 1 048 personnes (3,8 % du total wallon) et la région herbagère (Fagne) 533 personnes (1,9 %). La Campine hennuyère, région très petite, n'occupe que 59 personnes en agriculture.

La part de la main-d'œuvre occupée à temps plein représente 55,7 % de la main-d'œuvre totale en Région wallonne contre 50,6 % en Région flamande. Elle varie assez sensiblement d'une région agricole à l'autre : la valeur la plus élevée atteint 58,1 % en région limoneuse et la plus faible s'élève à 46,2 % en Haute Ardenne.

Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale varie lui aussi mais plus fortement. Il est logiquement plus élevé en Région wallonne (56,3 %) qu'en Région flamande (47,3 %). Les plus fortes proportions d'exploitants sont observées en Famenne (63 %) et en région herbagère (Fagne) (62,1 %). A l'opposé, les plus faibles proportions concernent la région limoneuse (53,2 %) et la région sablo-limoneuse (53,9 %).

Le tableau 1.3 donne la répartition de la main-d'œuvre selon les provinces wallonnes.

Tableau 1.3 : Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (de mai 2005 à mai 2006)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants					
- hommes	651	2 927	2 224	1 700	1 562
- femmes	111	386	286	423	240
- total	762	3 313	2 510	2 123	1 802
Conjoints des exploitants	91	706	213	321	254
Autres membres de la famille	94	416	329	290	257
Main-d'œuvre non familiale	180	604	419	179	377
Total	1 127	5 039	3 471	2 913	2 690
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants					
- hommes	267	1 010	1 045	663	733
- femmes	100	307	361	184	218
- total	367	1 317	1 406	847	951
Conjoints des exploitants	301	1 064	1 063	778	560
Autres membres de la famille	152	634	599	378	390
Main-d'œuvre non familiale	160	413	382	121	242
Total	980	3 428	3 450	2 124	2 143
Total général	2 107	8 467	6 921	5 037	4 833
Temps plein/total (%)	53,5	59,5	50,2	57,8	55,7
Exploitants/total (%)	53,6	54,7	56,6	59,0	57,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

En Région wallonne, c'est la province du Hainaut qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 8 467 unités (30,9 % du total wallon). La province de Liège arrive en deuxième position avec 6 921 personnes (25,3 %). Les provinces de Luxembourg et de Namur viennent ensuite, avec respectivement 5 037 (18,4 %) et 4 833 (17,7 %) personnes travaillant dans le secteur agricole. Le Brabant wallon occupe la dernière place avec 2 107 personnes (7,7 % du total wallon).

Il convient cependant de mentionner ici que les provinces du Hainaut et de Liège sont de loin les plus peuplées. Proportionnellement, c'est la province de Luxembourg qui est la plus agricole, ensuite vient celle de Namur.

La part de la main-d'œuvre à temps plein dans la main-d'œuvre totale varie d'une province à l'autre. Elle est la plus élevée dans le Hainaut (59,5 %) où les productions végétales occupent une place importante et la plus faible dans la province de Liège (50,2 %) où la production laitière est la plus répandue.

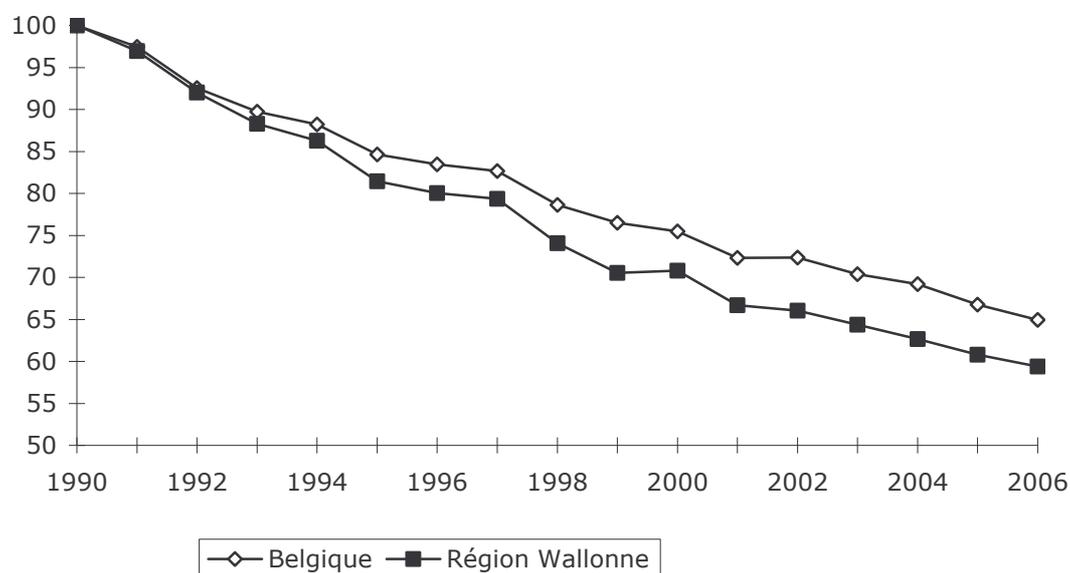
Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale diffère moins selon les provinces. La valeur la plus faible est observée dans le Brabant wallon (53,6 %) et la valeur la plus élevée est relevée dans la province de Luxembourg (59 %).

I.1.2 Evolution récente

En 1990, la Région wallonne comptait 46 305 personnes qui travaillaient dans le secteur agricole. Seize années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de près de 41 %. Par rapport à 2005, le recul est de 2,3 % (642 personnes).

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Région wallonne. En 2006, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 64,8 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Région wallonne, elle n'atteint plus que 50,1 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Région wallonne (1990 à 2006) (1990 = 100)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

Le tableau 1.4 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne pour les années 2002 à 2006 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel).

Tableau 1.4 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne (2002 à 2006)

	2002	2003	2004	2005	2006
Main-d'œuvre totale					
Belgique	102 922	100 151	98 471	95 009	92.405
Région wallonne	30 426	29 652	28 874	28 007	27.365
dont :					
Exploitants					
Belgique	53 602	51 549	49 721	47 957	46.172
Région wallonne	17 927	17 260	16 608	15 985	15.404
Main-d'œuvre à temps plein					
Belgique	53 547	51 987	51 288	49 467	48.173
Région wallonne	16 725	16 286	15 962	15 561	15.240
Main-d'œuvre à temps partiel					
Belgique	49 375	48 164	47 183	45 542	44.232
Région wallonne	13 701	13 366	12 912	12 446	12.125

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

I.1.3 Etat civil et formation du chef d'exploitation

En 2006, au niveau de la Belgique, 76 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Région wallonne (72,1 %) qu'en Région flamande (77,9 %). Le pourcentage de célibataires atteint 19 % en Région wallonne contre 14,7 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,7 % du nombre total des exploitants wallons et 4,5 % en Région flamande. Le nombre d'exploitants séparés représente 4,2 % en Région wallonne et seulement 2,8 % en Région flamande.

Le tableau 1.5 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces.

Tableau 1.5 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et dans les provinces (1^{er} mai 2006)

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	7.466	16,2	35.081	76,0	2.112	4,6	1.513	3,3	46.172	100,0
Région flamande	4.531	14,7	23.970	77,9	1.390	4,5	866	2,8	30.757	100,0
Région wallonne	2.933	19,0	11.102	72,1	722	4,7	647	4,2	15.404	100,0
Région sablo-limoneuse	173	18,2	674	71,1	56	5,9	45	4,7	948	100,0
Région limoneuse	900	17,2	3.798	72,5	277	5,3	262	5,0	5.237	100,0
Région herbagère (Fagne)	55	16,6	239	72,2	20	6,0	17	5,1	331	100,0
Famenne	237	20,7	809	70,5	63	5,5	38	3,3	1.147	100,0
Ardenne	489	20,4	1.726	72,1	104	4,3	74	3,1	2.393	100,0
Région jurassique	145	24,6	411	69,7	17	2,9	17	2,9	590	100,0
Région herb. liégeoise	333	19,7	1.218	72,2	54	3,2	83	4,9	1.688	100,0
Campine hennuyère	6	15,4	28	71,8	2	5,1	3	7,7	39	100,0
Condroz	388	18,3	1.537	72,3	104	4,9	96	4,5	2.125	100,0
Haute Ardenne	207	22,8	662	73,1	25	2,8	12	1,3	906	100,0
Brabant wallon	170	15,0	836	74,0	70	6,2	54	4,8	1.130	100,0
Hainaut	842	18,2	3.340	72,1	221	4,8	230	5,0	4.633	100,0
Liège	777	19,8	2.817	71,9	157	4,0	166	4,2	3.917	100,0
Luxembourg	612	20,6	2.149	72,4	123	4,1	86	2,9	2.970	100,0
Namur	532	19,3	1.960	71,2	151	5,5	111	4,0	2.754	100,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Des différences existent au niveau des régions agricoles. Il y a une proportion d'exploitants mariés plus importante en Haute Ardenne et en région limoneuse. A l'inverse, les exploitants célibataires sont proportionnellement plus nombreux en région jurassique. Le pourcentage de veufs et de veuves varie de 2,8 à 6 %. Quant au nombre d'exploitants séparés, il varie de 1,3 à 7,7 %.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes. La proportion d'exploitants mariés varie de 71,2 % dans la province de Namur à 74 % dans le Brabant wallon. C'est dans cette province que le taux de célibat est le plus faible (15 %) et dans la province de Luxembourg qu'il est le plus élevé (20,6 %).

En ce qui concerne la formation reçue par les exploitants, on distingue trois niveaux : la formation agricole exclusivement pratique, la formation agricole élémentaire et la formation agricole complète. Le tableau 1.6 présente les résultats obtenus au 1^{er} mai 2005 (information non disponible au 1^{er} mai 2006) pour la Belgique, la Région flamande et la Région wallonne.

Tableau 1.6 : Niveau de formation des exploitants en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (1^{er} mai 2005)

Niveau de formation agricole	Belgique		Région flamande		Région wallonne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Exclusivement pratique	26.938	52,3	18.696	54,3	8.230	48,1
Elémentaire	12.264	23,8	7.909	23,0	4.351	25,4
Complète	12.338	23,9	7.805	22,7	4.528	26,5
Total	51.540	100,0	34.410	100,0	17.109	100,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

On constate qu'au niveau national, 52,3 % des exploitants ont une formation agricole exclusivement pratique. Ce pourcentage est moins élevé en Région wallonne (48,1 %) qu'en Région flamande (54,3 %).

La proportion d'exploitants ayant reçu une formation agricole élémentaire est de 23,8 % en Belgique. Elle atteint 25,4 % en Région wallonne et 23,0 % en Région flamande.

Enfin, la proportion d'exploitants ayant suivi une formation agricole complète s'élève à 23,9 % au niveau national. Cette proportion est un peu plus importante en Région wallonne (26,5 %) qu'en Région flamande (24,7 %).

On constate que le niveau de formation des agriculteurs reste relativement faible. En comparaison avec les chiffres précédents, on constate néanmoins une amélioration du degré de formation.

I.1.4 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs sont invités, lors du recensement agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Région wallonne figurent au tableau 1.7. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus.

Tableau 1.7 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (1^{er} mai 2006)

		Belgique	Région flamande	Région wallonne
Oui	Nombre	3.903	2.323	1.580
	%	15,07	13,28	18,81
	Superf. (ha)	158.126	64.267	93.859
	Sup. moy. (ha)	40,51	27,67	59,40
Non	Nombre	15.035	10.721	4.309
	%	58,04	61,28	51,29
	Superf. (ha)	216.422	105.136	111.195
	Sup. moy. (ha)	14,39	9,81	25,81
Ne sait pas	Nombre	6.965	4.452	2.512
	%	26,89	25,45	29,90
	Superf. (ha)	185.039	85.533	99.486
	Sup. moy. (ha)	26,57	19,21	39,60
> 50 ans	Nombre	25.903	17.496	8.401
	% / total des exploitants	53,99	54,72	52,54
	Superf. (ha)	559.587	254.935	304.540
	Sup. moy. (ha)	21,60	14,57	36,25

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

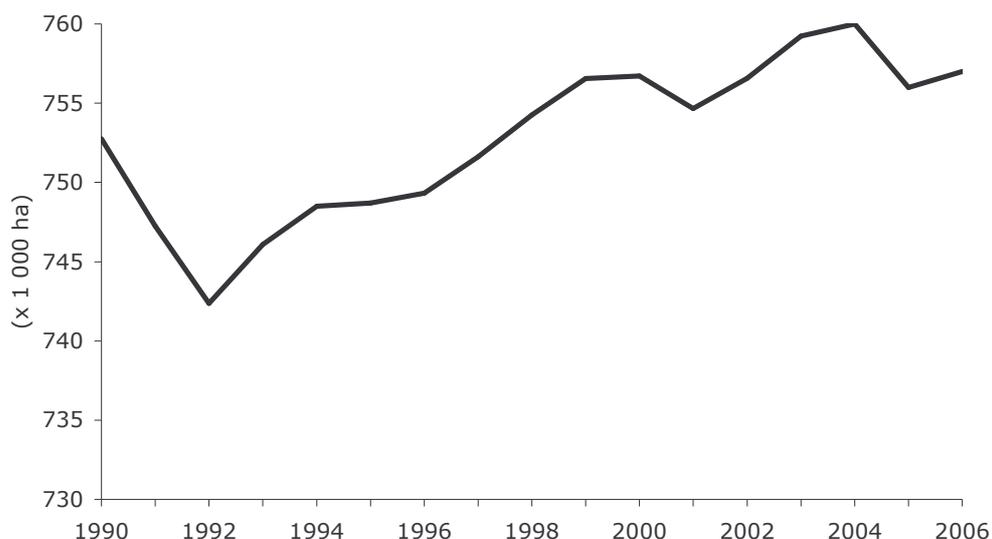
Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 15 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Région wallonne (19) qu'en Région flamande (13). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 26,9 % sur le plan national. Cette proportion atteint 29,9 % en Région wallonne contre 25,5 % en Région flamande. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en moyenne d'une superficie de 59,4 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 25,8 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 27,7 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 9,8 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

I.2 LA TERRE

I.2.1 La superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1^{er} mai 2006, la SAU wallonne atteint 756 811 ha, soit 54,8 % de la SAU nationale (1 382 018 ha). Elle représente 44,9 % de la superficie totale de la Région wallonne, qui atteint 1 684 430 ha.

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Région wallonne (1990 à 2006) (x 1 000 ha)



Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître (figure 1.3). Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) et construction de voies de communication.

A partir de 1992, la diminution a été arrêtée et on observe même une hausse légère de la SAU à un taux moyen de 0,3 % par an. La réforme de la PAC décidée en 1992 et mise en application à partir du 1^{er} juillet 1993, en renforçant le lien entre la production et le sol, a favorisé cette évolution. Depuis 1999, la SAU est cependant plus stable.

Entre 2005 et 2006, la SAU wallonne a été en légère augmentation : cela est dû essentiellement aux surfaces déclarées dans les régions herbagères et en Ardenne. Au niveau provincial, on note une augmentation dans la province de Luxembourg et, dans une moindre mesure, en province de Liège (tableau 1.8).

Chiffres repères

SAU en RW

X 1 000 ha	
1990	742
2003	759
2004	760
2005	756
2006	757

Tableau 1.8 : Variation de la SAU en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2005 et 2006 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Région wallonne

	SAU (ha)		
	2005	2006	Région wallonne
Région flamande	629 683	625.207	
Région wallonne	755 545	756.811	100,0
Région sablo-limoneuse	45 446	45.219	6,0
Région limoneuse	269 833	269.921	35,6
Région herbagère liégeoise	55 343	54.857	7,2
Campine hennuyère	1 320	1.329	0,2
Condroz	135 325	134.568	17,8
Haute Ardenne	26 722	27.063	3,6
Région herbagère (Fagne)	14 563	14.909	2,0
Famenne	64 069	63.491	8,4
Ardenne	110 185	112.989	14,9
Région jurassique	32 735	32.466	4,3
Brabant wallon	63 462	63.091	8,4
Hainaut	220 603	220.442	29,1
Liège	159 190	159.898	21,1
Luxembourg	147 460	149.665	19,8
Namur	164 828	163.716	21,6

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 29,1 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,4 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de la Région wallonne (35,6 %), elle devance le Condroz (17,8 %) et l'Ardenne (14,9 %).

I.2.2 La valeur vénale des terres

En 2005, la DGSIE (INS) a revu complètement la méthode de calcul des statistiques relatives aux mutations immobilières. Il en résulte une rupture de série par rapport aux données précédentes. Nous avons donc repris pour ce rapport le texte relatif à l'année 2004. Prochainement, avec plus de recul, on recherchera une méthode permettant la transition des anciennes séries statistiques vers les nouvelles.

En Région wallonne, en 2004, 3 929 parcelles de terres de culture ont été vendues de gré à gré, portant sur une superficie de 5 758 ha et une somme de 79 441 238 euros. En moyenne, la parcelle vendue a une superficie de 1,47 ha et le prix atteint 13 797 euros/ha (tableau 1.9). Par rapport à 2003, la superficie vendue augmente de 9 % et le prix moyen de vente est en hausse de 7,4 %. En Région flamande, 7 005 parcelles ont été vendues, pour une superficie de 5 540 ha et une somme de 114 948 042 euros. En moyenne, la parcelle est plus petite qu'en Région wallonne, avec 0,79 ha, mais le prix est nettement plus élevé : 20 748 euros/ha. Par rapport à 2003, la superficie vendue a augmenté de 107 ha (+2 %) et le prix moyen de vente a augmenté de 6,2 %.

Les prix des terres de culture varient fortement. Ils sont les moins élevés dans le Luxembourg, où le prix moyen atteint 10 200 euros/ha. A l'opposé, les terres de culture sont particulièrement chères en Brabant wallon (19 800 euros/ha). Le prix des terres de culture est de l'ordre de 16 750 euros/ha en province de Liège, de 13 100 euros/ha en province du Hainaut et de 12 800 euros/ha en province de Namur.

En 2004, les ventes de terres agricoles de gré à gré se répartissent comme suit : 491 ha en Brabant wallon, 1 503 ha en Hainaut, 1 333 ha à Liège, 1 329 ha en Luxembourg et

1 102 ha dans la province de Namur.

En ce qui concerne les prairies, 2 421 parcelles ont été vendues de gré à gré en Région wallonne en 2004, portant sur une superficie de 2 403 ha et un montant de 31 496 011 euros. En moyenne, la superficie vendue est de 0,99 ha, le prix atteignant 13 109 euros/ha. Comme pour les terres de culture, on constate des différences significatives à l'intérieur du territoire wallon.

Les ventes publiques, quant à elles, sont moins importantes que les ventes de gré à gré : elles ont porté en 2004 sur 114 ha pour les terres et sur 93 ha pour les prairies. Comme pour les ventes de gré à gré, on observe des différences de prix importantes selon les régions.

Tableau 1.9 : Prix des terres agricoles vendues de gré à gré dans les provinces et arrondissements de la Région wallonne (en 2004)

	€ / ha
Région wallonne	13 797
Brabant wallon	19 837
Hainaut	13 100
Ath	12 888
Charleroi	19 686
Mons	13 175
Mouscron	31 672
Soignies	11 381
Thuin	10 615
Tournai	10 540
Liège	16 756
Huy	17 791
Liège	16 904
Verviers	14 818
Waremme	17 106
Luxembourg	10 214
Arlon	47 314
Bastogne	10 386
Marche	7 290
Neufchâteau	7 884
Virton	7 784
Namur	12 804
Dinant	8 587
Namur	15 660
Philippeville	13 888

Source : DGSIE (INS) – Annuaire de statistiques financières

Parmi les facteurs explicatifs des différences, on constate d'une manière générale que le prix des terres arables et des prairies est d'autant plus élevé que la densité de population est importante.

Deux observations importantes :

- la superficie vendue annuellement en Belgique diminue sensiblement au fil du temps : au début des années 90, le nombre d'hectares vendus approchait 30 000; en 2004, il n'atteint plus que 16 103;
- on constate une augmentation importante des prix des terres et des prairies au cours des dernières années (tableau 1.10). Entre 1995 et 2004, les prix ont augmenté en moyenne de 54 % en Région wallonne et de 40 % en Région flamande.

Tableau 1.10 : Evolution des prix de vente des terres agricoles (1995 et 2004) (€/ha – ventes de gré à gré)

	1995	2004	2004 / 1995 en %
Belgique	12 107	17 235	+42
Région flamande	14 806	20 748	+40
Région wallonne	8 956	13 797	+54
Anvers	17 355	23 356	+35
Brabant flamand	12 448	18 471	+48
Brabant wallon	12 345	19 837	+61
Flandre occidentale	16 045	21 163	+32
Flandre orientale	14 783	21 422	+45
Hainaut	8 354	13 100	+57
Liège	10 964	16 756	+53
Limbourg	13 324	18 372	+38
Luxembourg	5 219	10 214	+96
Namur	8 190	12 804	+56

Source : DGSIE (INS) – Annuaire de statistiques financières

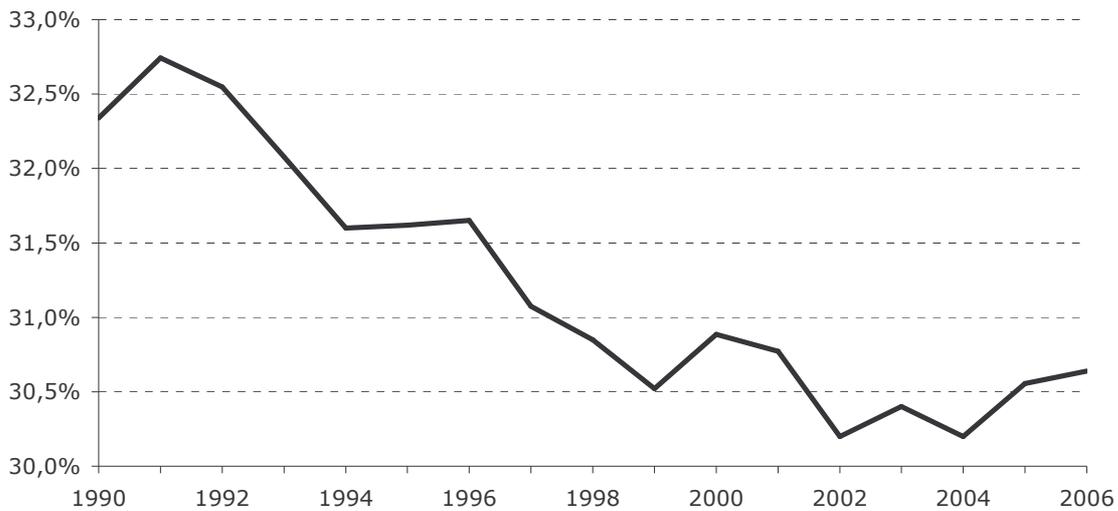
A la lecture des nouveaux éléments disponibles pour 2005 et 2006, on constaterait la poursuite de la hausse des prix des terres agricoles. Ils atteindraient, en 2006 et en moyenne pour la Belgique, environ 25.000 euros/ha. La hausse serait cependant plus sensible en région flamande.

I.2.3 Les modes de faire-valoir des terres

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

En Région wallonne, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2006, 30,6 % des terres cultivées en Région wallonne appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). Le pourcentage était le même en 2005.

Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Région wallonne (1990 à 2006) (%)



Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

En Région flamande, 33,9 % de la SAU sont en faire-valoir direct.

Le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct varie quelque peu selon les régions agricoles et les provinces. Il est le plus faible en région limoneuse (27,6 %) et en Famenne (29,6 %). Le Condroz, assez bien orienté vers les grandes cultures, affiche aussi une valeur peu élevée (30,4 %). A l'opposé, la proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est de la Région wallonne : région jurassique (35,3 %), Haute Ardenne (33,6 %) et Ardenne (37 %).

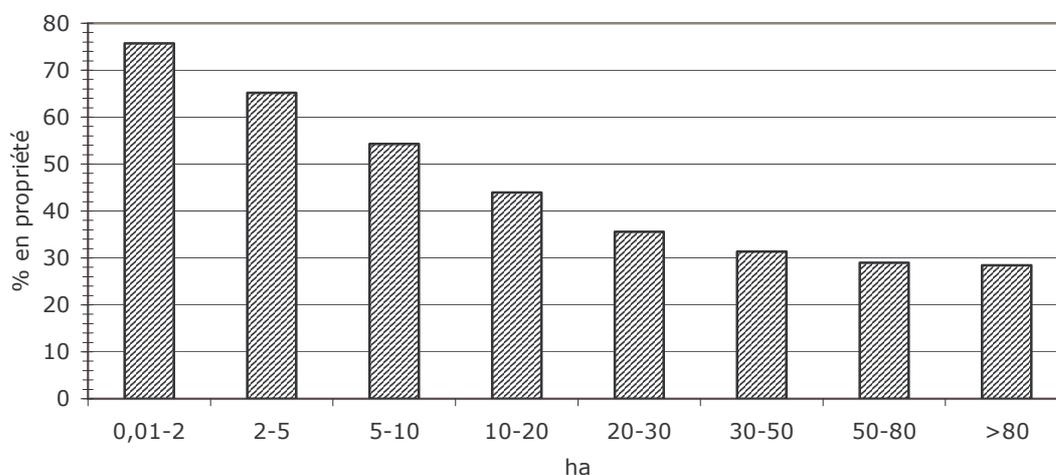
Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en Hainaut (27%). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (35,9 %). Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole.

Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 28%.

Chiffres repères

% faire-valoir direct	
Wallonie	30,6
Régions agricoles	
limoneuse	27,6
Ardenne	37,0
Provinces	
Hainaut	27,0
Luxembourg	35,9

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Région wallonne (en 2006)



Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

I.3 LES CHEPTELS

En Région wallonne, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par les élevages bovins. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

I.3.1 Cheptel bovin

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Région wallonne diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Région wallonne.

De 1990 à 2006, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Région wallonne, la réduction s'élève à 13,2 %, elle atteint des valeurs supérieures dans les régions agricoles où la production laitière est relativement importante (tableau 1.11). C'est le cas de la Haute Ardenne (28,2% de diminution) ainsi que de la région herbagère liégeoise (-23,6 %) et de la région sablo-limoneuse (- 25,4 %). A l'inverse, certaines régions voient l'effectif de leur cheptel bovin se maintenir presque au même niveau que celui qui a

Chiffres repères	
Cheptel bovin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2000	1.483
2004	1 364
2005	1.348
2006	1.330

été enregistré en 1990. Il s'agit de l'Ardenne, de la région jurassique et, dans une moindre mesure, de la Famenne.

Tableau 1.11 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2006)

	1990	%	1995	%	2000	%	2006	%
Belgique	3 248 780	100	3 286 181	101,2	3 041 565	93,6	2.663.076	82,0
Région flamande	1 715 772	100	1 731 113	100,9	1 558 075	90,8	1.332.923	77,7
Région wallonne	1 532 494	100	1 554 525	101,4	1 483 060	96,8	1.329.814	86,8
Région sablo-limoneuse	75 735	100	74 090	97,8	65 312	86,2	56.528	74,6
Région limoneuse	423 461	100	433 189	102,3	395 110	93,3	347.148	82,0
Région herbagère (Fagne)	37 026	100	37 984	102,6	36 929	99,7	33.892	91,5
Famenne	141 647	100	146 942	103,7	147 149	103,9	133.592	94,3
Ardenne	314 605	100	330 360	105,0	332 087	105,6	307.581	97,8
Région jurassique	68 717	100	72 222	105,1	74 837	108,9	66.377	96,6
Région herbagère liégeoise	160 067	100	150 998	94,3	138 171	86,3	122.241	76,4
Campine hennuyère	2 815	100	2 534	90,0	2 310	82,1	2.092	74,3
Condroz	229 582	100	235 198	102,4	226 530	98,7	203.751	88,7
Haute Ardenne	78 839	100	71 008	90,1	64 625	82,0	56.612	71,8
Brabant wallon	79 284	100	79 188	99,9	68 625	86,6	58.518	73,8
Hainaut	420 527	100	425 110	101,1	391 319	93,1	344.749	82,0
Liège	352 865	100	338 831	96,0	312 563	88,6	275.217	78,0
Luxembourg	391 463	100	409 258	104,5	414 466	105,9	382.230	97,6
Namur	288 355	100	302 138	104,8	296 087	102,7	269.100	93,3

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

I.3.2 Cheptel porcin

En Région wallonne, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s'élève à 370 729 têtes en 2006 (tableau 1.12). Par rapport à la Région flamande, la Région wallonne a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 5,9 % en 2006, suite aussi au fait que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (46,9 % de l'effectif wallon) et la région herbagère liégeoise (16,7 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (40,4 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (29 %).

Chiffres repères	
Cheptel porcin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2004	356
2005	366
2006	371

Tableau 1.12 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2006)

	1990	%	1995	%	2000	%	2006	%
Belgique	6 700 422	100	7 268 491	108,5	7 368 539	110,0	6.294.904	93,9
Région flamande	6 395 797	100	6 990 977	109,3	7 051 094	110,2	5.924.171	92,6
Région wallonne	304 611	100	277 514	91,1	317 433	104,2	370.729	121,7
Région sablo-limoneuse	29 106	100	24 547	84,3	23 832	81,9	22.550	77,5
Région limoneuse	160 240	100	154 294	96,3	164 768	102,8	173.956	108,6
Région herbagère (Fagne)	2 248	100	874	38,9	4 042	179,8	3.631	161,5
Famenne	4 553	100	6 465	142,0	14 105	309,8	24.302	533,8
Ardenne	12 347	100	9 007	72,9	9 347	75,7	18.281	148,1
Région jurassique	2 015	100	1 376	68,3	1 136	56,4	2.332	115,7
Région herbagère liégeoise	69 209	100	60 732	87,8	64 968	93,9	61.948	89,5
Campine hennuyère	180	100	37	20,6	32	17,8	7	3,9
Condroz	19 074	100	16 260	85,2	29 012	152,1	58.003	304,1
Haute Ardenne	5 639	100	3 922	69,6	6 191	109,8	5.719	101,4
Brabant wallon	32 537	100	26 226	80,6	28 329	87,1	28.769	88,4
Hainaut	114 250	100	115 770	101,3	133 120	116,5	149.596	130,9
Liège	118 006	100	99 349	84,2	108 172	91,7	107.354	91,0
Luxembourg	14 027	100	13 005	92,7	17 197	122,6	31.047	221,3
Namur	25 791	100	23 164	89,8	30 615	118,7	53.963	209,2

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

I.3.3 Cheptel avicole

Depuis 1990, la production avicole a connu un développement important en Région wallonne (+304 %) alors qu'en Région flamande, après une progression de 41 % entre 1990 et 2000, elle enregistre une diminution sensible et ne présente plus qu'une hausse de 18 % en 2006 (tableau 1.13). Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2006, il en constitue 14,4 %.

Parmi le cheptel avicole recensé en Région wallonne, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2006, le nombre de têtes a été multiplié par cinq.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (37,2 % de l'effectif wallon) et le Condroz (23,3 %). Au niveau des provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (29,8 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (26 %).

Chiffres repères	
Total volailles en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	1 168
2003	4 500
2004	4 866
2005	5 183
2006	4.721

Tableau 1.13 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2006)

	1990	%	1995	%	2000	%	2006	%
Belgique	27 166 776	100	33 467 657	123,2	40 636 926	149,6	32.866.650	121,0
Région flamande	25 998 165	100	31 860 249	122,5	36 663 318	141,0	28.144.820	108,3
Région wallonne	1 168 084	100	1 607 346	137,6	3 973 281	340,2	4.721.050	404,2
Région sablo-limoneuse	152 997	100	178 055	116,4	353 112	230,8	333.020	217,7
Région limoneuse	555 690	100	693 647	124,8	1 549 472	278,8	1.755.817	316,0
Région herbagère (Fagne)	5 688	100	34 091	599,3	89 687	1576,8	80.228	1410,5
Famenne	25 214	100	65 682	260,5	236 359	937,4	619.659	2457,6
Ardenne	100 547	100	166 314	165,4	442 600	440,2	619.659	616,3
Région jurassique	22 740	100	18 463	81,2	14 708	64,7	32.590	143,3
Région herbagère liégeoise	127 576	100	145 274	113,9	350 090	274,4	383.296	300,4
Campine hennuyère	673	100	315	46,8	284	42,2	120	17,8
Condroz	138 246	100	271 024	196,0	878 044	635,1	1.101.352	796,7
Haute Ardenne	38 713	100	34 481	89,1	58 925	152,2	42.173	108,9
Brabant wallon	127 723	100	189 012	148,0	445 197	348,6	468.760	367,0
Hainaut	567 085	100	679 252	119,8	1 437 505	253,5	1.404.758	247,7
Liège	218 760	100	257 411	117,7	953 253	435,8	1.227.468	561,1
Luxembourg	124 364	100	226 646	182,2	500 121	402,1	707.720	569,1
Namur	130 152	100	255 025	195,9	637 205	489,6	912.344	701,0

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

I.3.4 Autres cheptels

En 2006, la Région wallonne détient respectivement 36,8 %, 40,7 % et 36,7 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés dans les exploitations agricoles belges (tableau 1.14).

Les régions agricoles qui détiennent le plus grand nombre d'animaux appartenant à ces autres cheptels sont la région limoneuse, le Condroz (ovins et équidés) et les régions herbagères (caprins).

Tableau 1.14 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2006)

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	153.976	27.985	34.799
Région flamande	97.359	16.566	21.946
Région wallonne	56.607	11.399	12.780
Région sablo-limoneuse	2.600	353	1.614
Région limoneuse	13.771	2.543	3.485
Région herbagère (Fagne)	814	2.785	130
Famenne	6.003	1.279	1.324
Ardenne	10.093	777	1.719
Région jurassique	6.094	71	470
Région herbagère liégeoise	7.174	1.483	1.297
Campine hennuyère	186	-	79
Condroz	9.097	1.026	2.187
Haute Ardenne	775	1.082	475
Brabant wallon	2.956	333	1.514
Hainaut	11.135	2.751	3.506
Liège	15.141	2.929	2.950
Luxembourg	15.464	858	2.289
Namur	11.911	4.528	2.521

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

I.4 LE MATERIEL AGRICOLE

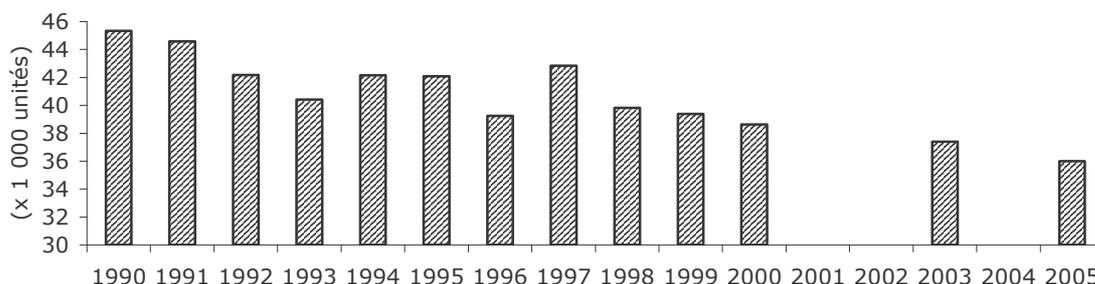
Depuis 2000, le matériel agricole n'est plus recensé tous les ans ; il ne l'a pas été en 2004 ni en 2006 mais l'a été en 2005. De ce fait, on reprend ici les données relatives à l'année 2005.

I.4.1 Les tracteurs

Le nombre de tracteurs recensés en Région wallonne était de 46 446 en 1990. Avant cette date, il avait montré une légère tendance à la baisse. Après cette date, il présente une tendance franchement orientée à la diminution. Le nombre de tracteurs a, en effet, régressé sensiblement en 1992 et 1993, années de la réforme de la PAC, pour atteindre 40 409 unités. Malgré des reprises en 1994 et 1997, la tendance générale reste à la baisse. En 2005, le nombre de tracteurs s'élève à 36 246 unités, soit environ 1 139 unités de moins qu'en 2003 et 10 200 unités de moins qu'en 1990 (figure 1.6).

Chiffres repères	
Matériel agricole wallon en 2005	
(x 1 000 unités)	
Tracteurs	36,2
Moissonneuses-batteuses	3,1
Récolt. bett.	0,6
Récolt. p-d-t	0,9
Ram.-presses	5,5
Récolt. maïs	0,3
Ensileuses	0,5

Figure 1.6 : Evolution du nombre de tracteurs en Région wallonne (1990 à 2005)
(pas de données pour 2001, 2002 et 2004)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En 2005, on recense 95 010 tracteurs en Belgique, dont 38,1 % en Région wallonne (tableau 1.15). La superficie moyenne par tracteur est de 14,6 ha en Belgique. Elle est de 10,7 ha en Région flamande et atteint 20,8 ha en Région wallonne. La diminution du nombre de tracteurs est cependant beaucoup moins importante que celle des exploitations. L'évolution du nombre de tracteurs agricoles est liée à l'évolution du nombre d'exploitations et à l'évolution de leur puissance.

Parmi les régions agricoles, c'est en région limoneuse, en Ardenne et dans le Condroz que l'on recense le plus de tracteurs : 13 827, 5 337 et 4 774, soit respectivement 38,1, 14,7 et 13,2 % du total wallon. Sur le plan provincial, c'est en Hainaut que l'on en recense le plus : 12 104, soit 33,4 % du total wallon. La province de Liège détient 23,6 % des tracteurs recensés en Région wallonne, pour 18,7 % dans le Luxembourg, 16,6% dans la province de Namur et 7,7 % dans le Brabant wallon.

Le rapport SAU/nombre de tracteurs varie d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Condroz (28,3 ha) et en Famenne (25,7 ha). A l'opposé, il n'atteint que 13,0 ha en Haute Ardenne et 16,6 ha en région herbagère liégeoise. La SAU moyenne par tracteur est de 18,2 ha dans le Hainaut et de 18,6 ha en province de Liège. Elle atteint cependant 27,3 ha dans la province de Namur.

En Région wallonne, 52,7 % des tracteurs agricoles ont une puissance supérieure à 60 KW ; cette proportion atteint 63,4 % en région limoneuse, 62,6 % en Condroz et 62,5 % en région sablo-limoneuse. Sur le plan provincial, c'est dans le Brabant wallon que l'on trouve le pourcentage le plus élevé (67,8 %) de tracteurs de forte puissance.

En Région wallonne, on compte en moyenne 2,1 tracteurs par exploitation (1,7 en Région flamande). Cette moyenne est dépassée en région limoneuse (2,3), en Haute Ardenne (2,2), en région sablo-limoneuse (2,1) et en région jurassique (2,1). Au niveau des provinces, le nombre moyen de tracteur varie entre 1,9 dans les provinces de Liège et de Namur et 2,3 dans le Hainaut.

Tableau 1.15 : Nombre de tracteurs, superficie moyenne par tracteur, nombre de tracteurs par exploitation et pourcentage de tracteurs de plus de 60KW en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et provinces wallonnes (1^{er} mai 2005)

	Nombre de tracteurs	Superficie (ha) /tracteur	% de plus de 60 KW	Tracteur / exploitation
Belgique	95.010	14,6	46,4	1,8
Région flamande	58.742	10,7	42,5	1,7
Région wallonne	36.246	20,8	52,7	2,1
Région sablo-limoneuse	2 277	20,0	62,5	2,1
Région limoneuse	13 827	19,5	63,4	2,3
Région herbagère (Fagne)	726	20,1	41,9	2,0
Famenne	2.495	25,7	45,1	2,0
Ardenne	5.337	20,6	36,4	2,1
Région jurassique	1.339	24,4	42,4	2,1
Région herbagère liégeoise	3 335	16,6	37,8	1,8
Campine hennuyère	77	17,1	53,2	1,8
Condroz	4.774	28,3	62,6	1,9
Haute Ardenne	2.059	13,0	33,3	2,2
Brabant wallon	2.807	22,6	67,8	2,1
Hainaut	12.104	18,2	60,1	2,3
Liège	8.540	18,6	45,3	1,9
Luxembourg	6.761	21,8	39,0	2,1
Namur	6.034	27,3	56,8	1,9

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

I.4.1.1 Autre matériel

En Région wallonne, le nombre de moissonneuses-batteuses était de l'ordre de 5 000 unités en 1980. Il a régressé par la suite, d'abord légèrement puis sensiblement dans les années 90 pour atteindre 3 053 unités en 2005, ce qui représente 60,6 % des moissonneuses recensées en Belgique (tableau 1.16).

La région limoneuse (partie wallonne) compte à elle seule 1 662 moissonneuses-batteuses, soit 54,4 % du total recensé en Région wallonne. Le Condroz totalise 585 (19,2 % du total wallon) et l'Ardenne 224 (7,3 %). Le nombre de moissonneuses-batteuses est évidemment directement lié à la superficie consacrée aux céréales dans la région considérée.

Au niveau provincial, on constate que le nombre de moissonneuses-batteuses est de loin le plus important dans le Hainaut : 1 253 unités ou 41,0 % du total wallon. La province de Liège en détient 14,4 %, la province de Namur 21,4 % et les provinces de Luxembourg et du Brabant wallon respectivement 11,2 et 11,9 %.

Tableau 1.16 : Matériel agricole recensé en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2005)

	Moisson- neuses- batteuses	Moto- culteurs	Récol- teuses de betteraves	Récol- teuses de p-d-t	Ramas- seuses- presses	Récol- teuses de maïs	Ensileuses
Belgique	5.040	3.886	1.055	2.482	8.220	1.044	1.067
Région flamande	1.986	2.921	417	1.609	2.742	723	523
Région wallonne	3.053	951	637	872	5.477	321	544
Région sablo- limoneuse	235	69	40	80	278	12	42
Région limoneuse	1 662	294	433	557	1 601	100	189
Région herbagère (Fagne)	28	5	2	6	155	8	26
Famenne	135	57	13	17	435	27	56
Ardenne	224	190	9	74	1.168	86	63
Région jurassique	111	41	7	39	345	21	39
Région herb. liégeoise	45	55	21	13	405	38	56
Campine hennuyère	9	2	2	5	12	-	-
Condroz	585	121	108	71	786	26	69
Haute Ardenne	19	117	2	10	292	3	4
Brabant wallon	362	75	92	47	296	13	30
Hainaut	1.253	258	257	576	1.604	98	238
Liège	441	228	165	71	1.090	54	81
Luxembourg	343	187	19	117	1.513	115	102
Namur	654	203	104	61	974	41	93

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

Le recensement au 1^{er} mai 2005 dénombre 951 motoculteurs en Région wallonne, soit un quart du total national. Ils se trouvent surtout dans les provinces du Hainaut et de Liège.

Le nombre de récolteuses de betteraves est de 637, soit 60,4 % du total national. La région limoneuse, à elle seule, compte près de 70 % des récolteuses de betteraves recensées en Région wallonne. Le Condroz compte 17 % du total wallon. Au niveau provincial, c'est le Hainaut qui compte le plus de récolteuses de betteraves, avec 40,3 % du total wallon.

Le nombre de récolteuses de pommes de terre en Région wallonne est de 872, soit 35,1 % du total national. Les récolteuses de pommes de terre se trouvent avant tout dans la région limoneuse (557). Sur le plan provincial, c'est le Hainaut qui arrive largement en tête, avec 66 % des récolteuses de pommes de terre recensées en Région wallonne.

Les récolteuses de maïs sont au nombre de 321 en Région wallonne, soit 30,7 % du total national. Dans ce total, la région limoneuse en détient le plus : 100 (31 %).

On a recensé 5 477 ramasseuses-presses (paille et fourrages), soit 66,6 % du total national. Si on en trouve un grand nombre en région limoneuse (1 601), on en recense également un nombre important en Ardenne (1 168) ; il y en a aussi 786 dans le Condroz, 405 en région herbagère et 292 en Haute Ardenne. Sur le plan provincial, c'est la province du Hainaut qui en compte le plus : 1 604.

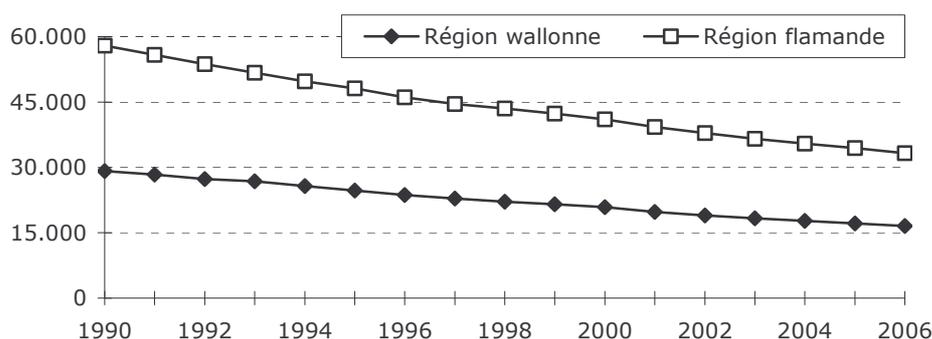
Enfin, on a dénombré 544 ensileuses (51,0 % du total belge). La région limoneuse et le Hainaut en comptent le plus.

CHAPITRE II. LES UNITES DE PRODUCTION

II.1 NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En mai 2006, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles recensées en Région wallonne atteint 16 557 unités, ce qui représente 33,2 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 33 272 en 2006 (figure 2.1).

Figure 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2006)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En Région wallonne, depuis 1990, la diminution annuelle du nombre d'exploitations a le plus souvent avoisiné 800 unités mais a parfois dépassé 1 000 unités. Entre 2004 et 2005, le nombre d'exploitations s'est réduit de 603 unités ; entre 2005 et 2006, il a diminué de 552 unités.

Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Région wallonne dans leur ensemble (-43 % entre 1990 et 2006), l'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région agricole (tableau 2.1).

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-58 % entre 1990 et 2006). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en Condroz et en région sablo-limoneuse (-39 % et -38 %).

Dans les provinces wallonnes, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-47 %) que dans la province du Brabant wallon (-37 %).

Chiffres repères	
Nombre d'exploitations en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	29,2
2004	17,7
2005	17,1
2006	16,6

Tableau 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2006)

	1990	%	1995	%	2000	%	2006	%
Belgique	87 180	100	72 865	84	61 926	71	49.850	57
Région flamande	57 934	100	48 104	83	41 047	71	33.272	57
Région wallonne	29 178	100	24 719	85	20 843	71	16.557	57
Région sablo-limoneuse	1 685	100	1 448	86	1 269	75	1.048	62
Région limoneuse	9 462	100	8 096	86	6 966	74	5.768	61
Région herbagère (Fagne)	648	100	568	88	468	72	345	53
Famenne	2 119	100	1 848	87	1 554	73	1.190	56
Ardenne	4 592	100	3 907	85	3 179	69	2.487	54
Région jurassique	1 129	100	986	87	805	71	614	54
Région herbagère liégeoise	3 412	100	2 791	82	2 313	68	1.765	52
Campine hennuyère	60	100	56	93	45	75	42	70
Condroz	3 882	100	3 311	85	2 880	74	2.378	61
Haute Ardenne	2 189	100	1 708	78	1 364	62	920	42
Brabant wallon	2 011	100	1 744	87	1 532	76	1.264	63
Hainaut	8 521	100	7 209	85	6 167	72	5.018	59
Liège	7 936	100	6 521	82	5 466	69	4.225	53
Luxembourg	5 733	100	4 917	86	3 981	69	3.079	54
Namur	4 977	100	4 328	87	3 697	74	2.971	60

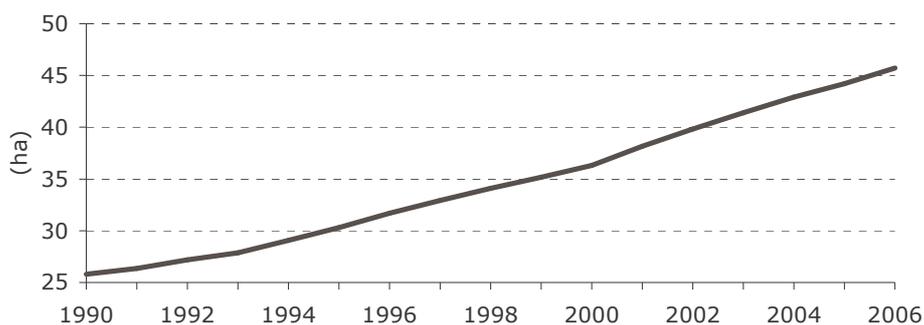
Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

II.2 SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE MOYENNE PAR EXPLOITATION

En Région wallonne, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 45,7 ha en 2006, soit par rapport à 1990, un accroissement de 19,9 ha ou de 77 % (figure 2.2).

Chiffres repères	
Superficie moyenne des exploitations en RW	
(ha)	
1990	25,8
2004	42,9
2005	44,2
2006	45,7

Figure 2.2 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Région wallonne (1990 à 2006)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédo-climatiques et des spéculations pratiquées. En Région wallonne, la superficie moyenne représente, en 2006, plus de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 45,7 ha contre seulement 18,8 ha (tableau 2.2).

Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticoles ainsi que des élevages hors sol (porcs et volailles).

De fortes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, près de 57 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (environ 53 ha). Vient ensuite la région limoneuse où la superficie moyenne est de 46,8 ha. A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise. D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

Au niveau provincial, on constate aussi des écarts importants. La superficie moyenne atteint un peu moins de 38 ha dans la province de Liège, mais dépasse les 55 ha dans la province de Namur.

Tableau 2.2 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2006)

	1990	%	1995	%	2000	%	2006	%
Belgique	15,57	100	18,78	121	22,51	145	27,73	178
Région flamande	10,42	100	12,87	124	15,52	149	18,79	180
Région wallonne	25,80	100	30,29	117	36,31	141	45,71	177
Région sablo-limoneuse	26,64	100	32,49	122	37,56	141	43,14	162
Région limoneuse	28,70	100	33,54	117	39,05	136	46,80	163
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	26,95	116	32,62	140	43,21	186
Famenne	29,60	100	33,48	113	40,65	137	53,35	180
Ardenne	22,92	100	27,03	118	34,24	149	45,43	198
Région jurassique	27,19	100	31,15	115	40,77	150	52,88	194
Région herbagère liégeoise	16,96	100	19,62	116	23,88	141	31,08	183
Campine hennuyère	22,70	100	22,12	97	28,02	123	31,63	139
Condroz	34,66	100	40,46	117	46,69	135	56,59	163
Haute Ardenne	13,17	100	15,58	118	19,07	145	29,42	223
Brabant wallon	32,12	100	38,00	118	43,64	136	49,91	155
Hainaut	25,98	100	30,77	118	36,04	139	43,93	169
Liège	20,59	100	24,26	118	29,00	141	37,85	184
Luxembourg	24,38	100	28,44	117	36,54	150	48,61	199
Namur	32,88	100	37,58	114	44,27	135	55,10	168

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Au fil du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions (tableau 2.2).

Au cours de la période de 1990 à 2006, les hausses les plus importantes sont observées dans la partie sud de la Région wallonne : + 123 % en Haute Ardenne, + 98 % en Ardenne et + 94 % en région jurassique. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions orientées vers les grandes cultures : + 63 % en Condroz et en région limoneuse, + 62% en région sablo-limoneuse.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte est observée dans la province de Luxembourg et la plus faible dans la province du Brabant wallon.

II.3 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE

La classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) est basée sur la notion de marge brute standard, l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. La marge brute standard (MBS) d'une spéculation correspond à une situation moyenne et s'obtient en déduisant de la valeur de la production brute (y compris les subsides) les principaux coûts spécifiques (semences, engrais, aliments, etc...) qui s'y rapportent ; elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les MBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la MBS totale d'une exploitation. Les MBS, valeurs représentant la situation moyenne de la Région wallonne, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les deux ans. C'est ainsi que les MBS centrées sur l'année 2002 (période 2000 à 2004) servent à classer les exploitations recensées en 2005 et 2006.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

En 2006, la répartition des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique montre que 82,2 % d'entre elles sont spécialisées (tableau 2.3). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (24,4 % des exploitations), les cultures agricoles (19,5 % des exploitations), la production de lait (13,8 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (12 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les bovins (14,1 %).

Tableau 2.3 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique (1^{er} mai 2006)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	<i>Exploitations spécialisées en :</i>		
1	cultures agricoles	3 236	19,5
2	cultures horticoles	239	1,4
3	cultures permanentes	180	1,1
41	production de lait	2 290	13,8
42	production de viande bovine	4 039	24,4
43	production bovine mixte	1 980	12,0
44	production d'autres herbivores	1 429	8,6
5	production de granivores	225	1,4
	<i>Exploitations mixtes de :</i>		
6	polyculture	191	1,2
7	polyélevage	256	1,5
81	cultures et bovins	2 332	14,1
82	cultures et porcs	141	0,9
9	Exploitations non classées	19	0,1
	Total	16 557	100,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Tableau 2.4 : Répartition des exploitations de la Région wallonne selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (1^{er} mai 2006)

	1	41	42	43	44	81
	Cultures agricoles	Production de lait	Production de viande bovine	Production bovine mixte	Production d'autres herbivores	Cultures et bovins
Région sablo-limoneuse	377	63	91	108	85	214
Région limoneuse	2124	244	478	594	282	1506
Région herbagère (Fagne)	9	49	105	116	37	16
Famenne	67	142	464	241	145	70
Ardenne	35	219	1487	366	248	50
Région jurassique	27	70	311	80	63	38
Région herbagère liégeoise	42	787	401	98	228	23
Condroz	546	207	458	323	224	410
Haute Ardenne	1	505	241	44	108	2

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Si on analyse le tableau 2.4 ci-dessus selon les différentes orientations, on constate principalement que :

- l'orientation spécialisée cultures agricoles est surtout représentée en région limoneuse, en Condroz et en région sablo-limoneuse.
- les exploitations spécialisées dans la production laitière se trouvent principalement en région herbagère et en Haute Ardenne. On en recense cependant un bon nombre en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.
- l'orientation spécialisée en production de viande bovine est de loin la plus représentée en Ardenne.
- les exploitations spécialisées en production bovine mixte se trouvent principalement en région limoneuse, en Ardenne, en Condroz et en Famenne.
- les exploitations mixtes « cultures et bovins » se rencontrent principalement en région limoneuse et en Condroz.
- les exploitations spécialisées dans la production d'autres herbivores sont présentes pratiquement partout mais en nombre généralement limité.

Si on examine le tableau sous l'angle des régions agricoles, on constate notamment que :

- bien que les exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz soient principalement orientées vers les cultures agricoles, les autres orientations y sont aussi relativement bien représentées.
- les exploitations de Famenne, d'Ardenne et de la région jurassique sont orientées principalement vers la production de viande bovine. Dans les deux premières, on trouve cependant un pourcentage relativement important d'exploitations spécialisées en production bovine mixte.
- si la région herbagère et la Haute Ardenne sont spécialisées en production laitière, un nombre important d'exploitations (respectivement 25 et 27 %) sont orientées vers la production de viande bovine.

II.4 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LA SUPERFICIE CULTIVEE

Un peu plus de 23 % des exploitations recensées cultivent moins de 10 ha. Elles occupent 2,05 % de la superficie ; on y trouve beaucoup d'exploitations occasionnelles ainsi que des exploitations orientées vers les productions hors sol (206 exploitations ne déclarent pas de superficie).

Du côté des plus grandes, on constate que 6 002 exploitations (36,3 % du total) déclarent plus de 50 ha et occupent 72,4 % de la superficie. Parmi ces exploitations,

1 617 ont plus de 100 ha et occupent 31,7 % de la superficie agricole. Un peu plus de 1 % des exploitations (179) cultivent plus de 200 ha en occupant 7,1 % de la superficie. Ces exploitations se trouvent principalement en région limoneuse et en Condroz. Une majorité d'entre elles sont orientées « grandes cultures ».

Tableau 2.5 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon la classe de superficie (1^{er} mai 2006)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	16 557	100,00			756 811	100,00		
0 – 10 ha	3 822	23,08	3 822	23,08	15 491	2,05	15 491	2,05
10 – 20 ha	1 960	11,84	5 782	34,92	28 722	3,80	44 213	5,85
20 – 30 ha	1 646	9,94	7 428	44,86	40 980	5,41	85 193	11,26
30 – 50 ha	3 127	18,89	10 555	63,75	123 755	16,35	208 948	27,61
50 – 100 ha	4 385	26,48	14 940	90,23	308 161	40,72	517 109	68,33
100 – 200 ha	1 438	8,69	16 378	98,92	186 016	24,58	703 125	92,91
> 200 ha	179	1,08	16 557	100,00	53 686	7,09	756 811	100,00

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

II.5 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE STATUT JURIDIQUE ET SELON LE VOLUME DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au 1^{er} mai 2006, 1 153 exploitants (7 % du total) sont des personnes morales : 1 073 sont des sociétés et 80 des institutions publiques ou semi-publiques.

L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8 % du total) en 1984 et 676 (2,6 % du total) en 1994.

Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent environ 10 % de la SAU.

Plus de 44% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 24% en production bovine, surtout en viande.

Parmi les 15 404 exploitations dont l'exploitant est une personne physique, 1 520 sont des groupements (mari – épouse, père – fils, etc...).

Au 1^{er} mai également, la DGSIE (INS) a recensé 11 821 exploitations (71,4 %) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 4 736 exploitations (28,6 %) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 57,7 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 15,7 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel sont de petites exploitations : 77 % d'entre elles ont moins de 20 ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 290 exploitations de plus de 50 ha. Ce sont probablement là des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs.

Ce groupe des exploitations à temps partiel utilise 9,8 % de la SAU et 8,6 % de la main-d'œuvre totale. On y trouve aussi 1/3 (369) du total des personnes morales et 55 % (1 645) du total des exploitants de plus de 65 ans.

II.6 NOMBRE D'EXPLOITATIONS DETENTRICES DE BOVINS ET DE PORCS

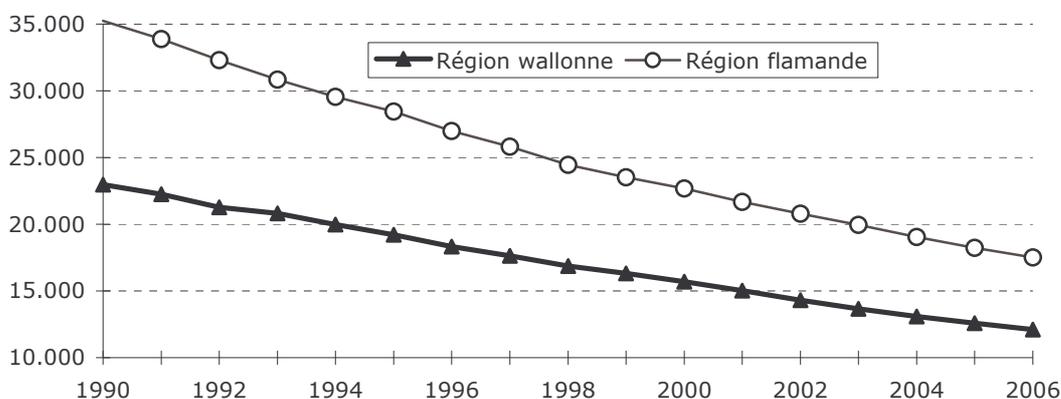
II.6.1 Nombre de détenteurs de bovins

En mai 2006, on a dénombré en Région wallonne 12 100 détenteurs de bovins, ce qui signifie que la production bovine est présente dans 73 % des exploitations wallonnes. C'est moins qu'en 1990, année où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Région wallonne, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2006, il s'est réduit de 47 % (figure 2.3).

Chiffres repères	
Détenteurs de bovins en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2004	13,1
2005	12,6
2006	12,1

Figure 2.3 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2006)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Région wallonne. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 17 509 en 2006, mais il ne représente que 52,6 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Le nombre de détenteurs de bovins varie sensiblement d'une région agricole à l'autre (tableau 2.6). C'est en région limoneuse que le nombre de détenteurs de bovins est le plus important : en 2006, on en compte 3 603. Parmi les autres régions, on trouve le plus de détenteurs de bovins en Ardenne (2 215), en Condroz (1 602) et dans la région herbagère liégeoise (1 396).

Sur le plan provincial, la répartition du nombre de détenteurs de bovins est la suivante : 29,2 % dans le Hainaut, 25,6 % dans la province de Liège, 22,3 % dans la province de Luxembourg, 17,9 % dans la province de Namur et 5 % en Brabant wallon.

Tableau 2.6 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2006)

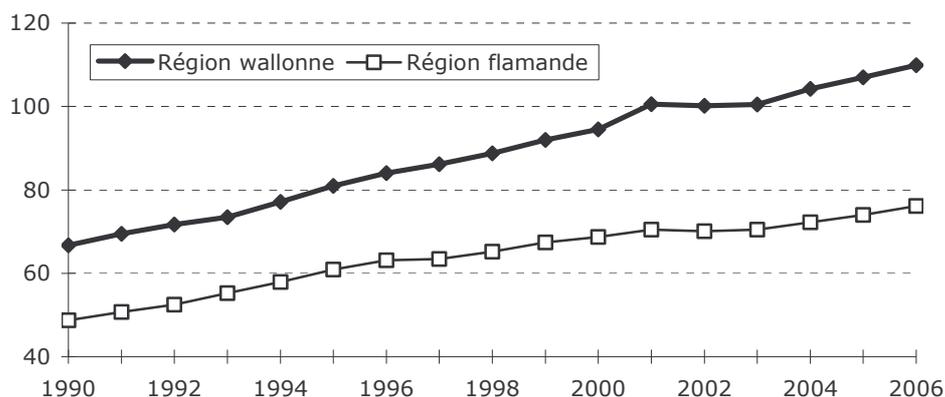
	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	2 663 076	29 616	89,9
Région flamande	1 332 923	17 509	76,1
Région wallonne	1 329 814	12 100	109,9
Région sablo- limoneuse	56 528	596	94,8
Région limoneuse	347 148	3 603	96,3
Région herbagère (Fagne)	33 892	307	110,4
Famenne	133 592	995	134,3
Ardenne	307 581	2 215	138,9
Région jurassique	66 377	522	127,2
Région herbagère liégeoise	122 241	1 396	87,6
Campine hennuyère	2 092	23	91,0
Condroz	203 751	1 602	127,2
Haute Ardenne	56 612	834	67,9
Brabant wallon	58 518	610	95,9
Hainaut	344 749	3 529	97,7
Liège	275 217	3 091	89,0
Luxembourg	382 230	2 703	141,4
Namur	269 100	2 167	124,2

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 2.4). Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005. Il est actuellement de 110 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 76 têtes en 2006 contre 49 en 1990.

Chiffres repères	
Cheptel bovin moyen en RW	
(têtes)	
1990	66
2004	104
2005	107
2006	110

Figure 2.4 : Evolution du cheptel bovin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2006)



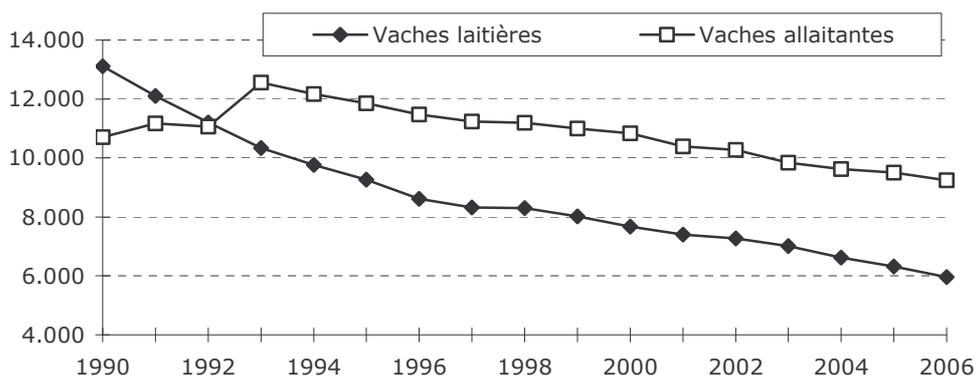
Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

C'est en Ardenne et en Famenne que le cheptel bovin moyen est le plus important, respectivement 139 têtes et 134 têtes. La dimension moyenne du cheptel bovin est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 68 têtes en Haute Ardenne et 88 têtes en région herbagère liégeoise.

On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 89 têtes dans la province de Liège à 141 têtes dans la province de Luxembourg.

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a vu se poursuivre la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 2.5).

Figure 2.5 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Région wallonne (1990 à 2006)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

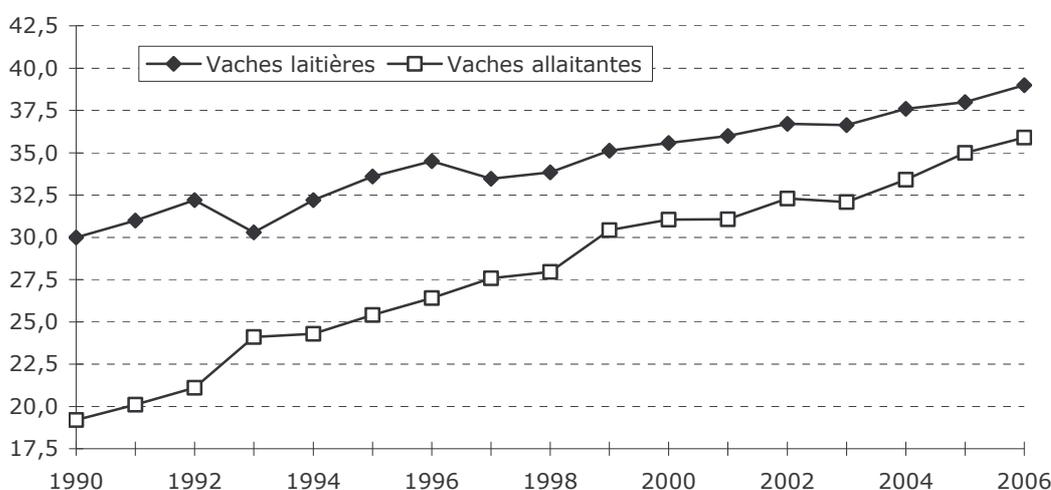
Si, en 1990, 57 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion tombe à 49 % en mai 2006. A cette date, on ne recense plus que 5 962 détenteurs de vaches laitières en Région wallonne contre 13 107 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place au cours de la campagne 1996-97 d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières a été ralentie.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 557 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2006 à 9 244 unités, ce qui représente 76,4 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Région wallonne, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également un agrandissement du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci elle a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 2.6).

Figure 2.6 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation bovine en Région wallonne (1990 à 2006)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En 2006, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 39 têtes contre 30 en 1990. Pour les vaches allaitantes, on atteint 36 têtes en 2006 contre 19 en 1990.

Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Région wallonne (tableau 2.7).

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 32 et 15 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 27 et 21 % du cheptel laitier de la Région wallonne. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est le plus faible en région limoneuse (32 têtes) et le plus élevé en région herbagère liégeoise (53). Cette dernière région est également la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, la Haute Ardenne et l'Ardenne, qui détiennent entre 10 et 13 % des vaches laitières et ont des troupeaux comprenant en moyenne de 35 à 43 vaches laitières.

Sur le plan provincial, les provinces du Hainaut et de Liège dominent, avec respectivement 32 et 35,6 % du cheptel laitier wallon. Les détenteurs de vaches laitières de ces provinces représentent respectivement 36 et 28,8 % du nombre total de détenteurs en Région wallonne. Le cheptel moyen est le plus élevé dans la province de Liège (48 têtes) et le plus faible dans le Brabant wallon (33 têtes).

Tableau 2.7 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2006)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	532 752	14 311	37,2
Région flamande	300 081	8 345	36,0
Région wallonne	232 608	5 962	39,0
Région sablo-limoneuse	10 956	322	34,0
Région limoneuse	61 744	1 933	31,9
Région herbagère (Fagne)	7 379	176	41,9
Famenne	18 219	432	42,2
Ardenne	23 315	665	35,1
Région jurassique	7 228	162	44,6
Région herbagère liégeoise	49 324	924	53,4
Campine hennuyère	666	18	37,0
Condroz	30 137	774	38,9
Haute Ardenne	23 640	556	42,5
Brabant wallon	8 923	273	32,7
Hainaut	74 476	2 147	34,7
Liège	82 699	1 716	48,2
Luxembourg	31 558	861	36,7
Namur	34 952	920	38,0

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

Concernant les vaches allaitantes, la Région wallonne compte 46 % des détenteurs mais 62 % du cheptel national. Le cheptel moyen y est pratiquement le double de celui observé en Région flamande (tableau 2.8).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Région wallonne, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes sont l'Ardenne, la région limoneuse et le Condroz, qui comprennent respectivement 31, 24 et 16 % du cheptel wallon ainsi que 22, 30 et 14 % des détenteurs de vaches allaitantes de la Région wallonne.

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (51 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (46 têtes), en Famenne (44 têtes) et dans le Condroz (42 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (12 têtes).

Sur le plan provincial, c'est le Luxembourg qui est le plus orienté vers l'élevage bovin puisqu'il comprend 38 % du cheptel et 27 % des détenteurs wallons. Cette province présente également le cheptel moyen de vaches allaitantes le plus important (51 têtes).

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en RW		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
2004	6,6	9,6
2005	6,3	9,5
2006	5,9	9,2

Tableau 2.8 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2006)

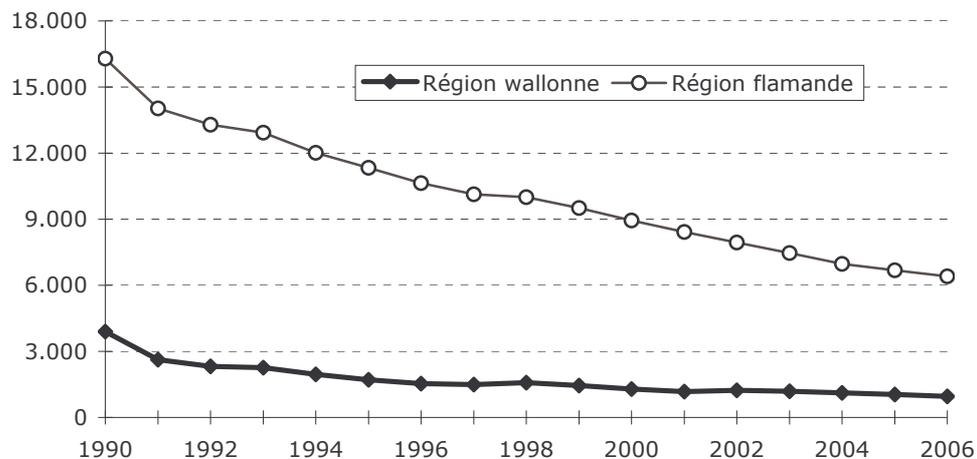
	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	538 220	20 221	26,6
Région flamande	206 214	10 973	18,8
Région wallonne	331 920	9 244	35,9
Région sablo-limoneuse	11 892	464	25,6
Région limoneuse	79 249	2815	28,2
Région herbagère (Fagne)	6 459	233	27,7
Famenne	37 698	852	44,2
Ardenne	102 284	2 018	50,7
Région jurassique	21 022	462	45,5
Région herbagère liégeoise	14 794	702	21,1
Campine hennuyère	250	14	17,9
Condroz	53 621	1 280	41,9
Haute Ardenne	4 651	404	11,5
Brabant wallon	14 265	492	29,0
Hainaut	70 584	2 698	26,2
Liège	47 011	1 795	26,2
Luxembourg	126 556	2 461	51,4
Namur	73 504	1 798	40,9

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

II.6.2 Nombre de détenteurs de porcs

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 75 % en Région wallonne et de 61 % en Région flamande, tant et si bien qu'au 1^{er} mai 2006, la spéculation porcine ne concerne plus que 5,8 % des exploitations wallonnes et 19,2 % des exploitations flamandes.

Figure 2.7 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2006)



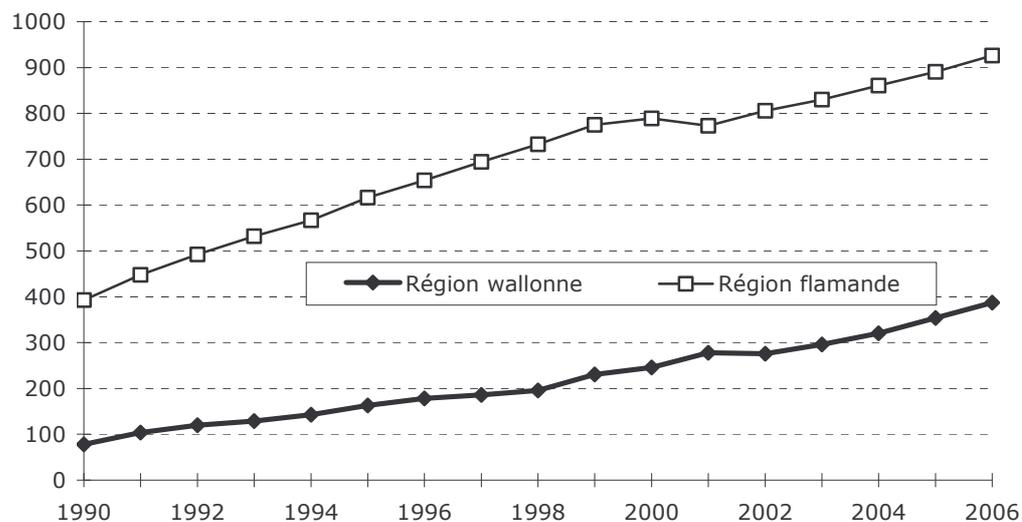
Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En 2006, la Région wallonne compte 958 détenteurs de porcs (13 % de l'ensemble des détenteurs belges) qui détiennent ensemble un peu moins de 6 % du cheptel porcin national.

Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen a fortement augmenté. En Région wallonne, il est passé de 78 têtes en 1990 à 387 têtes en 2006 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 926 têtes (figure 2.8). La taille du cheptel porcin dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Région wallonne, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Chiffres repères	
Détenteurs de porcs en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	3,9
2004	1,1
2005	1,0
2006	0,96

Figure 2.8 : Evolution du cheptel porcin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2006)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense 38 % des détenteurs et 47 % du cheptel porcin wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz (tableau 2.9).

Le cheptel porcin moyen varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 4 têtes en Campine hennuyère à 479 têtes en région limoneuse.

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (31 % des détenteurs et 40 % du cheptel) et de Liège (32 % des détenteurs et 29 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcin varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 213 têtes dans la province de Luxembourg à 502 dans la province du Hainaut.

Par rapport à 2005, le cheptel porcin a augmenté dans les provinces de Liège, Luxembourg et Brabant wallon. Il a diminué en Hainaut et dans la province de Luxembourg.

Tableau 2.9 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2006)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	6 294 904	7 361	855
Région flamande	5 924 171	6 401	926
Région wallonne	370 729	958	387
Région sablo-limoneuse	22 550	63	358
Région limoneuse	173 956	363	479
Région herbagère (Fagne)	3 631	11	330
Famenne	24 302	58	419
Ardenne	18 281	124	147
Région jurassique	2 332	26	90
Région herbagère liégeoise	61 948	156	397
Campine hennuyère	7	2	4
Condroz	58 003	132	439
Haute Ardenne	5 719	23	249
Brabant wallon	28 769	68	423
Hainaut	149 596	298	502
Liège	107 354	303	354
Luxembourg	31 047	146	213
Namur	53 963	143	377

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

II.7 TAUX DE REMPLACEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES WALLONNES

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1^{er} mai 2005 et le 1^{er} mai 2006 en Région wallonne est de 325 (tableau 2.10), soit 11 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 15 348 ha, la moyenne étant de 47,22 ha. En Région flamande, on compte 609 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant 19,77 ha.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Région wallonne est donnée au tableau 2.11. Au cours de la période 1990 à 2006, le taux de remplacement est le plus souvent resté inférieur à 0,50. Pour 2006, il s'élève à 0,37, ce qui signifie qu'entre mai 2005 et mai 2006, 37 agriculteurs se sont installés en Région wallonne pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Tableau 2.10 : Nombre de nouveaux déclarants entre le 1^{er} mai 2005 et le 1^{er} mai 2006, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	934	27 387	29,32
Région flamande	609	12 039	19,77
Région wallonne	325	15 348	47,22
Région sablo-limoneuse	15	768	51,20
Région limoneuse	124	6.673	53,81
Région herbagère (Fagne)	6	309	51,54
Famenne	22	1 061	48,22
Ardenne	47	1.855	39,47
Région jurassique	17	1.052	61,90
Région herbagère liégeoise	35	1.090	31,13
Campine hennuyère	1	-	-
Condroz	44	2.190	49,78
Haute Ardenne	14	343	24,49
Brabant wallon	29	1.814	62,55
Hainaut	100	4.896	48,96
Liège	79	3.325	42,08
Luxembourg	63	2 913	46,24
Namur	54	2.400	44,44

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Tableau 2.11 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles, en Région wallonne (1990 à 2006)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
1990	29 178	1 129		
1991	28 340	1 042	838	0,55
1992	27 317	973	1 023	0,49
1993	26 782	1 416	535	0,73
1994	25 738	1 359	1 044	0,57
1995	24 719	654	1 019	0,39
1996	23 652	673	1 067	0,39
1997	22 829	666	823	0,45
1998	22 128	563	701	0,45
1999	21 510	512	618	0,45
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30
2003	18 342	318	647	0,33
2004	17 712	343	630	0,35
2005	17 109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Tableau 2.12 : Taux de remplacement des exploitations entre le 1^{er} mai 2005 et le 1^{er} mai 2006 pour la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces wallonnes

Belgique	0,36
Région flamande	0,35
Région wallonne	0,37
Région sablo-limoneuse	0,38
Région limoneuse	0,45
Région herbagère (Fagne)	0,27
Famenne	0,31
Ardenne	0,40
Région jurassique	0,41
Région herbagère liégeoise	0,28
Campine hennuyère	-
Condroz	0,33
Haute Ardenne	0,30
Brabant wallon	0,52
Hainaut	0,38
Liège	0,32
Luxembourg	0,40
Namur	0,34

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Sans tenir compte de la Campine hennuyère, le taux de remplacement le plus élevé est observé en région limoneuse (0,45). A l'opposé, les taux de remplacement les plus faibles sont enregistrés dans les régions herbagères (Fagne (0,27) et liégeoise (0,28)).

Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé en Brabant wallon (0,52) et le plus faible dans la province de Liège (0,32).

CHAPITRE III. LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES

Pour estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture (ou le nombre de têtes de bétail) et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), des cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 3.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 53,8 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 45,9 %. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 3.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole en Région wallonne (1^{er} mai 2005 et 2006) (ha)

	2005	2006
Terres arables	407 661	406 832
Cultures permanentes	2 145	2 137
Prairies permanentes	345 610	347 716
Cultures sous serres	56	55
Autres	73	71
Superficie agricole utilisée	755 545	756 811

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

III.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement, pour l'année 2006, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent, par ordre décroissant de superficie agricole utilisée (SAU), en prairies permanentes (45,9 %), céréales pour le grain (24,3 %, dont 69 % de froment), cultures fourragères (11 %), cultures industrielles (10,4 %) et jachères (2,7 %).

Par rapport à 2005, on observe une diminution limitée des ensemencements en betteraves sucrières (-1,6 %) mais très marquée en chicorée à inuline (-48,3 %) et pour le lin (-12,6 %). Par contre, les emblavements en colza augmentent de 58,6 %.

Tableau 3.2. : Superficie agricole utilisée (ha), rendement moyen estimé (Qx/ha) et production totale (tonnes) pour les principales cultures agricoles en 2006 et production de 2005, en Région wallonne

	2006			2005
	Superficie (ha)	Rendement (Qx/ha)	Production (tonnes)	Production (tonnes)
Froment d'hiver	127 551	82,1	1 047 137	1 105 639
Escourgeon	30 499	78,8	240 207	190 104
Epeautre	8 737	63,5	55 479	60 039
Betteraves sucrières	51 921	687,3	3 568 636	3 752 728
Chicorée à inuline	6 576	443,4	291 569	565 564
Lin (Paille)	10 974	52,6	57 756	65 617
Pommes de terre (Bintje)	16 339	392,8	641 748	725 114
Colza	8 714	35,2	30 708	23 477
Maïs fourrager	51 178	393,0	2 011 469	2 456 985
Prairies temporaires fauchées	26 118	88,2	230 357	260 955
Prairies permanentes fauchées	136 210	56,9	775 039	967 143

Source : DGSIE (INS) - Statistiques agricoles

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements.

III.1.1 Les céréales

En Région wallonne, la superficie consacrée aux céréales en 2006 couvre 183 809 ha (+4 646 ha par rapport à 2005), soit 55,8 % des emblavements en céréales de la Belgique et 24,3 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 047 137 tonnes, soit une diminution de 5,3 % par rapport à 2005 (tableau 3.2). Celle-ci vient d'une diminution de la superficie cultivée (-1,8 %) et également d'une baisse du rendement (- 3,5 %) due aux conditions climatiques défavorables à la récolte. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne est d'environ 82 quintaux (Qx)/ha. Cependant, il varie entre 60,8 Qx/ha en région jurassique et 85,6 Qx/ha en région limoneuse.

La production d'escourgeon, seconde céréale en importance, est de l'ordre de 240 207 tonnes, soit une augmentation de 26,4 %, due à la hausse (+30,4 %) des surfaces ensemencées et, conjointement, à la baisse (-3,1 %) du rendement. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne s'élève à 78,8 Qx/ha et varie entre 55,6 Qx/ha en Ardenne et 84,1 Qx/ha en région limoneuse.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont les emblavements couvrent 8 737 ha, voit sa production diminuer de 7,6 % par rapport à 2005, pour s'établir à 55 479 tonnes. Cette diminution est due à la baisse de la superficie cultivée (-6,5 %) ainsi qu'à un rendement moindre.

III.1.2 Les cultures industrielles

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2006 une superficie de 79 042 ha, soit 10,4 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, la chicorée à inuline et le lin textile représentent respectivement 65,7 %, 8,3 % et 13,9 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Région wallonne.

Le recul de la superficie ensemencée en betteraves sucrières en 2006 en Région wallonne (51 921 ha, soit 1,6 % de moins qu'en 2005) et la diminution du rendement en racines (687,3 Qx/ha, -3,4 %) impliquent une baisse de la production de 4,9 %, qui s'établit ainsi à 3 568 636 tonnes (3 752 728 tonnes en 2005).

Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Région wallonne, on trouve le lin et la chicorée à inuline. La superficie consacrée à la chicorée à inuline a fortement diminué en 2006 par rapport à 2005 pour s'établir à 6 576 ha contre 12 731 ha en 2005 (-48,3 %) en raison de la restructuration de l'industrie wallonne de l'inuline. La superficie emblavée en lin a aussi diminué (-12,6 %) pour s'établir à 10 974 ha en 2006.

Les provinces du Hainaut et de Liège occupent à elles seules 2/3 de la superficie consacrée à cette culture en 2006. Compte tenu à la fois d'un rendement en paille de 52,6 Qx/ha, en très légère hausse par rapport à 2005, et d'une diminution (-12,6 %) de la superficie cultivée, la production de lin (paille) en Région wallonne approche 57 756 tonnes, soit 12 % de moins qu'en 2005.

La culture de chicorée à inuline a vu sa superficie se réduire considérablement entre 2006 et 2005, si bien que la production de racines est passée de 565 564 tonnes en 2005 à 291 569 tonnes en 2006, soit une diminution de 48,4 %. Cette culture est essentiellement située en région limoneuse.

La culture du colza (8 714 ha), concentrée sur la province de Namur (69 %), connaît une forte augmentation (+30,8 %) par rapport à 2005.

III.1.3 Les prés, les prairies et les cultures fourragères

Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 431 163 ha en 2005, soit 57,1 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 376 003 ha (86,9 % du total des fourrages) dont 28 287 ha de prairies temporaires. Il est à noter que ces dernières progressent de façon régulière depuis une vingtaine d'années ; ainsi en 2006, elles représentent 7 % des terres arables. Par ailleurs, 161 869 ha de prairies ont la fauche pour principale destination.

Le rendement en matière sèche des prairies temporaires (26 118 ha) pour la fauche est estimé à 88,2 Qx/ha (contre 95 Qx/ha en 2005). Celui des prairies permanentes (136 210 ha) pour la fauche est estimé à 56,9 Qx/ha (contre 72 Qx/ha en 2005). Dès lors, la production totale récoltée en 2006 s'élève à 1 005 396 tonnes de matière sèche, soit une baisse de 18 % par rapport à l'année 2005.

Sur les 56 546 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 51 178 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à 39,3 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2006 s'élève à 2 011 469 tonnes, soit -18 % par rapport à 2005.

La superficie en betteraves fourragères continue à diminuer et n'atteint plus que 709 ha dont plus de la moitié, soit 53 %, se trouve dans la province du Hainaut.

III.1.4 Les pommes de terre

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2006 s'élève à 25 124 ha (+1,7 %), dont 1 184 ha destinés à produire des plants de pommes

de terre et 16 339 ha pour les pommes de terre de conservation de la variété « Bintje », cette dernière assurant près de 65 % du volume produit.

En moyenne, le rendement (de la variété « Bintje ») observé en 2006 est en baisse par rapport à 2005 de 12,9 %, si bien que la production totale, qui s'élève à 641 748 tonnes, est moins élevée de 11,5 % par rapport à l'année précédente, grâce à la progression des emblavements.

III.1.5 Terres arables retirées de la production

A la suite de la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

Tableau 3.3 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Région wallonne, au 1^{er} mai, en 2005 et en 2006 (ha)

	2005	2006
Jachères aidées	14 502	13 821
Tournières enherbées	4 475	5 454
Jachères non aidées	840	866
Total	19 817	20 141

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

La jachère (hors jachère non alimentaire) couvrait, en 2006, 20 141 ha en Région wallonne (+1,6 %), soit 5 % de la superficie des terres arables.

III.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de la Région wallonne, les données suivantes ont été utilisées :

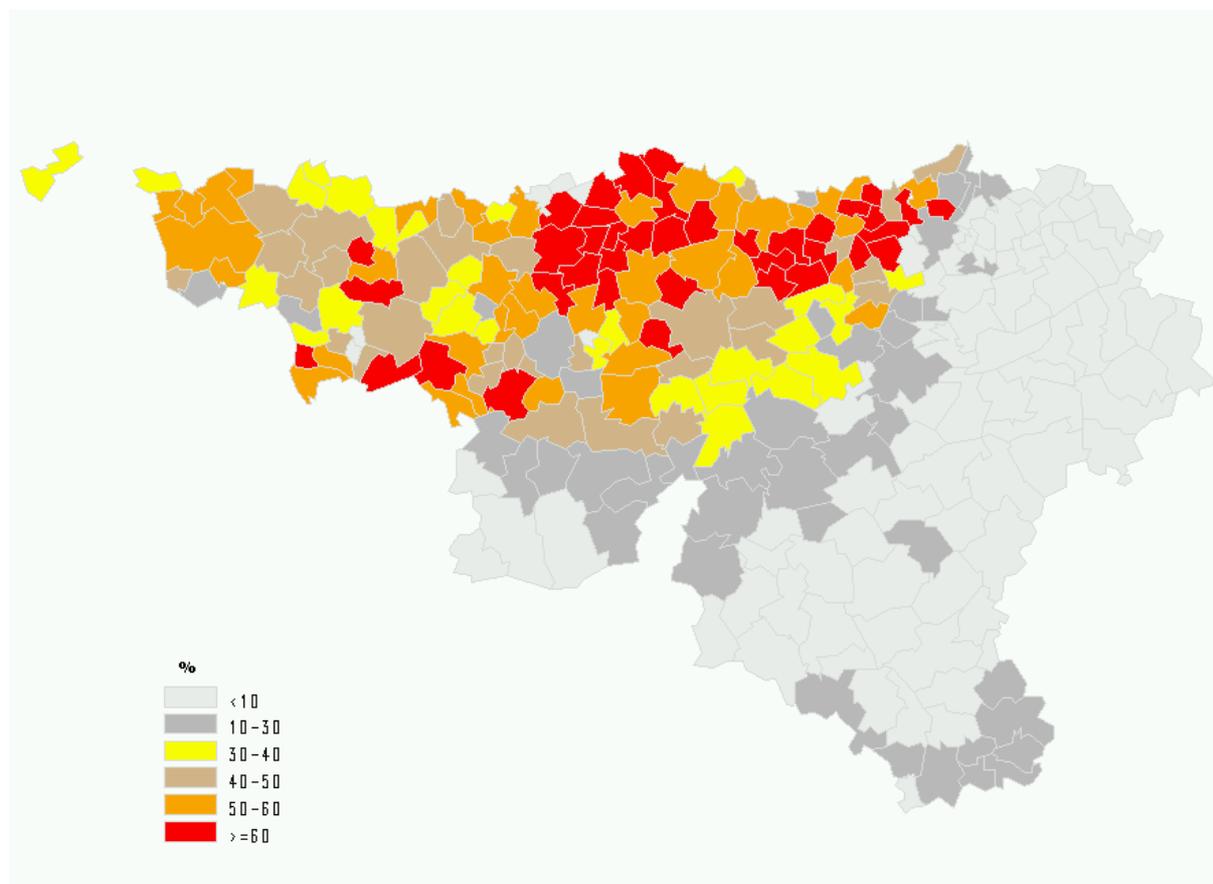
- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par la DGSIE (INS) dans les communes en 2004 ;
- d'autre part, les marges brutes standard (MBS) centrées sur l'année 2000 (la marge brute standard d'une production est définie comme le solde entre la valeur standard du produit agricole brut et les coûts spécifiques qui peuvent lui être facilement affectés).

En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteur et ensuite rapportés à la valeur de la marge brute standard totale dans la commune considérée.

Les calculs ont été effectués pour toutes les communes, à l'exception de neuf d'entre elles où l'activité agricole est très réduite (La Hulpe, Rixensart, Farciennes, Quaregnon, Colfontaine, Beyne-Heusay, Saint-Nicolas, Seraing et Martelange).

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en région limoneuse (carte 3.1).

Carte 3.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.2 LES CULTURES HORTICOLES

III.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

III.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Il y a une vingtaine d'années, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha. En 2006, elles couvrent 12 348 ha, soit 3 % de la superficie des terres arables de la Région wallonne. Par rapport à l'année 2005, on observe une augmentation de la superficie de l'ordre de 301 ha, soit +2,5 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (28 110 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation de la superficie est de 2,9 % en Région flamande, soit la moitié de celui de la Région wallonne.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent

respectivement 6 667 ha et 2 114 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 868 ha et 204 ha. Enfin, 758 ha sont occupés par les racines de witloof.

III.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Région wallonne. Toutefois, on en recense 6,2 ha en 2006, soit la même surface qu'en 2005. Ce mode de production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 1 110 ha de cultures de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Région wallonne. Il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

III.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, y compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastiques perforés et les cultures fruitières sous serres.

III.2.2.1 Les cultures fruitières de plein air

En 2006, on recensait 1 598 ha de cultures fruitières de plein air, soit 0,8 % de moins qu'en 2005. Ce sont les vergers (1 523 ha) qui en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (650 ha, -4,8 %), les poiriers (637 ha, +3,9 %) et les cerisiers (159 ha, -7,0 %). La culture de fraises couvre quant à elle 61 ha, en recul de 18 ha par rapport à 2005.

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

En 2006, la Région wallonne aura produit un peu moins de 32 000 tonnes de pommes et un peu plus de 24 200 tonnes de poires, soit respectivement une augmentation de 15,9 % et de 19,8 % par rapport à 2005. La variété « Conférence » représente près de 84 % de la production totale des poires.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2006, on y recense près de 972 ha, soit 60,8 % des cultures fruitières de plein air.

En 2006, on relève 1 523 ha de vergers dans 179 exploitations, soit une moyenne de 8,5 ha par exploitation.

III.2.2.2 Les cultures fruitières sous serres

En 2006, les cultures fruitières sous serres recouvrent 15,49 hectares (-0,22 ha par rapport à 2005), dont 14,93 ha de fraises.

Cette superficie concerne 56 exploitations, soit, en moyenne, 27,7 ares par exploitation.

III.2.3 Les pépinières et cultures ornementales

En 2006, on a recensé 596 hectares de pépinières en plein air dont 211 ha de plants d'ornement, 227 ha de plants forestiers et 158 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en progression de 1,2 %. En 2005, on en recensait 589 ha .

On trouve principalement les plants d'ornement en province du Hainaut (57 %), les plants forestiers dans les provinces de Luxembourg et de Namur (plus de 70%) et les plants d'arbres fruitiers dans le Hainaut et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 59,11 ha dont 37,49 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 27,61 ha dont 19,65 ha de plantes de parterres et de balcons.

III.2.4 Les sapins de Noël

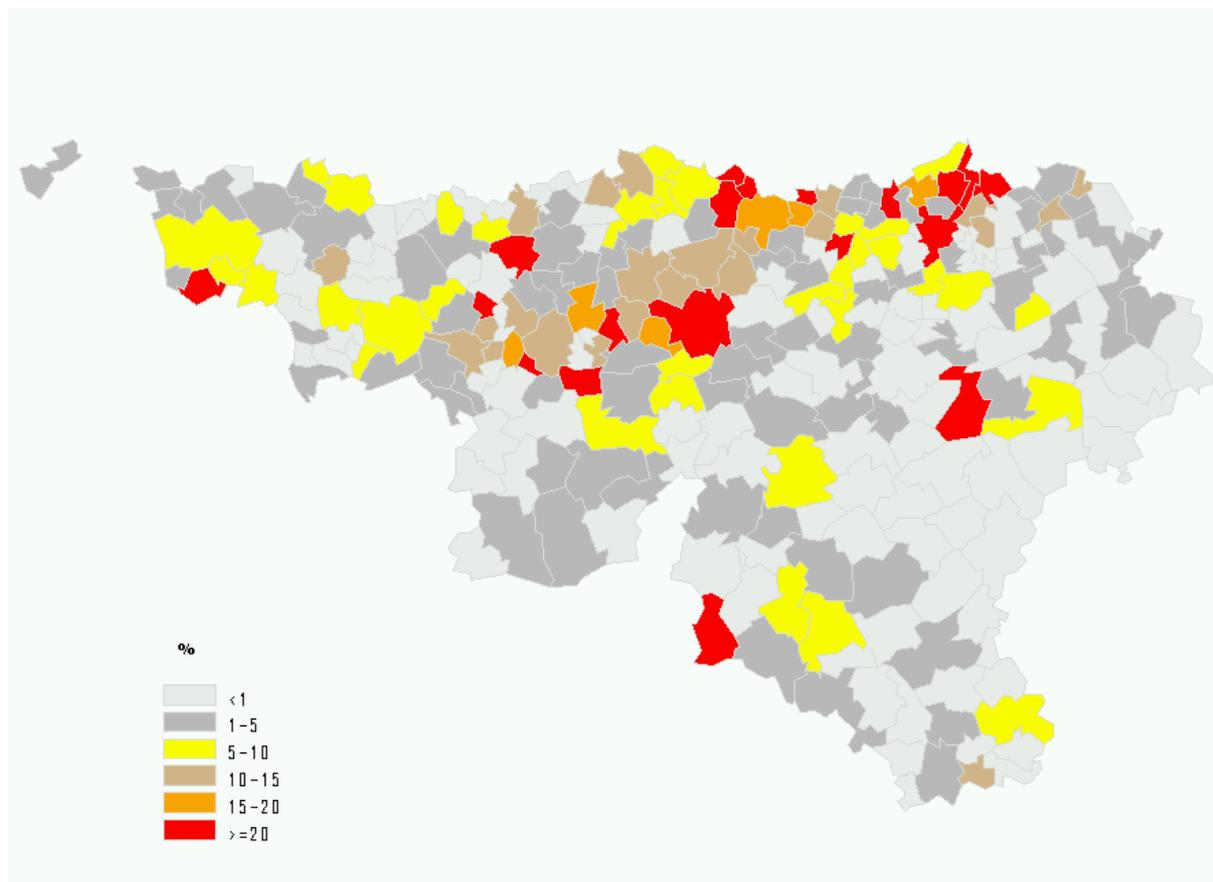
La superficie agricole consacrée aux sapins de Noël en Région wallonne couvre près de 600 hectares (+21,5 %), soit 69,8 % de la superficie de sapins de Noël recensée au niveau de la Belgique. Ce type de production est essentiellement localisé dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Il n'est pas aisé d'évaluer les superficies consacrées aux sapins de Noël car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie dans le temps, notamment en fonction de l'évolution du marché.

III.2.5 Importance et localisation des cultures horticoles

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Région wallonne (carte 3.2).

Carte 3.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale de la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

III.3.1 Les productions bovines

Au 1^{er} mai 2006, l'effectif total des bovins en Région wallonne s'élevait à 1 329 814 têtes (49 % du cheptel belge), soit une diminution de 18 218 têtes ou de 1,4 % par rapport au recensement de 2005.

Plusieurs causes peuvent expliquer cette diminution, notamment le régime des quotas laitiers qui, limitant le volume de lait produit, induit une réduction du nombre de vaches laitières, vu l'augmentation régulière du rendement laitier.

On peut aussi évoquer la crise de 2000-2001 (ESB, fièvre aphteuse) qui a fragilisé de nombreuses exploitations et amené certaines d'entre elles à abandonner la spéculation. Ainsi, entre le 1^{er} mai 2005 et le 1^{er} mai 2006, on enregistre la disparition de 493 exploitations détenant des bovins en Région wallonne (-3,9 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine...), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 13 % entre 1990 et 2006. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2006, sur un total d'un peu plus de 560 000 vaches, 59 % relèvent de cette catégorie (tableau 3.4).

Avec la race Blanc Bleu Belge dont l'effectif des vaches représente 58 % du total des vaches recensées en Région wallonne, l'exploitation bovine wallonne s'est orientée résolument vers la viande.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2006, sur les 12 100 exploitations détenant des bovins, 5 962 détiennent des vaches laitières et 9 244 des vaches allaitantes.

Tableau 3.4 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1^{er} mai, en 2005 et 2006 (têtes)

	2005	2006	Différence %
Bovins de moins d'1 an	351 696	344 549	-2,0
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	64 872	60 733	-6,4
- Femelles	194 471	194 554	+0,1
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	18 465	17 421	-5,7
- Génisses	148 878	148 029	-0,6
- Vaches laitières	240 385	232 608	-3,2
- Vaches allaitantes	329 265	331 920	+0,8
Total	1 348 032	1 329 814	-1,4

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

III.3.1.1 La production de viande

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants. Pour déterminer la PIB de la Région wallonne, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de production présent en Région wallonne.

En 2006, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 293 200 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 52 400 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie. Par rapport à 2005, c'est une production inchangée.

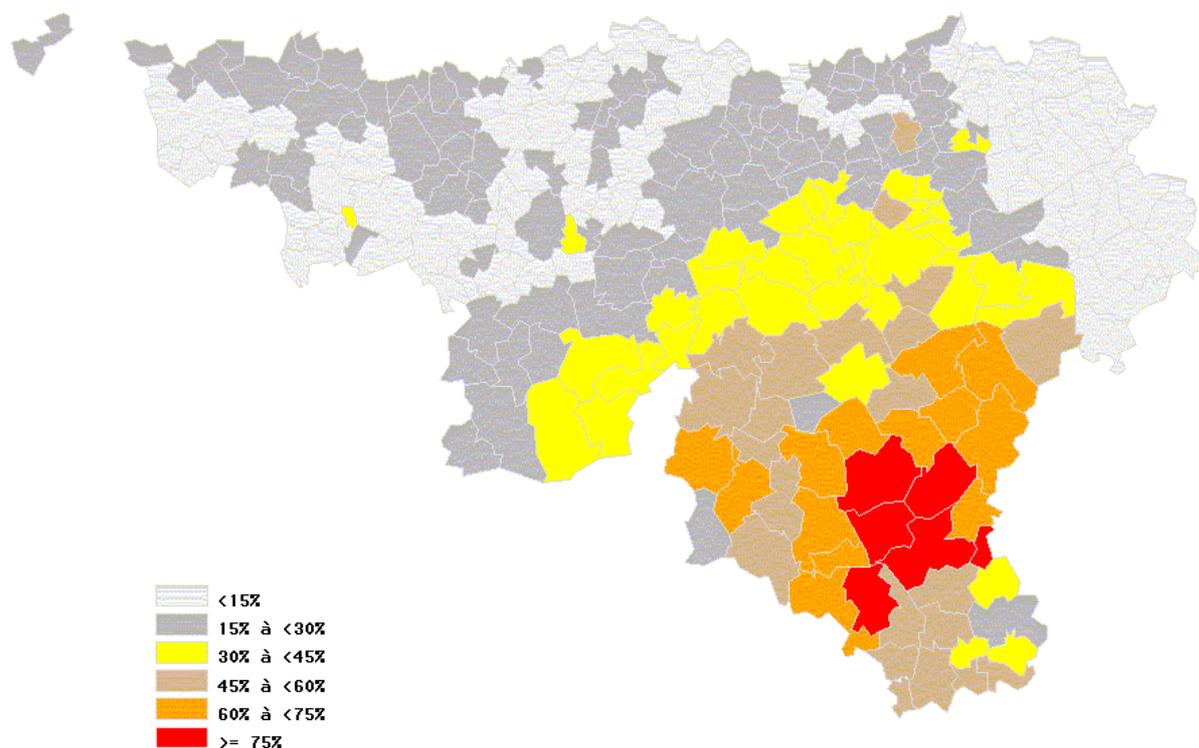
La production nette (les abattages en Belgique) s'élève à 268 917 tonnes (en équivalent poids carcasse), moins 0,8 % par rapport à 2005 .

Si on émet l'hypothèse qu'en Région wallonne la viande de gros bovins représente 70 % de la production indigène brute belge et celle des veaux 2 %, on peut estimer la PIB wallonne à 169 600 tonnes (en équivalent poids carcasse). Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

III.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Région wallonne et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 3.3).

Carte 3.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3.1.3 La production de lait

En 2006, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 233 000 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,1 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Région wallonne dispose de 1,251 milliard de litres (tableau 3.5). Le quota livraison moyen est de l'ordre de 225 000 litres par exploitation pour la campagne 2006-2007, en hausse de 15 000 litres ou de 7,1 % par rapport à la campagne 2005-2006.

Tableau 3.5 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2006-2007

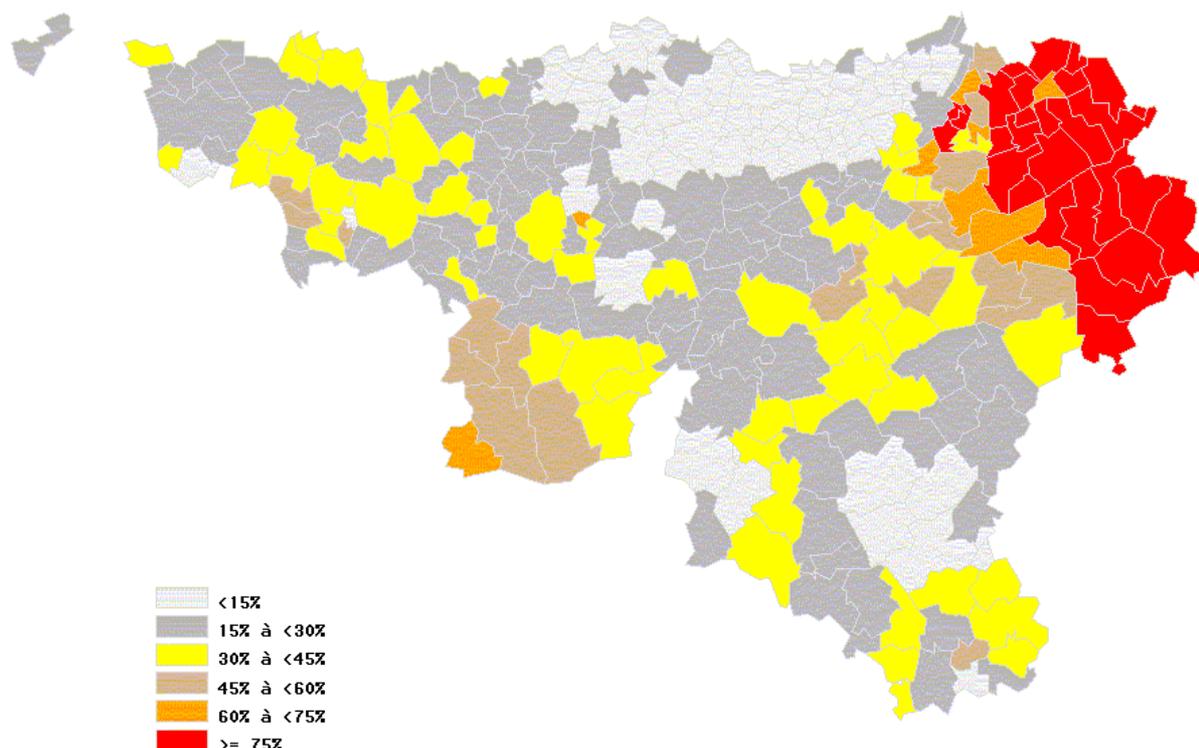
	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs
Brabant wallon	46,5	3,7	249
Hainaut	352,5	28,2	2 021
Liège	503,2	40,2	1 686
Luxembourg	173,6	13,9	754
Namur	175,7	14,0	849
Région wallonne	1 251,5	100,0	5 559

Source : DGA-Ig2

III.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 3.4.

Carte 3.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3.2 La production porcine

Entre le recensement au 1^{er} mai 2005 et le recensement au 1^{er} mai 2006, le nombre total de porcs détenus en Belgique a diminué de 23 300 têtes (-0,4 %), dont près de 8 000 truies.

En Région wallonne, on constate une augmentation des effectifs entre 2005 et 2006 de l'ordre de 5 000 têtes (+1,4 %) pour s'établir à 370 729 porcs, dont près de 23 700 truies, ce dernier chiffre étant toutefois en recul de 6,0 %.

En 1990, la Région wallonne comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2006, cette proportion n'est plus que de 5,8 %, soit 958 exploitations détenant, en moyenne, 387 porcs.

Le nombre d'exploitations détenant des truies s'élève à 398 en 2006 (60 truies par exploitation) alors qu'en 1990, on en comptait 1 997 (20 truies par exploitation).

La production nette (les abattages) en Région wallonne, en 2006, s'élève à 156 600 tonnes, soit 15,5 % de la production nette belge.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (149 596 porcs) et de Liège (107 354 porcs).

III.3.3 La production avicole

III.3.3.1 Le poulet de chair

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations. En 2006, on en dénombre 3 114 146 dans 410 exploitations (-9,5 % par rapport à 2005). Il est à noter que 101 exploitations déclarent détenir plus de 10 000 poulets de chair et représentent plus de 90 % du secteur en Région wallonne.

III.3.3.2 Les poules pondeuses

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années, mais l'utilisation des œufs s'est diversifiée grâce au développement de l'industrie agroalimentaire.

Au 1^{er} mai 2006, la Région wallonne compte 1 367 768 poules pondeuses, soit 76 352 de moins qu'en 2005 (-5,3 %).

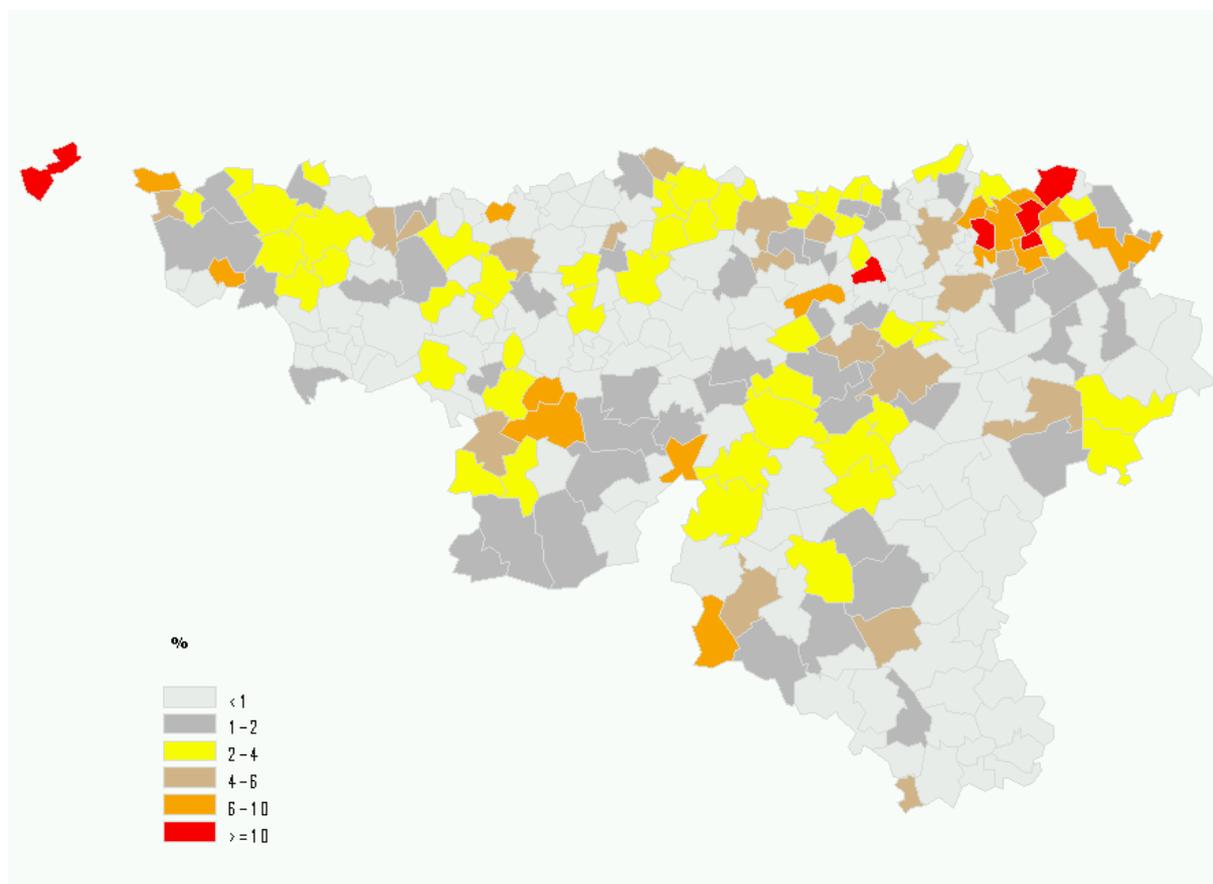
La production d'œufs en Région wallonne se répartit entre les provinces du Hainaut (44,5 %), de Liège (25,6 %) et de Luxembourg (20,0 %).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses recensés par la DGSIE (INS) est de 2 109 cependant 1,5 % d'entre eux détiennent 86 % de l'effectif. La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

III.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Région wallonne et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 3.5).

Carte 3.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3.5 La production chevaline

En 1990, 2 282 chevaux agricoles étaient recensés en Région wallonne. En 2006, on en recense encore 2 090 (+6,3 %), mais également 9 887 autres chevaux et poneys. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Namur et de Liège.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révèle être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

III.3.6 Les productions ovine et caprine

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2006, on en recense près de 56 600. Ils sont détenus dans 1 479 exploitations professionnelles, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Région wallonne. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production.

En 2006, le nombre de caprins recensés en Région wallonne s'élève à 11 399 têtes.

Il faut noter, tant en ce qui concerne le cheptel ovin que caprin, qu'un grand nombre de particuliers, hors recensements, détiennent des animaux et qu'il est difficile d'en évaluer le nombre.

III.4 LES PRODUCTIONS BIOLOGIQUES

Deux organismes certificateurs sont agréés en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « ECOCERT^[1] » (Belgique) et de « BLIK » (division du groupe « INTEGRA »).

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces deux organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie transitent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leurs productions puissent être vendues sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » et certifiées comme telles.

III.4.1 Les productions végétales

Pour ce rapport-ci, l'importance des superficies sous contrôle vient du rapport annuel établi par la Belgique pour la Commission européenne dans le cadre de l'article 15 du règlement (CEE)n°2092/91 du Conseil, du 24 juin 1991^[2], concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires.

En 2006, la superficie sous contrôle (bio et conversion) à l'échelon du Royaume atteindrait donc 29 308 ha, soit une augmentation de près de 25 % par rapport à l'année précédente. Après trois années successives de réduction des superficies « bios » on assiste à un redressement considérable. Le taux de progression est à peu de chose près le même dans les deux régions.

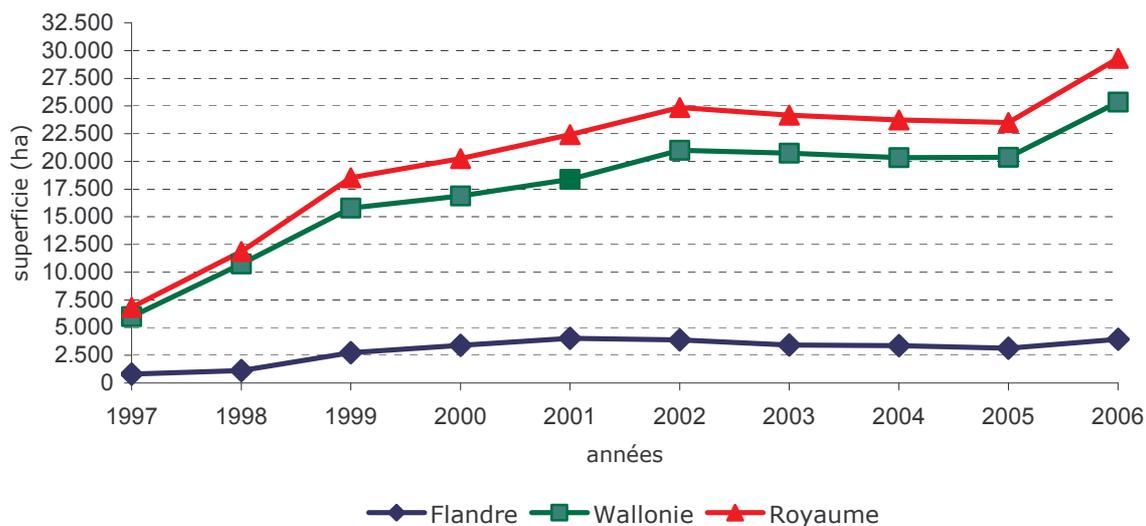
La part de la superficie sous contrôle par rapport à la SAU, après avoir stagné pendant trois ans, progresse pour atteindre 3,4 % et 0,6 % respectivement pour la Région wallonne et la Région flamande. On est très en deçà de l'objectif fixé dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie » (CAWA) qui est de 10 % de la SAU recensée en Wallonie convertie au mode de production biologique pour 2010. Cet objectif, malgré le net redressement enregistré en 2006, s'éloigne à mesure que le temps passe. Il faudrait il est vrai, qu'à partir de 2007, l'accroissement annuel moyen de la superficie soit de plus de 31 % pour y parvenir.

La figure 3.1 ci-après donne l'évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Région wallonne et en Belgique.

[1] En mars 2007 ECOCERT Belgium s'est séparé du groupe international ECOCERT pour devenir CERTISYS sprl.

[2] Ce règlement a été abrogé par le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

Figure 3.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2006



Source : rapport de la Belgique relatif au règlement (CEE) n°2091/92 du Conseil

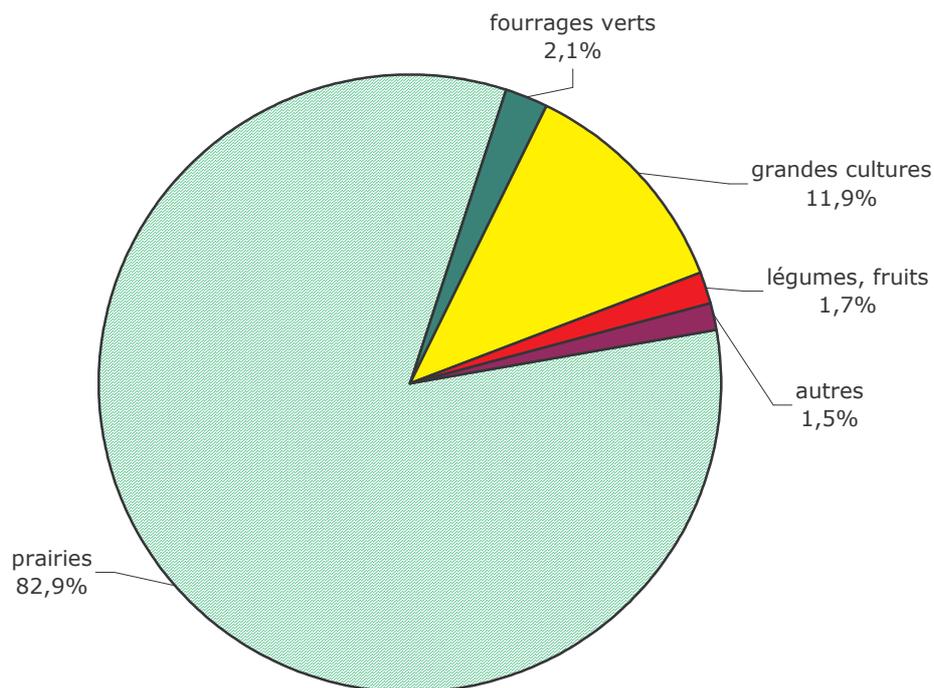
La répartition de la superficie sous contrôle selon les cultures, ainsi que le montre la figure 3.2 ci-après, n'évolue guère dans le temps. Le paysage « bio » wallon est et reste très largement dominé par les superficies fourragères qui rassemblent 85 % de la SAU en mode biologique de production.

La situation est un peu différente en Région flamande puisque les superficies fourragères représentent « à peine » 2/3 de la superficie sous contrôle. Par conséquent les autres spéculations végétales atteignent des proportions bien plus élevées qu'en Région wallonne. La différence la plus marquée en termes relatifs concerne les cultures maraîchères et fruitières qui ensemble représentent respectivement 14 % et moins de 2 % des surfaces sous contrôle déclarées en Flandre et en Wallonie.

Il est à noter que lorsque l'on jette un regard sur le recensement agricole et horticole mené par la DGSIE (Ex-INS), on observe, quelle que soit la région prise en considération et tous modes de production confondus, que les surfaces fourragères occupent environ 55 % de la SAU[§] recensée. L'agriculture biologique est par conséquent bien plus axée sur la production fourragère que l'agriculture conventionnelle dans les deux régions mais tout particulièrement en Wallonie. Ceci traduit très probablement le fait qu'il est plus aisé de conduire en mode biologique de production des surfaces fourragères et plus spécialement des prairies et en outre que ces spéculations sont, à la base, menées de manière moins intensive en Wallonie qu'en Flandre d'où la plus grande facilité d'adaptation au cahier des charges « bio » dans la première région citée.

§ 54 % en Flandre et 57 % en Wallonie.

Figure 3.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture (2006)



Sources : Ministère de la Région wallonne/DGA, Ecocert, Blik/Integra

III.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Région wallonne (sud et est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 3.6 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2000 et 2006 en RW

Espèces	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	UGB	% UGB
Bovins	21 821	41 058	39 476	30 270	29 530	31 144	30 844	25 003	77,9
Porcins	5 268	4 696	4 213	5 056	6 407	6 939	9 377	1 508	4,7
Ovins et caprins	4 974	5 449	6 437	5 964	7 221	8 350	9 192	1 379	4,3
Autres herbivores	277	283	295	130	496	732	653	462	1,4
Volailles	43 741	219 546	286 497	502 510	628 314	672 306	772 636	3 750	11,7
								32 102	100,0

Sources : Ecocert, Blik/Integra, Ministère de la Région wallonne/DGA, estimations DGA (UGB)

Le nombre d'animaux sous contrôle en 2006 représente, selon l'espèce, une part variable du cheptel recensé en Région wallonne. A titre d'illustration, les bovins, les porcins, les ovins et caprins ainsi que la volaille « bio » représentent respectivement 2,3 %, 2,5 %, 13,5 % et 16,4 % du cheptel recensé correspondant. Ces fractions sont toutes supérieures à celles de l'année précédente ; soit parce qu'il s'agit d'un accroissement plus rapide du nombre de têtes conduites en mode « bio » par rapport au total recensé (porcins, ovins & caprins), soit parce que le ralentissement a été moins prononcé en

« bio » que dans le total recensé (bovins), ou enfin parce que le nombre de têtes sous contrôles a augmenté alors que le total recensé est en diminution (volailles).

Par rapport à 2005, les grands secteurs de l'élevage « bio », à part celui des bovins et des autres herbivores, ont enregistré, en 2006, une progression. En six ans, la progression la plus spectaculaire est observée dans le secteur de la volaille car aujourd'hui on déclare près de 20 fois le nombre têtes déclarées en 2000.

Ainsi qu'on a pu l'observer pour le secteur végétal, la Région wallonne maintient voire même accroît son avance sur la Région flamande en ce qui concerne les productions animales sous contrôle, y compris pour le secteur porcin ainsi que celui de la volaille qui sont plutôt une spécialité flamande (surtout hors-sol). De telle sorte que, exprimés en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2006, 12,5 % du total sous contrôle en Belgique.

III.4.3 Evolution des productions sous contrôle

III.4.3.1 Les tendances

Ce qui était annoncé dans le rapport de l'année dernière s'est pleinement vérifié puisque les superficies sous contrôle ont crû très nettement à l'échelon du Royaume (+ 25 %) et des deux régions en 2006.

En ce qui concerne le secteur animal « bio » (tableau 3.6), en Région wallonne, à part les bovins et les autres herbivores, toutes spéculations animales connaissent une progression.

Dans le secteur animal « bio » qui, hormis les primes PAC, n'est pas spécifiquement soutenu, le succès repose, en dehors de la commercialisation en circuit-court, sur la création et l'organisation de filières de commercialisation transparentes ayant une stratégie de communication destinée à bien mettre en exergue les particularités de ces productions. Il est bon de noter que la commercialisation en circuit court n'est probablement pas réalisable pour toutes les productions et n'est sans doute pas accessible à tous les producteurs pour toute une série de raisons tenant de la nature même des produits, de l'environnement socio-économique, de l'organisation même du travail qui doit nécessairement être adapté, ainsi que d'éventuels freins de nature psychologique.

III.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »

D'après certaines informations glanées notamment auprès de la grande distribution, le montant des ventes de produits alimentaires aurait progressé en 2006 par rapport à l'année précédente pour s'établir à environ 205 millions d'euros pour la Belgique, ce qui correspondrait à une progression de presque 2 % en un an^[4]. Selon un article publié par Bioforum Vlaanderen (<http://bioforum.be/update/download/PuurkaternBioInCijfers.pdf>), la vente de produits alimentaires certifiés bio aurait atteint près de 245 millions d'euros en 2006, soit 20 % de plus que ce qui a été annoncé ci-dessus (+ 22 % par rapport à 2005). La grande distribution (60,6 %) et le commerce spécialisé (30,6 %) forment ensemble plus de 90 % du chiffre d'affaire. La vente de produits alimentaires bio représente environ 1,7 % du total des ventes de produits alimentaires en Belgique.

^[4] Il n'est pas aisé d'obtenir des informations chiffrées concernant le commerce des produits issus de l'agriculture biologique. Sans l'annoncer clairement certaines sources livrent des chiffres portant uniquement sur les produits alimentaires tandis que d'autres prennent en compte tant l'alimentaire que le non alimentaire. Nonobstant cette difficulté, ce qu'il est important de retenir est que le « bio » gagne des parts de marché de façon continue depuis plusieurs années.

Les produits alimentaires « bio » qui recueillent le plus de succès sont les légumes, les épices et les condiments ; viennent ensuite les œufs et les produits laitiers et, plus loin, le pain. A titre d'information, pour ce dernier produit, on notera que l'offre nationale ne suffit pas à satisfaire la demande, car un peu plus d'un pain sur quatre vendus sous le label bio a été importé.

Ainsi qu'on l'a évoqué plus haut, la grande distribution règne en maître sur le secteur « bio » qu'il s'agisse ou non de produits alimentaires. Elle est en mesure de mettre en place ses propres filières, ses propres cahiers de charge⁵ allant de la production primaire à, bien entendu, la commercialisation. La grande distribution, ce sont de gigantesques centrales d'achat susceptibles de peser lourdement sur la formation des prix ; c'est aussi une certaine tendance à la standardisation, à l'homogénéisation des produits telle qu'on la trouve dans le secteur conventionnel. Force est de constater que le consommateur a placé et place dans une mesure croissante sa confiance dans la grande distribution même pour ses achats de produits issus de l'agriculture biologique.

III.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée, d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on compte un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, ce qui donne un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y a un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'est nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle est en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies se poursuit mais, à la différence de l'année précédente, le taux de conversion est également en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

Pour ce qui du dynamisme affiché par le secteur « bio » en 2006, on relève un ha en conversion pour 3,6 ha sous contrôle, soit un taux de conversion avoisinant les 28 %. Si en outre on prend en considération la progression des superficies sous contrôle, on peut percevoir les premiers signes d'un regain de dynamisme du secteur « bio » wallon. Mais il faudrait que cette tendance se confirme dans le futur pour pouvoir réellement qualifier cela de regain de dynamisme.

A titre d'information, on a relevé, pour 2006 en Région flamande, un taux de conversion de près de 15% accompagné également d'un accroissement des superficies sous contrôle. La situation est donc nettement améliorée par rapport aux années antérieures. L'évolution se fait dans la même direction qu'en Wallonie mais avec une intensité moindre.

⁵ Ces filières doivent évidemment se développer dans le respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine.

CHAPITRE IV. EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

IV.1 LES PRODUITS VEGETAUX

IV.1.1 Les céréales

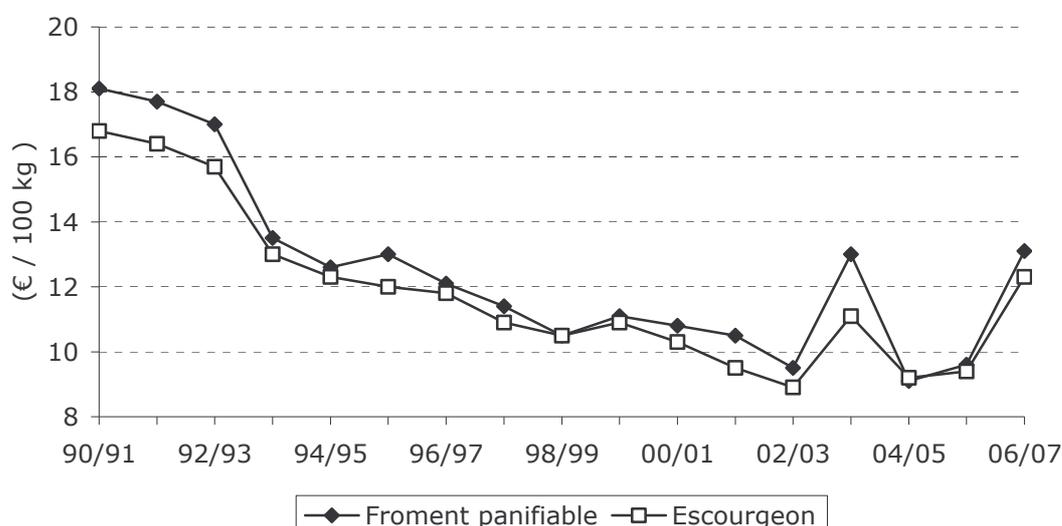
Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix en hausse. A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a accentué la baisse des prix.

Chiffres repères		
Prix €/100 kg		
	Froment	Escourgeon
1990/91	18,1	16,8
2003/04	13,0	11,1
2004/05	9,1	9,2
2005/06	9,6	9,4
2006/07	13,1	12,3

Figure 4.1 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2006/07 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGA – DGSIE (INS)

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. La situation particulière de l'année 2003/04 expliquait cet écart : la faible récolte au niveau mondial avait fait augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte est redevenue plus abondante, ce qui a fait reculer les prix de vente.

Les prix de la campagne 2005-2006 ont été en moyenne légèrement supérieurs à ceux de la campagne 2004/2005 en raison notamment de prix plus élevés en fin de campagne.

En 2006/2007, le recul de la production a amené une situation semblable à celle vécue pour la récolte 2003. Le prix moyen du blé panifiable est en moyenne 37 % plus élevé que celui de la campagne 2005/2006. Pour l'escourgeon, la hausse est de 31 %.

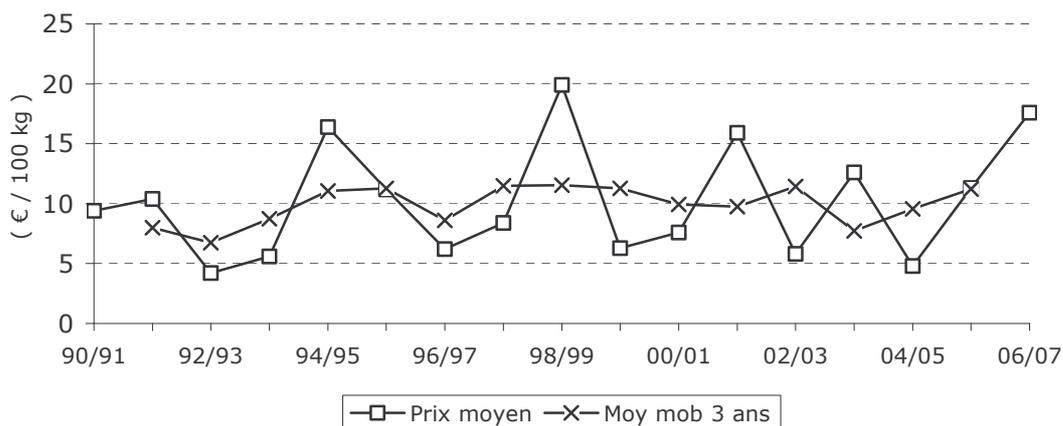
IV.1.2 Les pommes de terre

Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix relativement bas tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent. L'année 2005 s'inscrit dans ce schéma : production en baisse (globalement -14 %) et hausse sensible des prix (11 euros/100 kg en moyenne contre 4,8 pour la campagne précédente).

La récolte 2006, en recul par rapport à 2005, accentue la tendance : hausse sensible du prix moyen de la campagne. On fera remarquer que des prix de marché très élevés ne sont pas nécessairement engrangés par tous les producteurs : une bonne partie de la production est en effet sous contrat.

Chiffres repères	
Pommes de terre	
Prix €/100 kg	
Prix bas	
1996/97	6,2
2000/01	7,6
2002/03	5,8
2004/05	4,8
Prix élevés	
1994/95	16,4
1998/99	19,9
2001/02	15,9
2003/04	12,6
2005/06	11,3
2006/07	17,6

Figure 4.2 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2006/07 (€/100 kg)



Sources : CEA - DGA

IV.1.3 Les betteraves sucrières

Depuis la mise en œuvre des quotas individuels de production (1983-84), le prix des betteraves sucrières est relativement stable.

Chiffres repères	
Prix des betteraves	
€/tonne	
2001/02	48,4
2002/03	43,6
2003/04	46,0
2004/05	44,7
2005/06	43,0
2006/07	32,9

Source : DGA

En 2005, on enregistre une légère diminution du prix moyen (16 %) due à une valorisation moins importante en sucre A + B. Cependant, comme la teneur réelle en sucre fut plus élevée en 2005, la diminution est en partie compensée.

En 2006, la réforme du secteur est entrée en vigueur. Comme pour les autres productions concernées, elle se traduit par une diminution des prix compensée par une aide directe (DPU)

IV.2 LES PRODUITS ANIMAUX

IV.2.1 La viande bovine

Comme celui des céréales, le marché de la viande bovine est réglé par une organisation commune des marchés. Depuis sa création, cette organisation a été adaptée à plusieurs reprises.

IV.2.1.1 Les bovins de bonne qualité

Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002 et 2003, les prix se sont relevés.

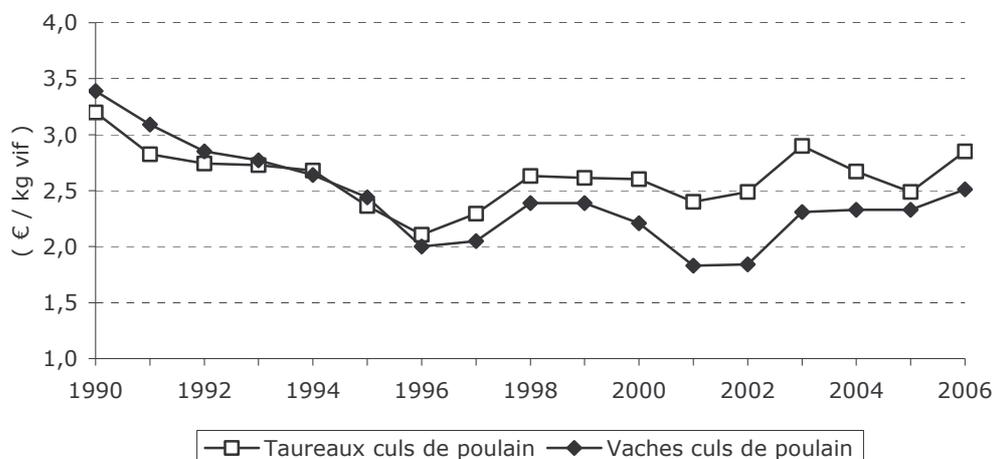
En 2004, le prix des vaches culs de poulain s'est maintenu (+0,8 % en moyenne) en accusant cependant un certain recul en fin d'année. Pour les taureaux, c'est un recul (-8 %) qui est enregistré avec une baisse continue tout au long de l'année.

En 2005, on assiste à une nouvelle diminution du prix moyen des taureaux, malgré une amélioration au second semestre. Pour les vaches, le prix moyen est stable.

En 2006, l'amélioration s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'été. Les prix se sont ensuite stabilisés. Les moyennes 2006 sont nettement supérieures à celles de 2005.

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
1990	3,20	3,39
1999	2,62	2,39
2001	2,40	1,83
2003	2,91	2,30
2004	2,67	2,33
2005	2,49	2,33
2006	2,85	2,51

Figure 4.3 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2006 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGA

IV.2.1.2 Les autres bovins

Dépendant en partie des marchés extérieurs, l'évolution des prix de ces bovins peut être différente de celle du bétail de bonne qualité.

C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux prix de se relever dans des proportions appréciables.

En 2003, le prix des bovins de qualité moyenne s'est encore amélioré mais en ce qui concerne le bétail de faible qualité, c'est un recul important des prix qui a été enregistré.

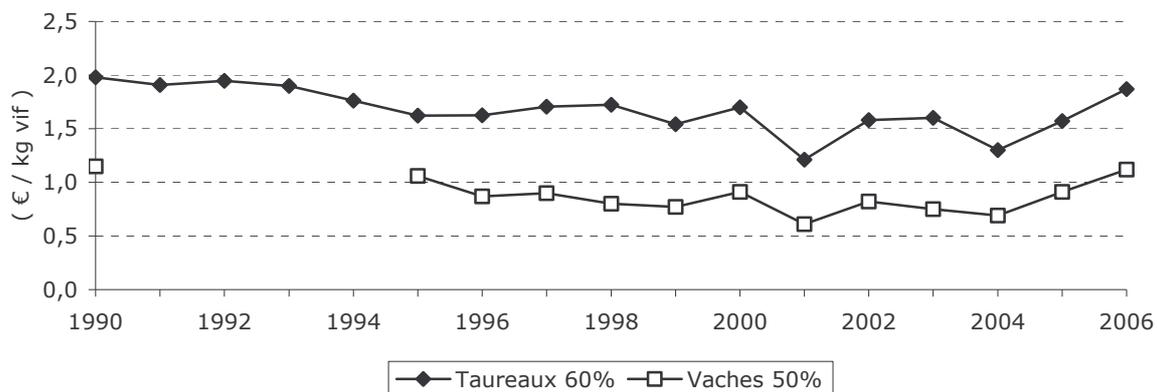
En 2004, le recul est général tant pour la qualité moyenne (-18 % pour les taureaux 60% et -8 % pour les vaches 50%) que pour le bétail de fabrication (-7,5 % en moyenne).

En 2005, par contre, de fortes hausses sont enregistrées (+21 % pour les taureaux 60 % et +30 % pour les vaches 50 %).

En 2006, les conditions favorables persistantes ont permis de nouvelles augmentations (+19 % pour les taureaux et +23 % pour les vaches 50 %).

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Taureaux 60%	Vaches 50%
1990	1,98	1,15
1999	1,54	0,77
2001	1,28	0,61
2003	1,60	0,75
2004	1,30	0,69
2005	1,57	0,91
2006	1,86	1,12

Figure 4.4 : Evolution des prix des taureaux 60 % et des vaches 50 % en Belgique, de 1990 à 2006 (€/kg vif)



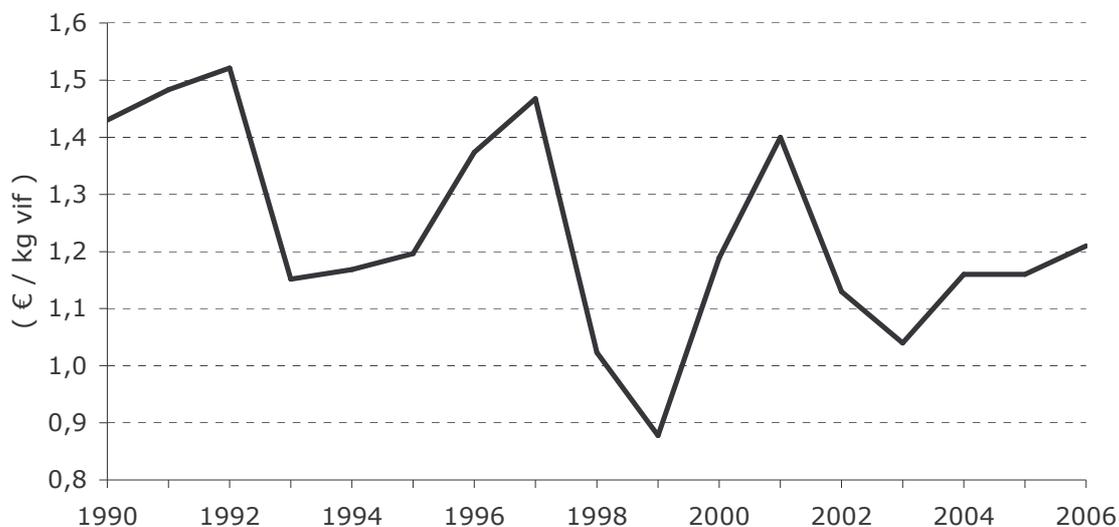
Sources : CEA – DGA

IV.2.2 La viande porcine

Chiffres repères	
Prix porc à viande	
€/kg vif	
1990	1,43
1999	0,88
2001	1,40
2003	1,05
2004	1,16
2005	1,16
2006	1,21

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Figure 4.5 : Evolution du prix du porc de viande en Belgique, de 1990 à 2006 (€/kg vif)



Sources : CEA - DGA

Situés très bas en 1999 en raison des effets conjugués de la surproduction et de la crise de la dioxine, les prix se sont progressivement relevés en 2000 et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002 et 2003, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours.

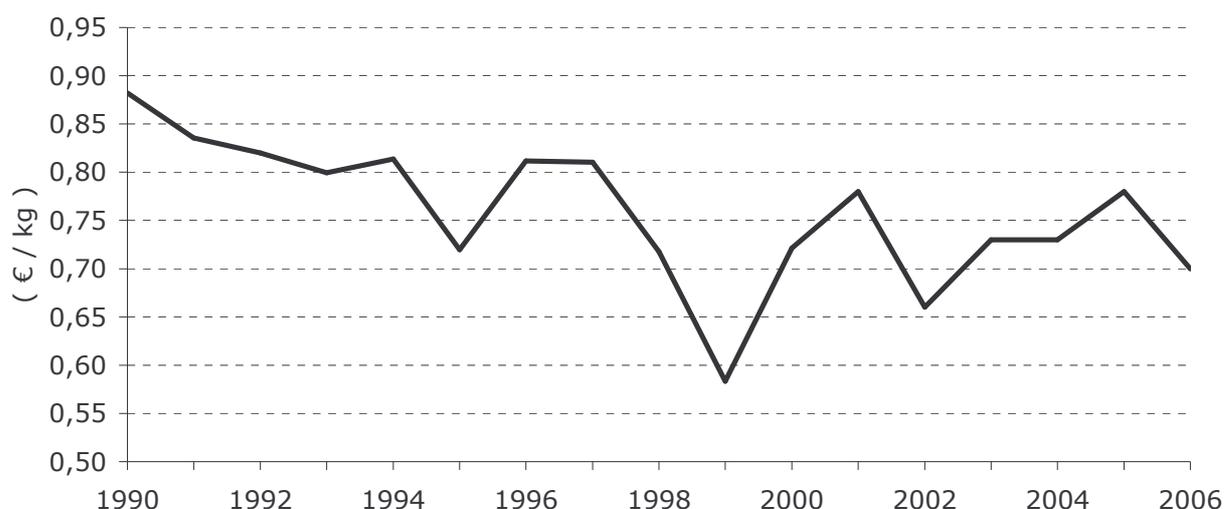
En 2004, suite au recul de la production, les prix se sont relevés : on enregistre une hausse moyenne de 10,6 %. En 2005, le prix moyen est resté relativement stable.

En 2006, des prix très élevés pendant l'été ont permis au prix moyen d'être supérieur à celui de 2005. Le prix a diminué au cours des derniers mois de l'année.

IV.2.3 La viande de volaille

Chiffres repères	
Prix poulet à rôti	
€/kg vif	
1990	0,88
1999	0,58
2001	0,78
2003	0,73
2004	0,73
2005	0,78
2006	0,70

Figure 4.6 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2006 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGA

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15 % par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution. La situation s'est améliorée en 2003 (+10,8 %). C'est au milieu de l'année que les prix ont été les plus élevés (0,91 euro/kg vif). En 2004, les prix se sont maintenus en moyenne au niveau de ceux de 2003.

En 2005, le prix moyen a augmenté de 6 % par rapport à 2004. Cela résulte des prix relativement élevés de l'été. Au cours du dernier trimestre, en raison du problème de la grippe aviaire, les prix ont considérablement régressé.

Des prix relativement bas ont été enregistrés au cours des 4 premiers mois de 2006. Ensuite, les prix se sont relevés mais pas suffisamment pour atteindre ceux enregistrés en moyenne en 2005. Le prix moyen de l'année 2006 est donc en recul de 10 % par rapport à celui de 2005.

IV.2.4 Le lait

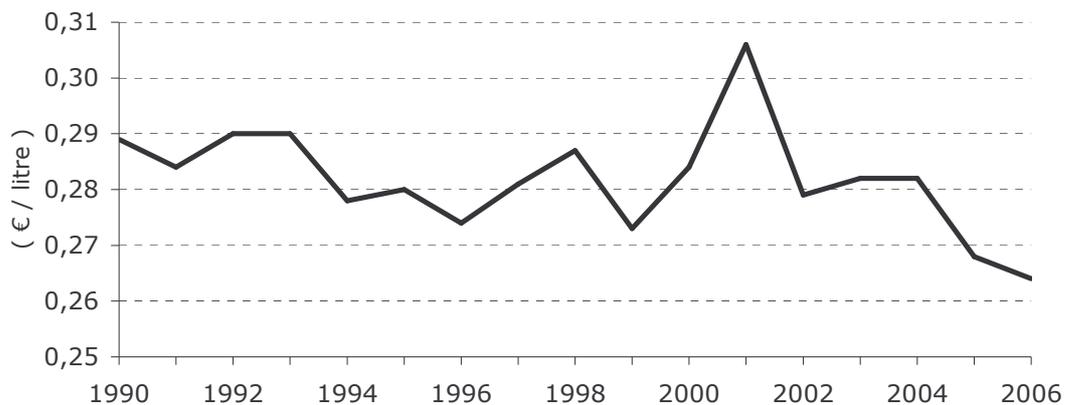
Chiffres repères	
Prix lait	
€/litre	
2001	0,306
2002	0,279
2003	0,282
2004	0,282
2005	0,268
2006	0,264

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place.

Depuis cette date, la politique menée dans le secteur n'a pas été modifiée et les prix n'ont pratiquement pas changé. Une modification (baisse des prix avec compensation directe) est toutefois entrée en vigueur suite à la décision prise par la réforme « Agenda 2000 » et confirmée par la révision à mi-parcours.

Figure 4.7 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2006 (€/litre) (38 g de matières grasses et 33,5 g de protéines)



Sources : CEA – DGA - CBL

L'évolution des prix a été à la hausse jusqu'à l'année 1990 et ensuite on constate une relative stabilité.

En 2004, le prix moyen se situe pratiquement au niveau de celui de 2003, malgré l'entrée en vigueur de la réforme. En tenant compte du subside compensatoire, l'évolution est positive.

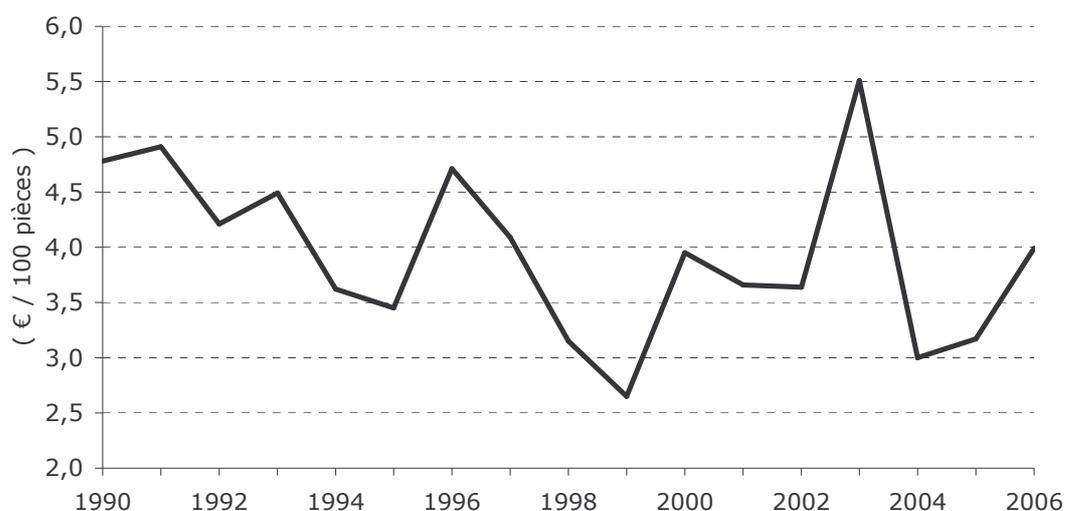
En 2005 et 2006, la réforme s'est poursuivie : elle explique les légers reculs du prix.

IV.2.5 Les œufs

Comme ceux de la volaille, les prix des œufs présentent depuis 1985 une tendance à la baisse avec un caractère cyclique aussi fortement marqué.

Chiffres repères	
Prix œufs bruns 60-65 g	
€/100 pièces	
1990	4,78
1999	2,65
2001	3,66
2003	5,51
2004	3,00
2005	3,17
2006	3,99

Figure 4.8 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2006 (€/100 pièces) œufs bruns 60-65 g.



Sources : CEA – DGA

Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000, ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 et se sont maintenus à ce niveau en 2002. En 2003 par contre, on note une hausse moyenne très sensible (+40 %) due au prix particulièrement élevé du dernier trimestre (conséquence de la peste aviaire du printemps 2003).

En 2004, la reprise de l'offre a ramené les prix à un niveau nettement moins élevé.

Au cours de l'année 2005, les prix se sont progressivement et régulièrement relevés ; on enregistre une hausse moyenne de 5,7 % par rapport à 2004.

En dehors d'un creux pendant les mois de mai à juillet, cette hausse s'est poursuivie tout au long de l'année 2006. Il en résulte des prix moyens annuels nettement plus élevés en 2006 par rapport à 2005.

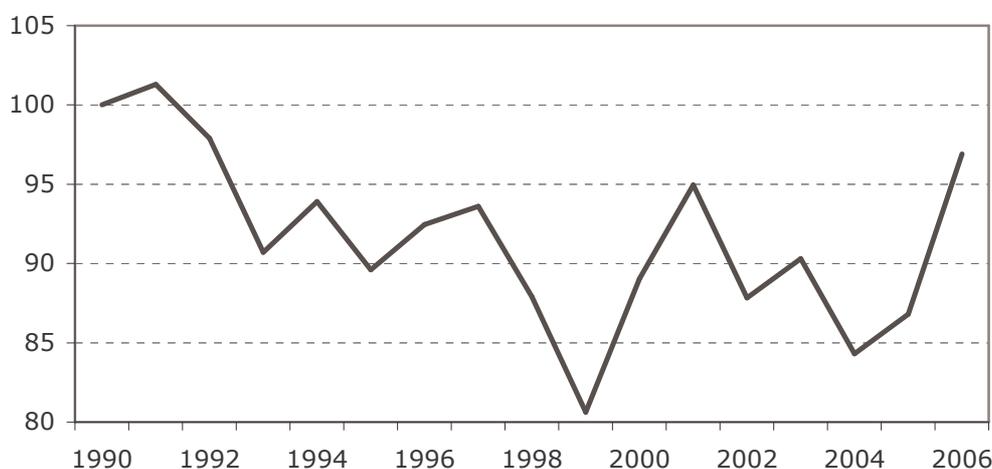
IV.3 EVOLUTION DES PRIX REÇUS, DES PRIX PAYES ET DU RAPPORT PRIX REÇUS/PRIX PAYES

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2006) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2000-2006) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

IV.3.1 Indice des prix reçus

IV.3.1.1 Période 1990-2006

Figure 4.9 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 1990 à 2006 (base 1990=100)



Source : DGSIE (INS)

On constate que la baisse des prix a surtout été importante durant la première moitié des années 90. Ensuite, on assiste en moyenne à une certaine stabilisation sauf en 1999 qui fut une année particulièrement mauvaise (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002. En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %.

En 2004, on enregistre un nouveau recul (6,6 %). En 2005, on observe globalement une légère amélioration (+2,9 %).

Cette amélioration s'est poursuivie en 2006 en s'amplifiant.

Chiffres repères

Indice prix reçus
base 1990=100

1992	90,7
1999	80,6
2001	95,0
2002	87,9
2003	90,3
2004	84,3
2005	86,8
2006	96,9

IV.3.1.2 Période 2000-2006

Le tableau 4.1 ci-dessous reprend les évolutions en base 2000, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Tableau 4.1 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 2003 à 2006 (base 2000=100)

	2004	2005	2006	2006/ 2005
Produits agricoles	96,4	96,3	108,1	+12,3
Végétaux	93,9	90,7	132,3	+45,9
Céréales	99,2	84,7	109,7	+29,5
Pommes de terre	90,7	96,2	181,6	+88,8
Betteraves	91,0	91,0	79,5	-12,6
Animaux	97,0	97,6	102,7	+5,2
Bovins	95,5	101,7	117,3	+15,3
Porcs	97,3	96,8	101,1	+4,4
Volaille	100,7	106,8	96,1	-10,0
Lait	101,1	96,3	94,3	-2,1
Oeufs	63,7	63,3	87,0	+37,4
Produits horticoles	95,0	106,7	118,0	+10,6
Légumes	84,1	103,2	117,0	+13,4
Fruits	121,8	117,4	128,6	+9,5
Non comestibles	94,9	106,0	112,8	+6,4
Total	96,1	98,9	110,5	+11,7

Source : DGSIE (INS)

En 2006, le niveau général des prix des produits agricoles et horticoles atteint 110,5 % du niveau général observé en 2000. L'indice global est en augmentation de 11,7 % par rapport à celui enregistré en 2005.

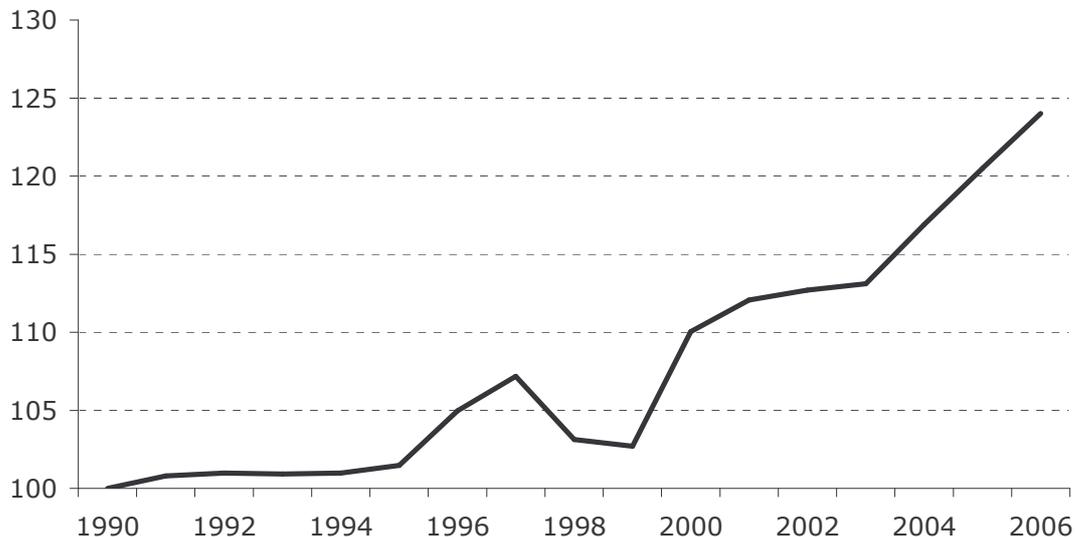
C'est principalement l'indice des prix des produits végétaux, et spécialement celui des prix des pommes de terre, qui est responsable de cette évolution. L'évolution est cependant aussi nettement à la hausse pour les produits horticoles et, dans une moindre mesure, pour l'indice global des prix des produits animaux.

Comme il l'a déjà été indiqué, les indices de prix agricoles reprennent les évolutions des prix pour l'ensemble de la Belgique.

IV.3.2 Indice des prix payés

IV.3.2.1 Période 1990-2006

Figure 4.10 : Evolution de l'indice des prix moyens de production, de 1990 à 2006 (1990=100)



Source : DGSIE (INS)

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser, avant d'augmenter à nouveau en 2004, 2005 et 2006. Entre 1990 et 2006, la hausse de l'indice global est de 24 %.

Chiffres repères

Indice prix payés
(1990=100)

1999	102,7
2000	110,0
2001	112,1
2003	113,1
2004	116,9
2005	120,5
2006	124,0

IV.3.2.2 Période 2000-2006

En 2006, l'indice global des prix des moyens de production en base 2000 a augmenté de 2,9 % par rapport à 2005. Par rapport à 2000, il a augmenté de 12,7 %.

Les prix de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de 2,9 %. Par rapport à 2000, on constate une hausse de 8,9 %. Ce sont principalement les prix de l'énergie (+11,6 % entre 2005 et 2006) qui expliquent cette évolution.

Les coûts des investissements et des salaires ont quant à eux augmenté respectivement de 5,8 et 0,7 %. Par rapport à 2000, les hausses atteignent 23,2 et 14,3 %.

Tableau 4.2 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2000 à 2006 (2000=100)

	2004	2005	2006	2006/ 2005
Consommation intermédiaire	102,9	105,8	108,9	+2,9
Energie	92,5	115,9	129,3	+11,6
Engrais	110,8	115,5	119,9	+3,8
Aliments	103,0	101,6	102,3	+0,7
Investissements	109,0	116,5	123,2	+5,8
Salaires	111,9	113,5	114,3	+0,7
Fermages	104,3	104,3	104,3	-
Total	106,9	110,2	113,4	+2,9

Source : DGSIE (INS)

IV.3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix)

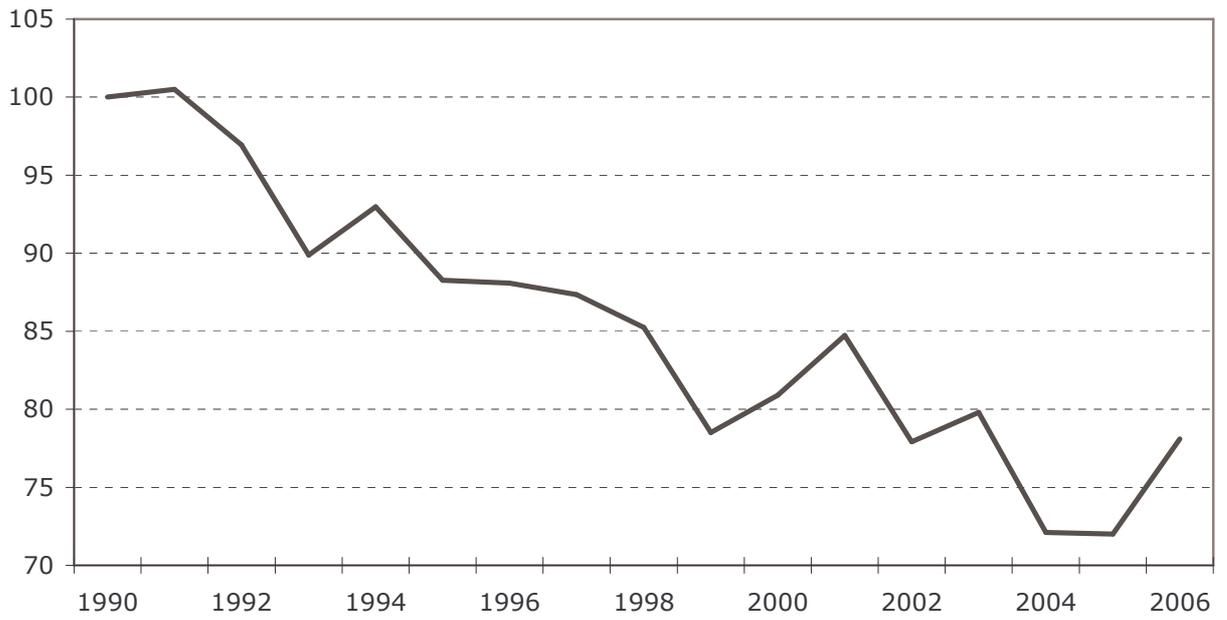
Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

En 2005, le rapport se situe au même niveau qu'en 2004 ; les hausses des prix et des coûts se neutralisent.

En 2006, la hausse plus importante de l'indice global des prix reçus améliore le terme de l'échange.

Figure 4.11 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2006 (base 1990=100)



Source : DGSIE (INS)

CHAPITRE V. LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

V.1 NATURE ET IMPORTANCE DES CAPITAUX ENGAGES

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon d'environ 500 comptabilités agricoles d'entreprises réparties à travers la Région wallonne. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse Economique Agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. En effet, la substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres, l'achat de droits à produire ainsi que de droits à paiement, requièrent et requerront des moyens financiers à ce point conséquents qu'ils sont susceptibles de constituer un frein à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2006. Les commentaires portent plutôt sur les orientations technico-économiques que sur les régions agricoles car les premières sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. Les régions agricoles seront toutefois reprises à titre d'information dans certains tableaux (tableaux 5.2 et 5.6).

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 920 427 € en Région wallonne. Ce capital est engagé à parts égales par l'exploitant (49,7 %) et les bailleurs (50,3 %). La fraction provenant de ces derniers est constituée essentiellement de terres et de bâtiments loués aux premiers.

Les capitaux avancés par l'exploitant (457 090 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 157 004 €, soit 17,1 % du total des capitaux engagés par exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 90 751 €, soit 9,9 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 14,5 % du total des capitaux engagés, soit 133 908 €. Il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6,4 % du total, s'élève à 58 765 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 1,8 % (16 662 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'orientation technico-économique considérée ou OTE (tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2006)

	Cultures agricoles et polyculture (1+602 à 605)	Lait très spécialisé (411)	Lait moyennement spécialisé (412)	Bovins mixtes (43)	Bovins à viande (42)	Cultures et lait (811+812)	Cultures et bovins non laitiers (813+814)	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	1 094,0	663,8	821,3	982,2	752,4	1 099,9	1 156,2	920,4
Part engagée par l'exploitant (%)	36,8	56,2	52,5	57,0	61,3	43,1	44,6	49,7
Capital foncier	24,8	33,9	28,9	26,7	26,0	25,7	23,5	26,9
Terres, améliorations foncières	19,9	13,4	14,4	17,0	14,8	17,7	17,1	17,0
Autres (bâtiments, quotas,...)	4,9	20,5	14,5	9,7	11,2	8,0	6,4	9,9
Capital d'exploitation	12,0	22,3	23,6	30,3	35,3	17,5	21,1	22,7
Cheptel vif	3,0	13,1	15,2	22,8	28,7	8,7	13,0	14,5
Cheptel mort	5,9	8,7	7,2	6,2	6,1	6,1	5,8	6,4
Capital circulant	3,1	0,5	1,2	1,3	0,5	2,7	2,3	1,8
Part engagée par les bailleurs (%)	63,2	43,8	47,5	43,0	38,7	56,9	55,4	50,3

Source : DGA

Tableau 5.2 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2006)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famennne	Ardenne	Jura	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	972,1	1 027,1	915,9	1 051,2	701,4	603,6	855,0	877,3	810,7	800,0	920,4
Part engagée par l'exploitant (%)	44,8	44,5	48,0	48,7	56,4	55,8	55,4	56,0	58,8	56,9	49,7
Capital foncier	25,8	25,6	25,7	26,7	32,4	32,4	27,3	27,5	27,1	27,0	26,9
Terres, améliorations foncières	18,0	18,2	17,2	17,7	14,6	14,0	16,5	15,8	15,4	15,1	17,0
Autres (bâtiments, quotas,...)	7,8	7,4	8,5	9,0	17,8	18,4	10,8	11,5	11,7	11,9	9,9
Capital d'exploitation	18,9	18,9	22,3	22,0	23,9	23,4	28,0	28,6	31,8	29,9	22,7
Cheptel vif	10,3	10,4	13,9	13,9	15,2	14,4	20,2	21,0	24,6	22,4	14,5
Cheptel mort	6,2	6,1	6,4	6,1	7,9	8,4	6,5	6,4	6,4	6,6	6,4
Capital circulant	2,4	2,4	2,0	2,0	0,8	0,6	1,3	1,2	0,8	0,9	1,8
Part engagée par les bailleurs (%)	55,2	55,5	52,0	51,0	44,6	44,2	44,6	44,0	41,2	43,1	50,3

Source : DGA

En 2006, le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (environ 1,1 millions d'€). Il est le plus faible dans les orientations spécialisées en production laitière (OTE 411) ou en production de viande (OTE 42). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures et bovins non laitiers, 1 156 217 €) et le montant moyen le plus faible (lait très spécialisé, 663 834 €) représente près de 75 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère sensiblement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (36,8 %) avec 403 423 €, « Cultures et bovins laitiers » (43,1 %) avec 474 321 € et « Cultures et bovins non laitiers » (44,6 %) avec 515 986 €. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les OTE axées sur les productions bovines telles que « Lait très spécialisé » (56,2 %) avec 372 900 €, « Bovins mixtes » (57,0 %) avec 559 794 € et « Bovins à viande » (61,3 %) avec 461 315 €.

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est la plus élevée dans les exploitations « Lait très spécialisé » (20,5 %) avec en moyenne 136 383 € et « Lait moyennement spécialisé » (14,5 %) avec en moyenne 119 023 €, étant donné le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations de « Cultures agricoles et polyculture » (4,9 %) où l'on observe 54 154 € de moyenne et dans celles de « Cultures et bovins non laitiers » (6,4 %) où 74 039 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins mixtes » (22,8 %) et « Bovins à viande » (28,7 %) avec respectivement 223 709 € et 215 808 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif (3,0 %) est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polycultures » (32 426 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières très spécialisées (OTE 411), la valeur du cheptel vif (86 915 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 42) (215 808 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 13,1 % du total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 28,7 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 5,8 % pour l'orientation « Cultures et bovins non laitiers » à 8,7 % pour l'orientation « Lait très spécialisé ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (3,1 % pour l'orientation « Cultures agricoles et polyculture ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,5 % dans les OTE « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande »).

Par ailleurs, si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2004 à 2006), on observe (cfr. tableau 5.3 ci-après) une croissance régulière de ce capital de 5,24 % par an (taux annuel de variation). Cet accroissement résulte d'une progression plus prononcée du capital foncier (+6,69 % l'an) que du capital d'exploitation (+3,60 % l'an). Par rapport à la période précédente on notera, cependant une légère accentuation de la croissance, surtout due au capital foncier. Il est à noter que sur longue période, on peut mettre en évidence une croissance à tendance linéaire du capital engagé par l'exploitant.

Tableau 5.3 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2004 et 2006

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2004	2005	2006
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	133,6	143,1	157,0
Autres (bâtiments, quotas,...)	84,1	84,6	90,8
Total (A)	217,7	227,7	247,8
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	127,9	126,7	133,9
Cheptel mort	52,0	54,6	58,8
Capital circulant	15,2	16,5	16,7
Total (B)	195,1	197,8	209,4
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	412,8	425,5	457,2

Source : DGA

V.2 ENDETTEMENT DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

L'importance des capitaux qu'il faut mobiliser afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Notons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Tableau 5.4 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2004 et 2006

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2004	2005	2006
Fonds propres (A)	290,0	296,1	319,4
Emprunts	122,8	129,4	137,8
Total passif = total actif (B)	412,8	425,5	457,2
Taux de solvabilité (A/B) en %	70,3	69,6	69,9

Source : DGA

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent généralement de manière plus irrégulière en courte période à l'exception de la période passée en revue (tableau 5.4 ci-dessus). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. On observe cependant sur longue période, une nette tendance à la hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance à la baisse du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (tableau 5.6) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé dans les régions Herbagère-fagne (72,0 %) et Ardenne (72,6 %), et le plus bas en Haute Ardenne (68,0 %) et en dans la région herbagère liégeoise (65,6 %). Les quatre régions citées sont axées sur les productions bovines ; les deux dernières étant plus spécialisées dans la production laitière. On notera cependant que les écarts entre régions agricoles ne sont pas très accentués.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en regardant les orientations technico-économiques (tableau 5.5). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 59,3 % dans les exploitations de l'OTE « cultures et lait » et de 74,4 % dans celles de l'orientation « bovins à viande ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles axées sur la production de viande bovine ont plutôt tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « internes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via entre autres le 2^{ème} pilier de la PAC (PDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « externes » de financement à des conditions favorables. La baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

Tableau 5.5 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2006

Origine des fonds (passif)	Cultures agricoles et polyculture	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins laitiers
	(1+602 à 605)	(411)	(412)	(43)	(42)	(811+812)	(813+814)
Fonds propres (A)	289,4	241,9	287,4	412,4	343,4	281,3	363,9
Emprunts	114,5	131,0	144,1	147,3	117,9	193,0	152,1
Total passif (B)	403,9	372,9	431,5	559,7	461,3	474,3	516,0
Taux de solvabilité (A/B) en %	71,7	64,9	66,6	73,7	74,4	59,3	70,5

Source : DGA

Tableau 5.6 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2006

Origine des fonds	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
	(en mille euros)	(en mille euros)	(en mille euros)	(en mille euros)	(en mille euros)	(en mille euros)	(en mille euros)	(en mille euros)	(en mille euros)	(en mille euros)
Fonds propres (A)	303,4	317,8	315,9	356,1	259,4	229,2	340,9	349,0	346,0	323,8
Emprunts	131,8	139,1	123,5	156,1	135,8	107,8	132,4	142,7	130,8	131,1
Total passif (B)	435,2	456,9	439,4	512,2	395,2	337,0	473,3	491,7	476,8	454,9
Taux de solvabilité (A/B) en %	69,7	69,7	71,9	69,5	65,6	68,0	72,0	71,0	72,6	71,2

Source : DGA

CHAPITRE VI. LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC

VI.1 LE 1^{ER} PILIER (DONNEES FINANCIERES)

On donnera ici un aperçu des montants octroyés aux producteurs « principalement » au titre de la campagne FEOGA 2005/2006 (du 16/10 au 15/10) qu'on associera à l'année civile 2006. Dans les montants exposés ci-après il est tenu compte des régularisations positives et négatives de campagnes antérieures ainsi que des recouvrements et autres pénalités. On notera également que la majeure partie des paiements dont il est question ci-après, bien qu'ayant été effectués dans le courant de l'année 2006, se rapportent dans de nombreux cas à des faits enregistrés ou établis au cours de l'année précédente.

VI.1.1 Ventilation des aides par secteur

La mise en pratique du régime de paiement unique (1^{er} janvier 2005) rend impossible la ventilation des aides par secteur comme cela a été fait jusqu'à présent. La plus grande partie des dépenses relatives au 1^{er} pilier de la PAC ne relève plus de la pratique effective et avérée d'une spéculation animale ou végétale mais, sous certaines conditions, de l'activation de droits établis à partir d'une période de référence (2000-2002). Ces droits, correspondant à un montant par unité de superficie (€/ha) variable d'un agriculteur à l'autre⁶, sont activés à l'idéal au moyen d'un nombre équivalent d'hectares de superficie éligible⁷.

Tableau 6.1 : Ventilation des dépenses en Région wallonne pour la campagne 2005/2006

Rubriques	2005 (en 10 ³ €)	2006 (en 10 ³ €)	En % de (1)
Fruits à coque		2,7	
Protéagineux		91,8	
Cultures énergétiques		105,3	
Aide au lin (transformation)		137,6	
Multiplication de semences	751,4	232,7	
Organisations de producteurs (fruit & légumes)		426,7	
Secteur laitier	18 312,0	30 286,7	12,3
Vaches allaitantes	87 469,2	63 464,5	25,7
Régime de paiement unique		152 270,2	61,6
Reliquat année(s) antérieure(s)		61,7	
Autres paiements (secteurs végétal et animal)	132 705,4		
Total général (1)	239 238,0	247 079,9	100,0

Source : DGA

Depuis l'année 2003 où le total payé s'était établi à près de 223,5 millions d'euros, les paiements portant sur le 1^{er} pilier de la PAC ont crû en moyenne de 3,4 % l'an.

⁶ La Belgique a opté pour le système de références individuelles.

⁷ Sans entrer dans les détails, la superficie éligible d'une exploitation est, en dehors de la superficie couverte par des droits jachère, la superficie agricole utilisée de l'exploitation hormis les surfaces occupées par des légumes et des fruits, des cultures pérennes et des pommes de terre (sauf celles destinées à la féculerie).

En 2006, les montants alloués relevant du régime de paiement unique représentent près de 62% des dépenses. Cette part est appelée à progresser, entre autres, lorsque les paiements au secteur laitier et ceux relatifs à la restructuration du secteur sucrier (betterave et chicorée à inuline) auront rejoint le régime de paiement unique pour les premiers et auront été mis en place en intégrant le régime de paiement unique pour les seconds.

Par rapport à la campagne précédente, on note une baisse substantielle des paiements relatifs aux vaches allaitantes provenant de l'intégration de l'enveloppe nationale viande bovine au régime de paiement unique. On observe également une fonte considérable, en termes relatifs, des aides à la multiplication de semences due à ce que seules les aides concernant la multiplication des semences d'épeautre et de graines de lin textile sont maintenues (couplées) en dehors du régime de paiement unique.

On relève encore par rapport à 2003, année au cours de laquelle elles avoisinaient les 2 millions d'euros, un accroissement notable des dépenses dans le secteur laitier suite à la mise en place et à la hausse programmée, dans le cadre de la réforme de la PAC de 2003, de l'aide (base + supplément). Au cours de la prochaine campagne FEOGA, les paiements au secteur laitier devraient encore augmenter d'environ 50 % pour autant que les tonnages pris en compte soient identiques à ceux de l'exercice passé en revue. A ce moment-là, l'aide unitaire atteindra le maximum prévu et sera intégrée dans le paiement unique

On voit aussi apparaître, pour ne citer que ceux-ci, des paiements à destination des organisations de producteurs de fruits et légumes au titre du 1^{er} pilier de la PAC. Ils découlent de la réforme de l'Organisation Commune du Marché (OCM) relative à ces productions qui prévoit une participation de la section « garantie » du FEOGA au titre du 1^{er} pilier de la PAC dans le financement de programmes opérationnels élaborés par des organisations de producteurs. A la différence des autres paiements de ce 1^{er} pilier, ce type de paiements-ci n'est pas directement liquidé à des bénéficiaires individuels mais à des organisations de producteurs ; de plus, il s'agit de financements dont une partie revient aux dites organisations. S'agissant de co-financements, on se retrouve dans des mécanismes se rapprochant de ceux prévalant dans bon nombre de mesures du 2^{ème} pilier de la PAC. Selon ce qui est prévu dans le cadre de la réforme de l'OCM concernée, les paiements qui s'y rattachent pourront à terme être intégrés au régime de paiement unique, dans quel cas les superficies correspondantes concernées devraient entrer dans le calcul des droits à paiement pour faire partie des superficies éligibles.

Pour tout renseignement complémentaire relatif aux sommes engagées (par année civile) plus particulièrement dans le cadre du 1^{er} pilier de la PAC, il est loisible au lecteur de consulter les rapports d'activités 2005 et 2006 de la Direction générale de l'Agriculture (pages 39 à 50) en cliquant sur les liens ci-après :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/RapportActivite2005.pdf

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/RapportActivite2006.pdf

En outre, des informations portant sur les droits à paiement et leur activation, sur les superficies éligibles, et plus généralement sur les conditions qui sous-tendent le système de paiement unique peuvent être obtenues à l'adresse ci-après :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/rubrique.php?id_rubrique=26

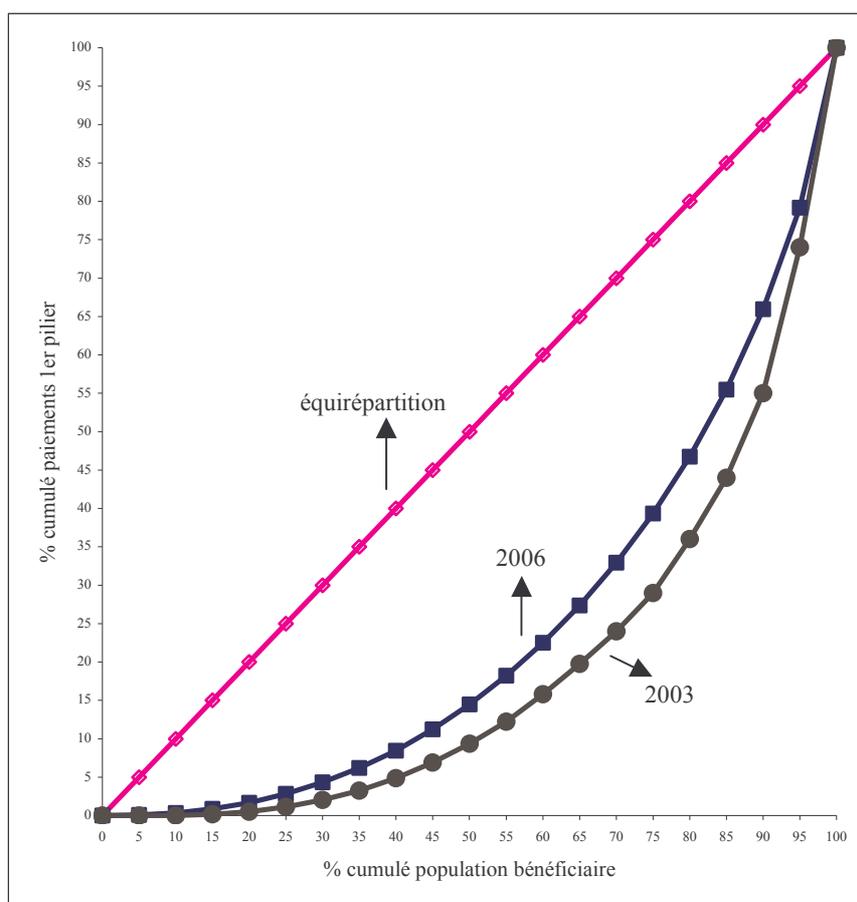
VI.1.2 Répartition des aides entre les producteurs

On observe en 2006 un nouveau fléchissement du coefficient de Gini par rapport à 2004 et 2003, signifiant une homogénéité accrue dans la répartition des paiements du 1^{er} pilier de la PAC entre producteurs. En effet, si le coefficient de Gini (approché) valait 0,609 en 2003 et 0,539 en 2004, il vaut 0,512 en 2006. Pour rappel, le coefficient de

Gini vaut « 0 » lorsque tous les producteurs touchent le même montant (équipartition) et « 1 » si un seul producteur touche la totalité des primes liquidées en Région wallonne.

Ainsi qu'on peut l'observer dans la figure ci-après, on est encore loin de l'équipartition et c'est bien normal puisque ce n'est pas le but poursuivi par le système mis en place, basé sur les références historiques individuelles. Il y a tout de même une *amélioration* qu'on pourrait qualifier de « naturelle » dans la répartition des paiements entre bénéficiaires suite à la montée en puissance des primes et aides au secteur laitier, lequel ne bénéficiait pour toute aide, jusqu'en 2003, que d'une très faible part de l'enveloppe nationale viande bovine. Toute autre chose restant égale par ailleurs, on devrait enregistrer une nouvelle baisse du coefficient de Gini dans le cadre de la campagne FEOGA 2005/2006 puisque les aides à la production laitière augmenteront encore.

Figure 6.1 : Concentration des aides du 1^{er} pilier en 2006, comparaison avec 2003



Source : DGA

Cela étant, en 2006, près de 29 % des agriculteurs bénéficiaires ont perçu moins de 5 000 €, concentrant ainsi environ 4 % de la masse totale payée. A l'opposé, un peu moins de 1 % des producteurs ont touché au moins 75 000 €, concentrant ainsi près de 6 % de la masse payée. En moyenne, un producteur a bénéficié d'un peu moins de 16 000 € au titre de 1^{er} pilier de la PAC. Notons encore que la prime médiane s'établit à un peu plus de 10 000 €. Cette dernière est de loin inférieure à la moyenne, ce qui atteste de l'inégale répartition des primes entre producteurs.

On notera encore qu'un peu plus d'1/5^{ème} des aides allouées l'ont été aux 5 % des producteurs qui perçoivent les plus gros montants. La première moitié des agriculteurs (ceux qui touchent le moins) concentrent entre leurs mains moins de 15 % des montants octroyés.

VI.1.3 Répartition des aides selon les régions agricoles wallonnes

La Belgique a opté pour le système des références historiques individuelles ce qui a pour effet que deux exploitations voisines, identiques par leur structure actuelle, sont susceptibles de détenir des droits à paiement de valeur unitaire (€/ha) très différente étant donné leur passé respectif.

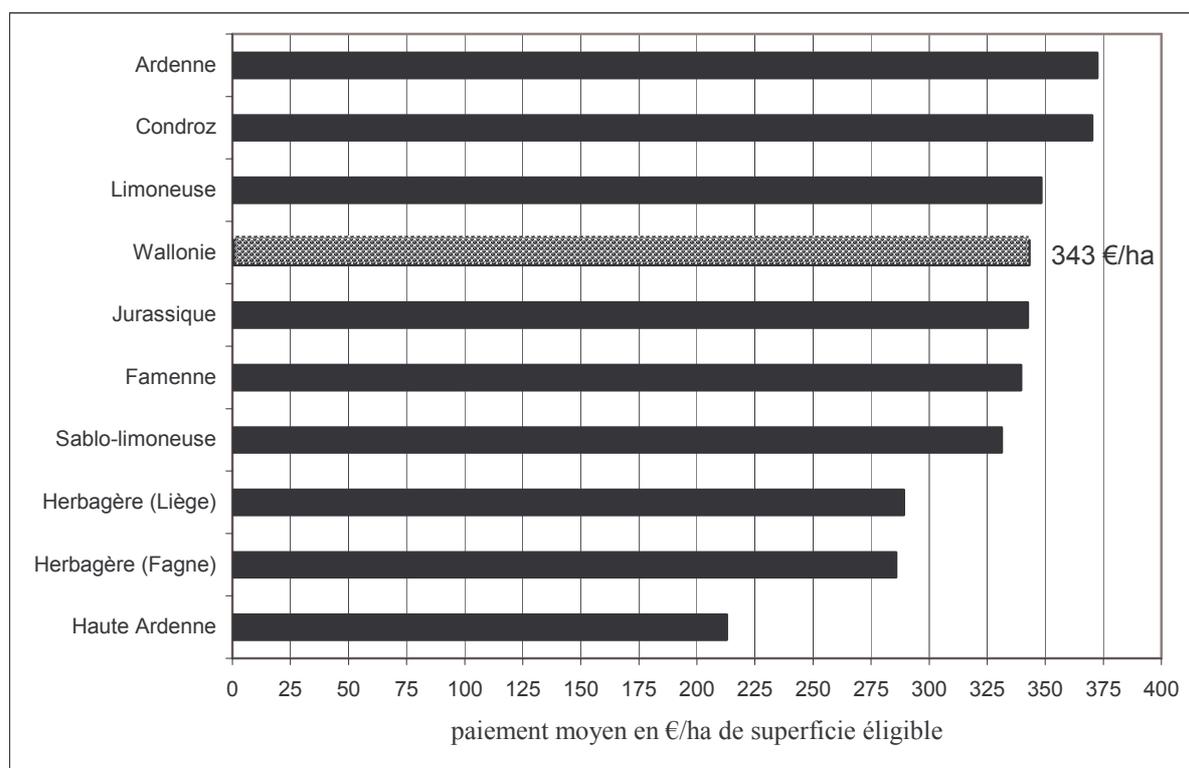
On aurait pu opter pour une application du régime de paiement unique telle, que au sein d'une entité (géographique, administrative, pédologique ou autre) donnée, il n'y ait qu'un seul montant unitaire à l'ha par exemple. Cette manière d'opérer revient en quelque sorte à mutualiser les droits à paiement dans chaque entité. Que se passerait-il si, en Région wallonne, on passait du système individuel actuel à un système où il y aurait une seule prime unitaire, disons, par région agricole ?

Pour répondre à cette question, on a réparti les producteurs par commune à partir des fichiers de paiement traités. En outre, la superficie éligible aux aides PAC de chaque commune ainsi que la répartition de cette superficie entre les régions agricoles a été établie en se fondant sur les données du recensement agricole et horticole de 2006 (DGSIE). En croisant les deux sources de données, on a pu estimer un montant moyen d'aide par unité de superficie éligible dans chaque région agricole et pour la Région wallonne dans son ensemble.

On a fait choix de la région agricole mais on aurait pu raisonner sur d'autres entités comme par exemple : les arrondissements administratifs, les provinces ou encore, pourquoi pas, sur les orientations technico-économiques (OTE).

Pour exécuter les calculs on a « fondu » la Campine hennuyère dans la partie wallonne de la région sablo-limoneuse.

Figure 6.2 : Ventilation des aides 2006 selon les régions agricoles (€/ha)



Source : DGA

Prendre la superficie éligible plutôt que la superficie agricole utilisée (SAU) a pour effet de « doper » quelque peu le paiement moyen à l'ha dans les régions agricoles où une proportion notable de la SAU n'est pas admissible pour l'activation des droits à paiement.

Par exemple, dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse, si l'on prend la SAU au lieu de la superficie admissible (ou éligible) on observe une baisse de respectivement 12 % et 8 % environ du montant moyen à l'ha. Dans des régions telles que l'Ardenne ou la Haute Ardenne, l'écart entre SAU et superficie éligible est ténu et en tout cas inférieur à 1 %.

Les deux régions où le montant moyen par ha de superficie éligible est le plus élevé (> 370 €/ha) présentent chacune un profil très différent. En effet, en Ardenne la moitié des paiements du 1^{er} pilier vient des primes à la vache allaitante qui, actuellement, n'entrent pas dans le régime de paiement unique tandis que dans le Condroz 2/3 environ des paiements relèvent de ce régime.

Les trois régions agricoles où le paiement à l'ha de superficie éligible est le moins élevé sont celles dans lesquelles la part due aux paiements laitiers est importante en regard de ce que l'on observe dans les autres régions agricoles. Cette proportion croîtra encore puisque l'aide unitaire (€/tonne) au lait doit s'apprécier de 50 % au cours de la prochaine campagne.

Par ailleurs, il n'est pas étonnant de relever que, dans les régions sablo-limoneuse et limoneuse, la structure des paiements du 1^{er} pilier est à peu de chose près la même car la répartition de la SAU y est similaire. Dans ces régions agricoles, les aides au titre du régime de paiement unique forment près de 75 % du total desdits paiements.

VI.2 LE 2^{EME} PILIER

VI.2.1 Les mesures adoptées en Région wallonne

Au total dix mesures ont été arrêtées en application du règlement (CE) n°1257/99 :

Mesure 1	Investissements dans les exploitations agricoles
Mesure 2	Installation des jeunes agriculteurs
Mesure 3	Formation
Mesure 4	Agroenvironnement
Mesure 5	Amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles
Mesure 6	Sylviculture
Mesure 7	Diversification – Pluriactivité – Produits de qualité
Mesure 8	Services et infrastructures nécessaires au développement de l'activité agricole et du monde rural
Mesure 9	Protection de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'espace naturel
Mesure 10	Rénovation et développement des villages, protection et conservation du patrimoine rural

Contrairement aux mesures 7 à 10 qui se basent sur des projets, les mesures 1 à 6 relèvent de régimes d'aides.

Le PDR couvre l'ensemble du territoire wallon à l'exception de la province du Hainaut qui relève du programme de « Phasing out » de l'objectif n°1. Le total des concours publics projetés est estimé à environ 207 millions d'euros pour la période 2000-2006. Les actions

prises sur pied dans ce cadre-là se font dans le respect des modalités d'application du règlement (CE) n°1257/1999 sur lequel se fonde le PDR.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures 1 et 2 du PDR, la Région wallonne octroie, avec l'aval des autorités européennes, des aides additionnelles (top up) sous diverses formes (garantie, subvention-intérêt, subvention en capital). Celles-ci également sont entièrement à charge du budget régional.

Enfin, il est à noter que si les agriculteurs forment le public cible principal, du moins en termes de concours financier, ils ne sont pas les seuls bénéficiaires du PDR. En effet, la mesure 5 vise plutôt le secteur agroalimentaire, la mesure 6 vise la filière sylvicole et ses acteurs. La mesure 8 s'adresse plus particulièrement aux associations agricoles et à celles actives en milieu rural. La mesure 9 est axée sur les autorités publiques locales et le milieu associatif actif en milieu rural. Quant à la mesure 10, si celle-ci bénéficie à l'ensemble de la population rurale, son succès est largement tributaire du dynamisme des autorités communales concernées.

VI.2.2 Exécution du PDR entre 2000 et 2006

L'année 2006 est la dernière de l'actuelle programmation du PDR soutenue par le règlement n°1257/1999 du Conseil. Notons à titre d'information qu'une dernière touche est mise sur une nouvelle programmation, couvrant la période 2007-2013. Elle est portée par le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil relatif au soutien du développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Toute information relative à la nouvelle programmation peut être consultée à l'adresse suivante : http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=163

On observe qu'entre 2000 et 2006 les concours publics octroyés dans le cadre du PDR ont quintuplé en volume ainsi que le montre le tableau 6.2 ci-après. La plus forte progression de la période se situe en 2006 avec près de 56 % de concours publics en plus que l'année précédente. En 2003, à mi-parcours de la période de programmation, les concours publics cumulés (sur les années précédentes) représentaient moins de 40 % du total obtenu en fin de période.

On peut en conclure que la « logique » PDR ne s'est installée que très progressivement. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer cela : lenteur de pénétration de l'information dans les différents publics-cibles, réserve « naturelle » des bénéficiaires potentiels face à de nouvelles perspectives, attentisme de certains devant « l'inconnu », évolution et aménagement des règlements organisant les aides, délais parfois importants entre l'idée de base d'un projet et sa mise en route effective, etc...

En ce qui concerne la période 2000-2006 passée en revue on note que des concours publics ont été octroyés en rapport avec le volet wallon de la programmation 1994-1999 du PDR ou avec des mesures prévues dans le volet fédéral de cette programmation et qui, suite à la dernière étape de régionalisation de l'agriculture, sont passées du cadre fédéral à celui de la Région wallonne. Ceci touche les mesures 1 et 2 (FIA) ainsi que la mesure 4 (agro-environnement). C'est ainsi qu'en 2000 et 2001 respectivement, plus de 95 % et de 80 % des concours publics relevaient de cette particularité alors qu'en 2005 et 2006, cette part est tombée à 16 % et 15 % des concours publics. Il faut savoir en outre que les mesures visées ne sont pas ponctuelles mais ont une portée qui s'étend sur plusieurs années. Par exemple un agriculteur qui s'inscrit dans une mesure agro-environnementale s'engage fermement à respecter le cahier des charges concerné pendant au moins 5 ans ; il se verra octroyer la compensation prévue pendant au moins cinq années même si la période de programmation s'achève avant cela. De même un agriculteur dont le dossier d'investissement est accepté à l'échelon du FIA se verra octroyer une subvention-intérêt pendant une période pouvant aller jusqu'à 15 années, soit une durée dépassant 2 périodes de programmation du PDR.

Tableau 6.2 : Montants des concours publics dans le cadre du PDR (en millions d'euros)

Mesures	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
M1 et 2	11,405	13,745	14,529	21,673	23,706	20,684	26,902	132,644
M3		0,245	0,098	0,268	0,288	0,739	0,347	1,985
M4	2,073	6,760	7,701	10,614	11,504	15,424	20,327	74,403
M5			0,245	1,067	3,021	0,473	2,080	6,886
M6			2,870	2,332	3,816	2,342	8,926	20,286
M7			0,085	0,002	0,018	0,172	0,313	0,590
M8			0,019	0,543	3,109	3,356	1,570	8,597
M9			0,003	0,263		0,041	0,289	0,596
M10			0,011	0,009	0,004	1,746	9,238	11,008
Evaluation	0,024				0,237		0,006	0,267
Total	13,502	20,750	25,561	36,771	45,703	44,977	69,998	257,262

Source : DGA

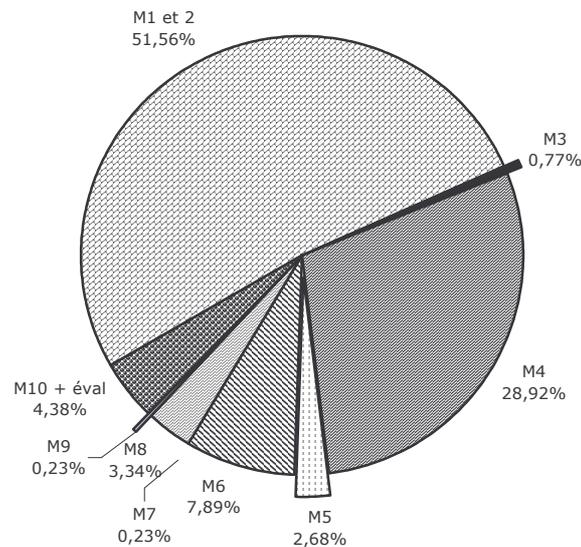
Les mesures 1 et 2 s'inscrivant dans le champ d'action du « Fonds d'investissement agricole » (FIA) ont été tout au long de la période nettement les plus importantes en termes de concours publics. Comme leur nom l'indique, ces aides ne sont que la quote-part publique dans le coût total des actions entreprises au titre de ces mesures. En 2006, par exemple, la participation des bénéficiaires dans le financement de ces actions s'est élevée à environ 66 millions d'euros, soit 71 % du coût total de ces mesures. Le FEOGA est intervenu, en moyenne, à concurrence de 29,41 % dans la participation publique.

La mesure 4, encore appelée agro-environnement, vient au second rang des concours publics. Au cours de cette période lesdits concours y ont été multipliés par un facteur 9,8 de sorte qu'en 2006 les concours publics liés à cette mesure représentent 75 % de ceux engagés pour les mesures 1 et 2 alors qu'ils n'en représentaient même pas 20 % en 2000. A la différence des mesures 1 et 2, ces aides sont totalement financées par le pouvoir public et la participation du FEOGA s'élève, en moyenne, à 56 % des concours publics pour 2006 ; c'était déjà le cas les années précédentes.

En 2006, les mesures 6 (sylviculture) et surtout 10(développement et rénovation des villages) ont connu une poussée très considérable puisque par rapport aux concours publics moyens annuels observés jusque là, les dépenses ont été multipliées par respectivement 3,70 et plus de 30 ! En ce qui concerne la dernière mesure (10) on peut conclure que les projets qui s'y réfèrent n'ont réellement commencé qu'au cours de la dernière année de programmation.

La figure ci-après donne la répartition des concours publics entre les différentes mesures sur la période 2000-2006.

Figure 6.3 : Répartition des concours publics entre 2000 et 2006



Source : DGA

Notons à titre d'information pour les uns et en guise de rappel pour les autres, que les paiements en faveur des exploitations situées en zone défavorisée n'ont pas été intégrés à la programmation 2000-2006 du PDR wallon, contrairement à d'autres régions ou Etats membres. Ils constituent une aide d'Etat autorisée par la Commission européenne. L'indemnité perçue par les agriculteurs est fonction de l'importance de la superficie localisée dans la zone concernée avec toutefois un plafond fixé à 1 735 € par exploitation. La charge annuelle pour le budget wallon avoisine 8,5 millions d'euros.

Enfin, la Région wallonne a obtenu l'autorisation d'apporter un soutien particulier (top up) aux mesures 1 et 2, ce qui sur les 7 années de la période, représente un total d'environ 13 millions d'euros à charge exclusive du budget régional.

VI.2.3 Concours publics et fonds privés entre 2000 et 2006

Dans le tableau 6.3 qui suit, en guise de récapitulatif de la période 2000-2006, on donne pour chacune des mesures la ventilation des concours publics (Région wallonne et FEOGA) délivrés sur la période de programmation ainsi que l'évaluation de la participation du privé dans le financement des mesures.

On relève que les mesures 1 et 2, liées au FIA, ont un poids considérable dans le volume financier généré par le PDR puisqu'elles représentent près de 75 % du financement total. Ces mesures sont financées à près de 70 % par le privé. La mesure 5 est, quant à elle, financée à plus de 80 % par le privé. Cette importante participation des bénéficiaires eux-mêmes dans le financement des actions trouve sa justification dans le fait que l'essentiel des investissements opérés au titre de ces mesures ont comme finalité l'amélioration des revenus des bénéficiaires.

Par contre, le financement de la mesure 4 est totalement couvert par des fonds publics. La « philosophie » qui sous-tend cette mesure est très différente. En effet, les aides octroyées visent soit à compenser une perte de revenu causée par l'adoption d'un nouveau mode de production moins intensif, soit à récompenser un effort consenti pour améliorer l'environnement ou pour adopter des pratiques agricoles qui vont au delà de ce que préconisent les bonnes pratiques usuelles.

Tableau 6.3 : Montants cumulés des concours publics et des financements privés dans le cadre du PDR (en millions d'euros)

Mesures	Concours publics			Financement privé	TOTAL
	RW	FEOGA	total		
M1 et 2	92,884	39,760	132,644	306,880	439,524
M3	1,474	0,511	1,985		1,985
M4	32,057	42,346	74,403		74,403
M5	2,416	4,470	6,886	33,050	39,936
M6	14,902	5,384	20,286	8,826	29,112
M7	0,429	0,161	0,590	1,308	1,898
M8	6,398	2,199	8,597	0,183	8,780
M9	0,439	0,157	0,596		0,596
M10	8,179	2,829	11,008	2,962	13,970
Evaluation	0,132	0,135	0,267		0,267
Total	153,310	97,952	257,262	353,209	610,471

Source : DGA

VI.2.4 Comparaison entre programmation et réalisation du PDR

Au fil de son exécution le PDR a fait l'objet d'adaptations sur le plan budgétaire mais aussi quant aux objectifs à atteindre.

Dans la comparaison qui suit sont reprises les estimations d'avant (ex ante) le démarrage de la programmation 2000-2006 et les réalisations observées après la fin (ex post) de la période. Dans ce contexte, on n'a pris en considération que les concours publics (RW + FEOGA) et uniquement les actions propres à la période 2000-2006 ; ceci explique les écarts, parfois conséquents, observés avec la dernière colonne du tableau 6.2.

Tableau 6.4 : Montants cumulés des concours publics et des financements privés dans le cadre du PDR (en millions d'euros)

Mesures	EX ANTE		EX POST		(2)/(1) [%]
	Montants (1)	Pour-cent	Montants (2)	Pour-cent	
M1 et 2	61,60	37,9	67,32	39,4	109,3
M3	3,37	2,1	1,99	1,2	59,1
M4	22,30	13,8	53,53	31,3	240,0
M5	15,87	9,8	6,89	4,0	43,4
M6	19,88	12,2	20,29	11,9	102,0
M7	9,27	5,7	0,59	0,4	6,4
M8	11,23	6,9	8,60	5,0	76,6
M9	1,79	1,1	0,60	0,4	33,5
M10	17,10	10,5	11,01	6,4	63,4
Total	162,41	100,0	170,82	100,0	105,2

Source : DGA

Le tableau montre que, considérées ensemble, les mesures 1 à 6 mises en place par le biais de régimes d'aides ont rencontré un succès allant nettement au-delà des attentes. A ce propos, la mesure 4 est à mettre en exergue puisque les réalisations y sont quasiment 2,5 fois plus élevées que les estimations. Les agriculteurs se sont manifestement sentis très concernés par cette mesure qui, par les actions et les incitants proposés, vise à la prise en compte de l'environnement.

A l'inverse la mesure 5, relative à l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des productions agricoles, a été peu activée. Dans ce cas-ci, le public

cible relève du secteur agro-alimentaire et bien qu'il s'agisse d'un régime d'aides, celles-ci ne sont octroyées que sur base d'un projet d'investissement dont la conception et le montage financier sont a priori relativement complexes.

Globalement les mesures 7 à 10 qui ne ressortissent pas à un régime d'aides n'ont pas connu grande réussite puisque à peine un peu plus de 50 % des concours prévus initialement ont été mobilisés pour leur réalisation. Cela témoigne de la difficulté de concevoir un projet et de le monter avec succès.

VI.2.5 L'avenir du PDR, la programmation 2007-2013

Ainsi que signalé en guise d'introduction au 2^{ème} pilier de la PAC une nouvelle programmation du PDR portant sur la période 2007-2013 a été prévue par le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil qui, entre autres, crée le FEADER⁸, fonds alimenté par :

- Les rubriques de la section garantie du FEOGA axées sur le financement du développement rural,
- Les parties de la section orientation du FEOGA portant sur le financement du développement rural dans les zones de l'objectif 1 et celles relative au financement du programme LEADER +,
- Le produit issu de la modulation des paiements réalisés dans le cadre du 1^{er} pilier de la PAC.

Le nouveau PDR est articulé sur trois axes thématiques et un quatrième intitulé axe Leader. Les trois premiers axes cités correspondent aux visées de l'Autorité européenne en matière de développement rural :

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier,
- Axe 2 : amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural,
- Axe 3 : amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.

Le quatrième axe a pour objet de favoriser l'installation d'un mode opératoire de type LEADER⁹ dans la mise en place des actions à mener dans le cadre des trois axes thématiques.

Notons d'ores et déjà que le dossier introduit par la Région wallonne vient de recevoir l'agrément des autorités européennes, par conséquent plus rien ne s'oppose au démarrage effectif du PDR wallon nouveau cru. Avant cela, la Commission européenne avait approuvé le Plan Stratégique, préalable indispensable.

⁸ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Le règlement (CE) n°1974/2006 de la Commission porte mesures d'application du règlement (CE) n°1698/2005 déjà cité.

⁹ LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

CHAPITRE VII. EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE

Ce chapitre comprend deux parties. On présente d'abord les résultats pour l'agriculture, puis ceux pour l'horticulture.

L'hétérogénéité de l'horticulture et la faible importance de la production porcine en Région wallonne, qui ne sont représentées dans le réseau comptable que par une vingtaine d'exploitations dans chacun des deux groupes, ne permettent pas d'obtenir des informations statistiquement fiables. Le commentaire sera dès lors basé sur les données provenant du réseau comptable flamand de l'ex-CEA (CLE) qui, au moment de la rédaction du présent rapport, sont en décalage de deux années pour une raison technique (dernier exercice comptable disponible : 2003).

En ce qui concerne l'agriculture, les résultats présentés sont beaucoup plus développés. Ils comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT) et enfin, un volet consacré à l'évolution du revenu agricole familial par unité de travail familial.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur le revenu agricole familial ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu à l'échelon des régions agricoles et pour la Région wallonne dans son ensemble.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticoles comprenait 481 exploitations agricoles et 17 exploitations horticoles au 1^{er} janvier 2006^[10]. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique comprise entre 5 et 70 unités de dimension wallonne (UDW)^[11].

Le tableau 7.1 donne la répartition de la population agricole observée (champ d'observation) par orientation technico-économique (OTE) et par région agricole sur base du recensement de la DGSIE (ex-INS) de 2006.

^[10] Depuis l'exercice comptable 2000; précédemment l'exercice comptable allait du 1^{er} mai au 30 avril.

^[11] L'unité de dimension wallonne (UDW) est égale à 5 220 € de marge brute standard (MBS) centrée sur 2002 (moyenne de 5 ans). Une dimension de 20 UDW correspond par exemple à 91 ha de froment d'hiver ou à 45 ha de betteraves sucrières ou à 62 vaches laitières ou à 102 vaches allaitantes et leur suite.

Tableau 7.1 : Répartition de la population agricole observée en 2006 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurassique	Région wallonne
Cultures agricoles	258	1481	6	359	13	0	5	29	11	7	2 169
Lait très spécialisé	15	71	2	84	642	415	18	63	101	30	1 441
Lait moyennement spécialisé	44	156	1	102	100	49	29	77	111	38	707
Bovins mixtes	95	542	8	296	75	21	106	228	338	75	1 784
Bovins à viande	34	180	0	223	114	20	35	253	904	202	1 965
Cultures et lait	56	417	1	84	3	0	5	4	1	3	574
Cultures et bovins non laitiers	107	915	2	258	9	2	8	52	19	24	1 396
Autres orientations agricoles	36	198	0	87	70	14	4	47	45	11	512
Total agriculture	645	3 960	20	1 493	1 026	521	210	753	1 530	390	10 548
Orientations horticoles	21	119	2	38	48	2	1	8	16	6	261
Total Région wallonne	666	4 079	22	1 531	1 074	523	211	761	1 546	396	10 809

Source : DGSIE (ex-INS)

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se fait sur base de deux critères :

- le revenu du travail est obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail familial et le travail non familial. Ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées.
- le revenu agricole familial est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu agricole familial (RAF) est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations.

Les résultats présentés sont des moyennes obtenues par un système de pondération qui extrapole les données observées aux divers ensembles concernés du champ d'observation sur la base du recensement agricole et horticole de l'année correspondante.

VII.1 LE REVENU EN AGRICULTURE

VII.1.1 Structure des exploitations agricoles

Avant d'analyser le revenu des exploitations agricoles wallonnes, il est judicieux de montrer certains éléments structurels des principales orientations technico-économiques (OTE correspondant à la classification des exploitations selon la typologie européenne) et de la Région wallonne (tableau 7.2).

Tableau 7.2 : Données structurelles par orientation technico-économique en Région wallonne (résultats observés en mai 2006)

	Cultures agricoles	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Région wallonne
OTE	1+ 602 à 605	411	412	43	42	811+ 812	813+ 814	
Dimension économique (UDW)	19,98	17,31	20,68	23,42	15,01	25,48	21,98	20,11
Unités de travail (nombre)	1,22	1,44	1,52	1,57	1,30	1,68	1,47	1,41
Superficie (hectares)	73,70	47,22	59,07	66,27	58,92	71,72	68,29	62,79
Vaches laitières (nombre)	0,97	55,80	48,84	36,71	0,24	39,25	10,48	21,52
Vaches allaitantes (nombre)	6,48	2,01	16,19	41,86	67,99	10,44	36,26	28,48
Autres bovins (nombre)	12,21	46,09	71,09	109,41	107,45	50,83	74,60	66,38
Porcs et truies (nombre)	6,39	5,16	9,56	3,60	1,44	4,40	2,77	28,35
Poules et poulets (nombre)	268,89	86,76	280,39	190,30	75,46	215,37	172,51	364,76

Source : DGSIE (ex-INS)

L'exploitation du type « Cultures agricoles » a une dimension économique moyenne proche de 20 UDW. Avec 1,2 UT, elle cultive 74 ha et élève près de 20 bovins en moyenne sur l'année.

L'exploitation laitière très spécialisée a une dimension économique moyenne de 17 UDW. Avec 1,4 UT, elle détient, sur 47 ha, 56 vaches laitières et 48 têtes de bétail d'accompagnement.

L'exploitation « Lait moyennement spécialisée » a une dimension économique moyenne légèrement inférieure à 21 UDW. Avec plus d'UT (1,5 UT) et sur plus de superficie (59 ha) que l'exploitation laitière très spécialisée, elle détient un peu moins de vaches laitières (49 vaches) mais beaucoup plus de vaches nourrices (16 vaches allaitantes contre 2) en moyenne ; le bétail d'accompagnement y est aussi plus important : 71 têtes de bétail en moyenne sur l'année.

La ferme du type « Bovins mixtes » a, en moyenne, une dimension économique légèrement supérieure à 23 UDW, compte 1,6 UT et développe ses activités sur 66 ha environ. On y dénombre en moyenne 42 vaches allaitantes, 37 vaches laitières et un bétail d'accompagnement avoisinant 109 têtes.

L'exploitation de bovins à viande avec une dimension économique moyenne de 15 UDW occupe en moyenne près de 1,3 UT sur 59 ha. Elle élève 68 vaches allaitantes et leur suite (108 têtes de bétail).

Les orientations « Cultures et lait » et « Cultures et bovins non laitiers » sont des orientations combinant chaque fois deux orientations.

L'exploitation moyenne de la Région wallonne possède une dimension économique de 20 UDW. Avec 1,4 UT, elle exploite 63 ha et détient 22 vaches laitières, 28 vaches allaitantes, 66 bovins d'accompagnement, 28 porcs et près de 365 têtes de volailles.

VII.1.2 Revenu du travail par hectare

Dans cette partie, on commente l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2004, 2005 et 2006) pour chacune des principales

orientations technico-économiques (OTE) wallonnes et pour chacune des régions agricoles wallonnes.

Le revenu obtenu en 2006 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2006 et 2005 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

VII.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/ha des trois dernières années pour les principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 7.3, en suivant l'ordre habituel de présentation des orientations technico-économiques (cultures agricoles, lait très spécialisé, ...). Dans le commentaire, on présente les évolutions par ordre décroissant des revenus obtenus pour l'exercice comptable 2006.

En 2006, le revenu moyen par ha des exploitations du type " Cultures et bovins non laitiers " s'élève à 631 €, en augmentation de 34 % par rapport à 2005 et de 8 % par rapport à 2004.

L'amélioration du RT/ha entre 2006 et 2005 s'explique par une hausse des produits de 238 €/ha avec des charges (sans le travail) en augmentation de 76 €/ha. Les postes subissant les plus fortes variations sont: les autres produits (+118 €) suite notamment à l'apparition des primes liées au sucre, le produit des bovins et des cultures fourragères (+77 €), le produit des cultures commerciales (+38 €) et les charges foncières (+21 €).

En 2006, les exploitations laitières très spécialisées obtiennent un RT/ha de 627 €, soit une diminution de 2 % par rapport à 2005 et de 0,4 % comparativement à 2004.

La diminution constatée entre 2006 et 2005 trouve essentiellement son origine dans une augmentation des produits de 68 € par ha et du total des charges (sans le travail) de 80 € par ha. Les postes subissant les plus grandes variations sont les autres produits (+109 €) suite essentiellement à la dernière augmentation des primes liées au lait, le produit des bovins et des cultures fourragères (-31 €), les aliments achetés (+29 €) et les autres charges(+14 €).

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne un revenu du travail de 590 € par ha, soit 24 % de plus qu'en 2005 et 4 % de plus qu'en 2004.

L'augmentation s'explique avant tout par une hausse des produits de quelque 179 €/ha, nettement supérieure à la diminution des charges (sans le travail) qui n'est que de 66 €/ha. Les postes avec les plus fortes variations sont les autres produits (+129 €) suite essentiellement à l'apparition des primes liées au sucre, le produit des cultures commerciales (+42 €), les charges de matériel (+28 €) et les charges foncières (+27 €).

Les exploitations combinant les cultures et le lait obtiennent en 2006 un RT/ha de 571 €, en hausse de 17 % par rapport à 2004 mais en baisse de 4 % par rapport à 2004.

La hausse constatée par rapport à 2005 résulte d'une augmentation des produits de 66 €/ha et d'une diminution des charges (sans le travail) de 28 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant le produit des bovins et des cultures fourragères (-96 €), les autres produits (+82 €). le produit des cultures commerciales (+81 €) et les charges de matériel (+24 €).

Quant à l'orientation « Lait moyennement spécialisé », son RT/ha moyen en 2006 est de 531 €, en augmentation de 13 % par rapport à 2005 et en diminution de 3 % par rapport à 2004.

L'origine de la hausse constatée par rapport à 2005 provient d'une augmentation des produits de 150 €/ha et des charges (sans le travail) de 87 €/ha. Les postes subissant les plus fortes variations sont : les autres produits (+125 €) suite essentiellement à la dernière augmentation des primes liées au lait, les charges de matériel (+52 €), le produit des cultures commerciales (+49 €) et le produit des bovins et des cultures fourragères (-34 €).

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 521 € par ha en 2006, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2005 et de 5 % par rapport à 2004.

La hausse constatée entre 2006 et 2005 provient essentiellement de la hausse des produits de 122 €/ha qui a plus que compensé celle des charges (sans le travail) qui n'atteint que 72 €/ha. Les postes qui subissent les plus fortes variations sont : les autres produits (+63 €), le produit des bovins et des cultures fourragères (+63 €), le produit de la volaille (-28 €), les aliments achetés (+24 €) et le produit des cultures commercçables (+21 €).

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2006 un RT/ha de 425 €, soit une progression de 13 % par rapport à 2005 mais une régression de 5 % par rapport à 2004.

La variation constatée s'explique par une diminution des produits de 51 €/ha et des charges (sans le travail) de 1 €/ha. Les plus fortes évolutions sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (+39 €), les charges de matériel (+15 €), les aliments achetés (-14 €) et les charges de matériel (+10 €).

Tableau 7.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2004, 2005 et 2006 (€)

	2004	2005	2006	Moyenne 2004-2006
Cultures agricoles	566	478	590	545
Lait très spécialisé	630	640	627	632
Lait moyennement spécialisé	548	468	531	516
Bovins mixtes	497	471	521	496
Bovins à viande	449	375	425	416
Cultures et lait	596	487	571	551
Cultures et bovins non laitiers	582	470	631	561

Source : DGA

L'analyse sur la base du seul exercice comptable 2006 ne débouche pas sur les mêmes conclusions que celle réalisée sur les RT/ha moyens des trois dernières années disponibles qui sont repris dans les chiffres repères (par ordre décroissant des montants).

Ce sont les exploitations laitières très spécialisées qui obtiennent en moyenne le RT/ha le plus élevé pour les trois dernières années: 632 €.

Les RT/ha moyens des exploitations des types « Cultures et bovins non laitiers » (561 €), « Cultures et lait » (551 €), « Cultures agricoles » (545 €), et « Lait moyennement spécialisé » (516 €) obtiennent des revenus inférieurs respectivement de 11 %, de 13 %, de 14 % et de 18 % par rapport à celui des exploitations laitières très spécialisées.

Ce sont les exploitations « Bovins mixtes » et « Bovins à viande » qui obtiennent les moins bons revenus : dans l'ordre, 496 € et 416 € de RT/ha, soit 22 % et 34 % de moins que celui des exploitations laitières très spécialisées.

Lait très spécialisé	632
Cultures et bovins non laitiers	561
Cultures et lait	551
Cultures agricoles	545
Lait moyennement spécialisé	516
Bovins mixtes	496
Bovins à viande	416

VII.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

Le tableau 7.4 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud. Dans le commentaire, on présente les évolutions par ordre décroissant des revenus obtenus pour l'exercice comptable 2006.

En 2006, la Haute Ardenne, région à vocation typiquement laitière obtient le revenu moyen le plus élevé, soit 625 € par ha ; elle est suivie le Condroz (597 €) et la région limoneuse (595 €) ; ces revenus sont en hausse respectivement 4, 18 et 20 % par rapport à 2005 et de 2, 5 et 3 % par rapport à 2004.

La région herbagère liégeoise (585 €) est la seule dont le revenu par ha régresse de 1 % par rapport à 2005 et de 3 % par rapport à 2004.

La région sablo-limoneuse (577 €) et la Campine hennuyère (543 €) suivent avec des augmentations respectives de revenus de 17 % et de 9 % par rapport à 2005 ; par rapport à 2004, la hausse est de 1 % pour la région sablo-limoneuse et la baisse est de 2 % en Campine hennuyère.

Les autres régions, souvent orientées vers la production de viande bovine obtiennent en 2006 des revenus moyens en hausse par rapport à 2005, de 10 % pour la Famenne (526 €), de 11 % pour la région herbagère (Fagne) avec 521 € de RT/ha, de 5 % pour la région jurassique et de 11 % pour l'Ardenne (481 €) .

Tableau 7.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2004, 2005 et 2006 (€)

	2004	2005	2006	Moyenne 2004-2006
Région sablo-limoneuse	571	491	577	547
Région limoneuse	576	498	595	556
Campine hennuyère	554	497	543	531
Condroz	567	507	597	557
Région herbagère liégeoise	606	591	585	594
Haute Ardenne	613	600	625	613
Région herbagère (Fagne)	517	471	521	503
Famenne	532	480	526	513
Ardenne	486	434	481	467
Région jurassique	504	443	467	471
Région wallonne	558	497	567	541

Source : DGA

Chiffres repères	
RT/ha moyenne triennale 2004 à 2006 (€)	
Haute Ardenne	613
Herbagère liégeoise	594
Condroz	557
Limoneuse	556
Sablo-limoneuse	547
Campine hennuyère	531
Famenne	513
Fagne	503
Région jurassique	471
Ardenne	467

Le classement des régions agricoles par ordre décroissant du RT/ha n'est pas le même si l'on considère le RT/ha moyen des années 2004 à 2006, qui est repris dans les chiffres repères.

Ce sont en effet les régions à vocation laitière qui présentent les meilleurs chiffres.

Par rapport au RT/ha moyen estimé pour la Haute Ardenne (613 €/ha), celui de la région herbagère liégeoise est inférieur de 3 %, le RT/ha du Condroz, de la région limoneuse et de la sablo-limoneuse se situe environ 10 % plus bas, celui de la Campine hennuyère de 13 %; ceux de la Fagne et de la Famenne se situent environ 17 % plus bas, ceux de la région jurassique et de l'Ardenne sont inférieurs de plus de 23 à 24 %.

En résumé, que ce soit sur la base de la dernière année disponible ou de la moyenne des trois dernières années, ce sont les exploitations laitières très

spécialisées et celles combinant les cultures et la viande bovine qui procurent en moyenne les RT/ha les plus élevés et c'est l'orientation « Bovins à viande » qui obtient le moins bon revenu.

A l'exception des orientations « Lait très spécialisé », toutes les orientations procurent des RT/ha moyens en 2006 supérieurs aux revenus correspondants à la moyenne de la période 2004 à 2006.

Ce sont donc les régions où il y a une plus forte fréquence des orientations de production procurant les RT/ha les plus élevés qui obtiennent les meilleurs revenus du travail.

VII.1.3 Structure des produits et des charges en Région wallonne

Dans ce chapitre, on commente le niveau et la structure des produits et des charges par hectare en 2006 pour chacune des principales orientations technico-économiques et pour la Région wallonne dans son ensemble.

Le tableau 7.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Région wallonne.

Tableau 7.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Région wallonne (2004, 2005 et 2006)

	2004		2005		2006	
	€	%	€	%	€	%
Produits						
Cultures commerciales	588	25,3	584	25,8	599	25,1
Bovins et cultures fourragères	1195	51,4	1135	50,1	1160	48,6
Porcs	68	2,9	72	3,2	83	3,5
Volailles	52	2,2	53	2,4	39	1,6
Autres produits*	422	18,2	421	18,6	509	21,3
Total	2324	100,0	2266	100,0	2390	100,0
Charges						
Travail familial**	885	33,2	875	32,9	895	32,8
Travail payé	14	0,5	14	0,5	11	0,4
Aliments achetés	308	11,6	277	10,4	288	10,6
Aliments de l'exploitation	68	2,6	73	2,8	72	2,6
Engrais achetés	110	4,1	108	4,1	111	4,1
Semences et plants	63	2,4	62	2,3	62	2,3
Produits de lutte	72	2,7	74	2,8	73	2,7
Travaux par tiers	117	4,4	123	4,6	119	4,4
Charges de matériel	319	12,0	335	12,6	352	12,9
Charges foncières	404	15,2	410	15,4	426	15,6
Autres charges	305	11,4	307	11,6	320	11,7
Total	2665	100,0	2658	100,0	2729	100,0

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGA

En 2006, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 390 € par ha. Il est composé pour 49 % par les produits bovins, pour 25 % par les produits des cultures, pour 21 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes découplées ou non et pour 5 % par les spéculations non liées au sol (porcs et volailles).

Les charges totales s'élèvent à 2 729 €. Près d'un tiers de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 22 % du total et comprennent notamment les aliments (11 %) et les engrais achetés (4 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 45 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges de la mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 17 % et celles du foncier pour 16 %.

Par rapport à l'exercice comptable 2005, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en augmentation de 5,5 %, avec un montant moyen des charges qui progresse de 2,7 %.

La composition du produit par ha en 2006 diffère très peu de celle observée en 2005.

Quant à la composition des charges entre 2006 et 2005, elle n'est pas modifiée fondamentalement, on enregistre tout au plus une hausse des charges de matériel de 5 % et des frais d'alimentation de 4 %.

VII.1.4 Revenu du travail par unité de travail

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Région wallonne.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques ; à celle-ci succède l'examen de l'importance dans le revenu des aides (compensatoires,...) et des primes (uniques, ...) issues des premier et second piliers de la politique agricole européenne. Ensuite, sont présentées les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations développées essentiellement en Région flamande). Finalement, la variabilité des revenus agricoles en Région wallonne est abordée en montrant la dispersion des résultats pour les exploitations du réseau comptable.

VII.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/UT des principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 7.6 et sont commentés dans l'ordre décroissant des montants obtenus en 2006 par rapport aux deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2006 et 2005 est la même que celle qui explique l'écart entre les RT/ha 2006 et 2005.

En 2006, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 34 759 €, en augmentation de 19 % par rapport à 2005 et de 1 % à 2004.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 30 313 €, en hausse de 39 % par rapport à 2005 et de 21 % par rapport à 2004.

Quant à l'orientation « Cultures et lait », elle procure, en moyenne, un RT/UT de près de 24 700 €, en augmentation par rapport aux deux années précédentes respectivement de 26 et de 8 %.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à 22 216 €, ce qui est supérieur de 17 % par rapport à 2005 et de 12 % par rapport à 2004.

Les exploitations laitières très spécialisées ont, en moyenne, un RT/UT de 22 042 € en 2006, soit une hausse de 2 % du revenu obtenu en 2005 et de 5 % de celui de 2004.

Le revenu des exploitations « Lait moyennement spécialisé » est de 20 641 € en 2006 ; il est en hausse de 14 % par rapport à 2005 et de 9 % par rapport à l'année 2004.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 19 633 € en hausse de 16 % par rapport à 2005 mais en baisse de 3 % par rapport à 2004.

Tableau 7.6 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2004, 2005 et 2006 (€)

	2004	2005	2006	Moyenne 2004-2006
Cultures agricoles	34 337	29 323	34 759	32 806
Lait très spécialisé	21 019	21 633	22 042	21 565
Lait moyennement spécialisé	18 886	18 169	20 641	19 232
Bovins mixtes	19 864	18 987	22 216	20 355
Bovins à viande	20 173	16 912	19 633	18 906
Cultures et lait	22 883	19 620	24 688	22 397
Cultures et bovins non laitiers	24 973	21 735	30 313	25 673

Source : DGA

Comme chiffres repères, on a repris les revenus moyens des trois dernières années disponibles par ordre décroissant des montants.

Ce sont les exploitations du type « Cultures agricoles » qui obtiennent en moyenne le meilleur RT/UT : plus de 32 800 €. Le RT/UT moyen des exploitations « Cultures et bovins non laitiers » lui est inférieur de 22 %.

Quatre orientations ont des revenus moyens inférieurs allant de 32 à 40 % par rapport à celui de la ferme de grandes cultures : « Cultures et lait » (-32 %), « Lait très spécialisé » (-34 %), « Bovins mixtes » (-38 %) et « Lait moyennement spécialisé » (-41 %).

Les exploitations de « Bovins à viande » ont en moyenne le revenu moyen le plus faible ; ce dernier se situe à 42 % sous le niveau atteint par le RT/UT de la ferme de grandes cultures.

Cultures agricoles	32 806
Cultures et bovins non laitiers	25 673
Cultures et lait	22 397
Lait très spécialisé	21 238
Bovins mixtes	20 355
Lait moyennement spécialisé	19 232
Bovins à viande	18 906

VII.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêt et en capital) ni celles non liées directement à la politique agricole commune (PAC) telle que les subventions à l'achat et à la vente du bétail. Ces aides sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et le second pilier.

Le premier pilier comprend depuis 2005 des aides découplées (ou primes uniques qui, à partir de 2006, comprennent aussi l'aide compensatoire aux produits laitiers et l'aide compensatoire au secteur sucrier) et d'autres non découplées (principalement la primes aux vaches allaitantes). Avant 2005, le premier pilier comprenait toutes les aides compensatoires aux cultures et les primes bovines (et ovines) ainsi que l'aide compensatoire aux produits laitiers à partir de 2004. En 2006 est apparue une aide compensatoire au secteur du sucre suite à la diminution des prix institutionnels du sucre ; cette aide a été immédiatement incorporée parmi les primes uniques.

Le second pilier comprend notamment les aides agri-environnementales, l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique et l'aide à la production intégrée.

Le tableau 7.7 illustre, par secteur, l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2004 à 2006).

En 2006, l'importance des aides rangées dans le premier pilier (primes uniques essentiellement) diffère fortement suivant les orientations de production, soit par ordre décroissant :

- près de 106 % pour l'orientation « Bovins à viande » ;
- près de 82 % pour les exploitations du type « Bovins mixtes » ;
- plus de 69 % pour le type « Cultures et bovins non laitiers » ;
- dans une fourchette allant de 58 à 68 % pour les orientations « Cultures et lait », « Lait moyennement spécialisé » et « Cultures agricoles » ;
- 49 % pour les exploitations laitières spécialisées, ce qui est sensiblement supérieur aux années précédentes (37 % en 2005 et 23 % en 2004).

Tableau 7.7 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

	Premier pilier			Second pilier		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Cultures agricoles	44,7	53,3	58,3	3,6	5,7	6,6
Lait très spécialisé	23,5	37,0	49,4	10,2	9,7	13,8
Lait moyennement spécialisé	45,5	58,1	65,3	8,5	13,0	13,8
Bovins mixtes	75,5	83,1	81,8	13,6	8,0	9,2
Bovins à viande	110,5	125,4	105,7	6,6	20,3	23,5
Cultures et lait	46,2	61,3	68,2	2,5	4,8	3,3
Cultures et bovins non laitiers	62,6	76,8	69,4	5,3	7,7	7,0
Région wallonne	56,4	67,7	69,1	6,5	9,2	10,5

Source : DGA

En 2006 à partir des données extrapolées du réseau comptable, les aides du premier et du second pilier représentent globalement près de 80 % du RT/UT en Région wallonne, dont 87 % proviennent du premier pilier.

L'importance de ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT et de l'augmentation d'aides existantes (lait en 2005 et 2006) ou de l'apparition d'aide nouvelle (sucre en 2006). C'est ainsi que la part des aides dans le revenu a régulièrement progressé en passant de 63 % en 2004, à 77 % en 2005 et à 80 % en 2006.

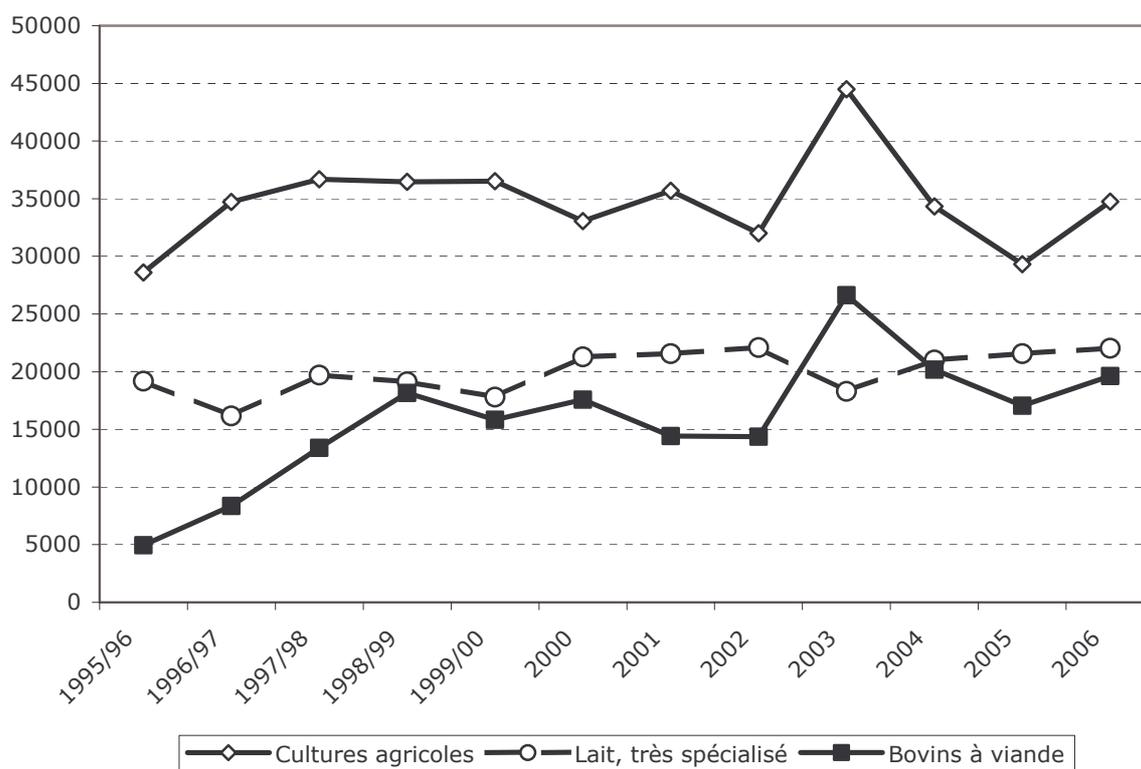
Parmi les aides du premier pilier, les primes uniques liées aux droits ordinaires, jachères ou spéciaux représentent près de 51 % du RT/UT en 2006, ce qui est beaucoup plus qu'en 2005 (39 %).

Pour ce qui est des aides dites du second pilier (100%), la part de l'ensemble des mesures agri-environnementales dans le réseau comptable augmente fortement en 2006 (56 %) par rapport à 2005 (47 %) tandis que celle de l'aide aux régions défavorisées atteint 23 % en 2006 contre 29 % en 2005.

VII.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période

L'évolution du RT/UT est reprise sur une plus longue période (à partir de l'exercice comptable 1995/1996) dans la figure 7.1 qui, par souci de clarté, reprend seulement les trois orientations technico-économiques spécialisées qui sont « Cultures agricoles », « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande ».

Figure 7.1 : Evolution du RT/UT par orientations technico-économiques spécialisées de 1995 à 2006 (€)



Source : DGA

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations puisqu'il se situe généralement aux alentours des 35 000 € (sauf en 1995/96, 2002, 2003 et 2005), alors que les RT/UT des autres orientations sont la plupart du temps inférieurs à 23 000 €.

Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 (environ 37 000 €) ainsi qu'en 2003 (44 500 €). Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €), en 2002 (32 000 €) et en 2005 (29 300 €).

Durant la première partie de la période observée (1995/96 à 1999/00), l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement obtenu un revenu voisin de 19 000 € (sauf en 1996 (16 200 €) et en 1999 (17 800 €)). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à près de 18 300 € en 2003 et finalement remonter à 21 000 € en 2004 et à plus de 22 000 € en 2006.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 (15 800 €) pour s'établir autour des 17 600 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 400 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant plus de 26 600 €, pour redescendre ensuite à moins de 20 200 € en 2004 et à 16 900 € en 2005 pour finalement remonter à plus de 19 600 € en 2006.

Quant aux RT/UT des autres orientations moins spécialisées qui ne sont pas reprises dans la figure 7.1, ils ont évolué de manière fort divergente en fonction de la rentabilité des différentes activités intervenantes.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Région wallonne, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Région wallonne ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DGA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande entre 1995 et 2003 (dernière année disponible).

Comme on peut le constater à l'examen de la figure 7.2, l'orientation technico-économique « Porcs » en Région flamande se distingue nettement des autres orientations non seulement par la grande variation annuelle des revenus mais aussi par son niveau moyen de rentabilité à travers les années :

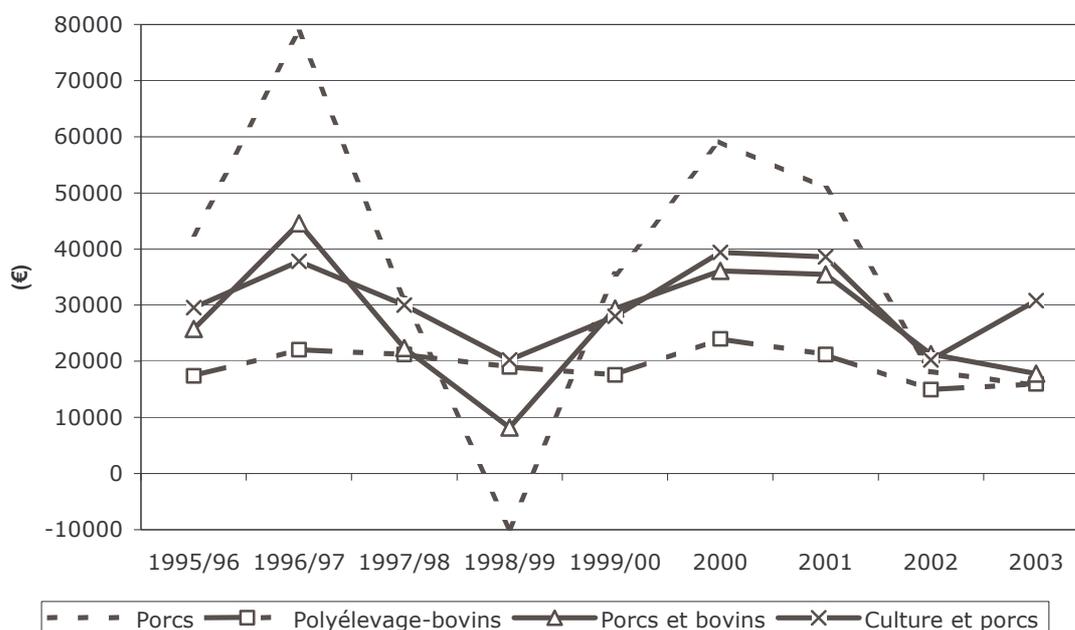
- le RT/UT est passé de l'ordre de 42 700 en 1995 à 15 700 € en 2003 mais a atteint dans l'intervalle des niveaux de 80 000 € en 1996 mais aussi de – 10 000 € en 1998;
- le RT/UT moyen de la période sous revue dépasse 35 800 €, soit le niveau le plus élevé par rapport à toutes les orientations flamandes et wallonnes ; pour les exploitations wallonnes du type « Cultures agricoles » le RT/UT moyen est, en effet, un peu inférieur à 35 500 € pour la période allant de 1995 à 2003.

Etant donné le bon niveau de revenu des cultures, les fermes flamandes combinant les cultures et les porcs obtiennent également de bons résultats : généralement de l'ordre de 30 à 40 000 €/UT sauf en 1998, exercice durant lequel la rentabilité de la production porcine a été négative ; en moyenne, le RT/UT de la période observée est proche de 30 500 €.

L'orientation « Porcs et bovins » procure en moyenne un RT/UT de près de 26 800 € ; elle a accusé une baisse de revenu importante en 1997 et en 1998 passant de 20 000 à moins de 10 000 €.

Enfin, l'orientation « Polyélevage – bovins » obtient un RT/UT de 19 300 € en faisant preuve d'une grande stabilité sur toute la période sous revue ; elle obtient des revenus de l'ordre de ceux constatés pour les principales orientations de production wallonnes à l'exception du type « Cultures agricoles » qui est à un niveau bien plus élevé.

Figure 7.2 : Evolution du RT/UT pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne, de 1995 à 2003 (€)



Source : DGA

VII.1.4.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise dans le tableau 7.8 pour les trois dernières années disponibles et est illustrée sur une plus longue période à la figure 7.3.

Les écarts de RT/UT proviennent des différences d'orientation des productions régionales et des écarts de rentabilité des orientations pratiquées dans les régions.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que les régions de culture comme les régions sablo-limoneuse, limoneuse et le Condroz ont les meilleurs revenus.

En 2006, ce sont les exploitations agricoles situées en région limoneuse qui obtiennent, en moyenne, le RT/UT le plus élevé : près de 28 300 €, soit une hausse de 21 % par rapport à 2005 et de 9 % par rapport à 2004.

Le Condroz, la région sablo-limoneuse et la Campine hennuyère affichent des RT/UT moyens quelque peu inférieurs à ceux observés en région limoneuse : respectivement 28 100 €, 26 800 € et 24 300 €, en augmentation de 20, 19 et 21 % par rapport à 2005 et de 10, 5 et 11 % par rapport à 2004.

La Famenne, la région herbagère (Fagne), la Haute Ardenne et la région herbagère liégeoise ont, en 2006, des revenus très proches : entre 21 300 € et 22 200 €. Par rapport à 2005 (et 2004), les revenus ont augmenté de 15 % (7 %) dans la région herbagère (Fagne), de 13 % (5 %) en Famenne, de 7 % (7 %) en Haute Ardenne et de 2 % (2 %) pour la région herbagère liégeoise.

En 2006, les moins bons revenus sont obtenus en Ardenne et dans la région jurassique ; ils sont respectivement de 20 800 € et de 20 000 €, en hausse de 14 % et de 9 % par rapport à 2005 ; par rapport à 2004, le revenu moyen en Ardenne est en augmentation de 4 % et celui dans la région jurassique est en baisse de 1 %.

Tableau 7.8 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de la Région wallonne, en 2004, 2005 et 2006 (€)

	2004	2005	2006	Moyenne 2004-2006
Région sablo-limoneuse	25 432	22 521	26 756	24 903
Région limoneuse	25 953	23 300	28 281	25 845
Campine hennuyère	21 815	20 135	24 293	22 081
Condroz	25 415	23 477	28 071	25 655
Région herbagère liégeoise	20 778	20 782	21 269	20 943
Haute Ardenne	20 085	20 040	21 429	20 518
Région herbagère (Fagne)	20 233	18 905	21 720	20 286
Famenne	21 271	19 634	22 243	21 050
Ardenne	20 123	18 218	20 843	19 728
Région jurassique	20 211	18 245	19 954	19 470
Région wallonne	23 490	21 573	25 118	23 394

Source : DGA

Chiffres repères	
RT/UT moyenne triennale	
2004 à 2006	
(€)	
Région limoneuse	25 845
Condroz	25 655
Région sablo-limoneuse	24 903
Campine hennuyère	22 081
Famenne	21 050
Région herb. liégeoise	20 943
Haute Ardenne	20 518
Région herb. (Fagne)	20 286
Ardenne	19 728
Région jurassique	19 470

La région limoneuse et le Condroz se situent à des niveaux de revenus supérieurs à 25 600 € par UT, allant jusqu'à plus de 25 800 € pour la première région. La région sablo-limoneuse suit avec un revenu par UT de 24 900 €, soit 4 % en dessous de la région limoneuse.

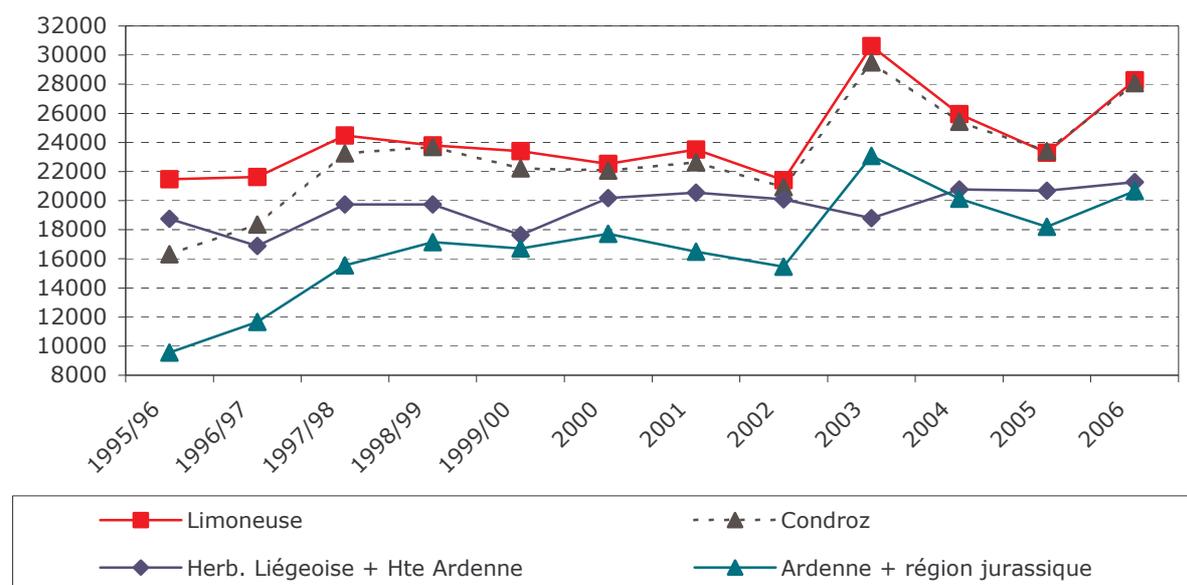
La Campine hennuyère et la Famenne ont des revenus par UT compris entre 21 050 € et 22 100 €. Ce niveau de revenu est inférieur de 15 à 19 % par rapport au revenu obtenu en moyenne par les exploitations situées en région limoneuse.

La région herbagère liégeoise, la Haute Ardenne et la région herbagère (Fagne) se tiennent de près avec des revenus évoluant entre 20 300 € et 20 900 €, respectivement inférieurs de 19 %, 21 % et 22 % par rapport au revenu obtenu dans la région limoneuse.

Enfin, l'Ardenne et la région jurassique ont les revenus les moins élevés avec un RT/UT compris entre 19 500 € et 19 700 €, soit respectivement 24 % et 25 % de moins que la région limoneuse.

Pour examiner l'évolution sur une plus longue période allant de 1995 à 2006, on utilise d'abord les données comptables pondérées calculées par l'ex-Centre d'Economie agricole (CEA) entre 1995 et 1998 ; ces calculs regroupent la région sablo-limoneuse et la Campine hennuyère, la région herbagère (Fagne) et la Famenne ainsi que l'Ardenne et la région jurassique. En conséquence, la série 1999 à 2006 propre à la Région wallonne a été adaptée pour réaliser la figure 7.3. Celle-ci, par souci de clarté, ne reprend que les quatre principales régions agricoles wallonnes.

Figure 7.3 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2006 (€)



Source : DGA

Globalement, les revenus du travail par unité de travail (RT/UT) obtenus dans chacune des régions agricoles wallonnes ont augmenté durant la période 1995 à 1998. Ils ont baissé en 1999. La baisse s'est poursuivie en 2000 uniquement dans la région limoneuse et le Condroz. En 2001, le mouvement de hausse était général sauf dans le regroupement « Ardenne + région jurassique ». Par contre en 2002, toutes les régions agricoles affichaient des niveaux de revenus en diminution par rapport à 2001 mais en 2003, sauf dans les régions à vocation laitière (région herbagère liégeoise), une forte augmentation de revenu a permis d'atteindre les plus hauts revenus pour la période de 1995 à 2003. En 2004 et dans une moindre mesure en 2005, c'est le phénomène inverse qui se produit avec une baisse relativement modérée de revenu dans toutes les régions sauf dans celles à vocation laitière (région herbagère liégeoise) qui ont vu leur revenu augmenter de manière significative (plus de 10 % en 2004 suivi d'une relative stagnation en 2005). En 2006, les revenus ont progressé dans toutes les régions et surtout dans celles où la production bovine et les cultures sont importantes.

Le RT/UT des exploitations des régions limoneuse et du Condroz est en moyenne (quasiment) toujours supérieur aux RT/UT obtenus dans les autres régions agricoles. L'écart entre ces deux groupes de régions est relativement stable mais a tendance à diminuer à partir de l'année 2000 (2003 et 2006 excepté).

Au début de la période observée, c'étaient les exploitations de la région limoneuse qui obtenaient en moyenne les plus hauts revenus: jusqu'à 24 500 € par UT en 1997. Par la suite, les exploitations des deux régions précitées ont obtenu, en moyenne, des RT/UT très proches, caractérisés par une certaine stabilité entre 1999 et 2002 (variation de 20 100 à 23 500 €), des revenus historiquement élevés en 2003 avec un niveau voisin de 30 000 € qui est retombé entre 25 000 € et 26 000 € en 2004 et entre 22 500 € et 23 300 € en 2005 pour remonter ensuite entre 26 700 € et 28 300 € en 2006.

La région herbagère liégeoise dans lesquelles l'orientation laitière est dominante a pratiquement toujours des revenus proches et compris entre 16 000 € et 21 000 €.

Les exploitations du regroupement « Ardenne + région jurassique » obtiennent en moyenne pratiquement chaque année (sauf en 2003) les moins bons revenus.

VII.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Région wallonne

En 2006, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 25 100 €, soit une hausse de 16 % par rapport à 2005 et de 7 % par rapport à 2004 (tableau 7.8).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2004 à 2006, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 23 800 €; il est inférieur de 11 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (tableau 7.9). Les résultats sont également illustrés à la figure 7.4 pour 2005 ainsi que pour la moyenne triennale 2004 à 2006.

Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

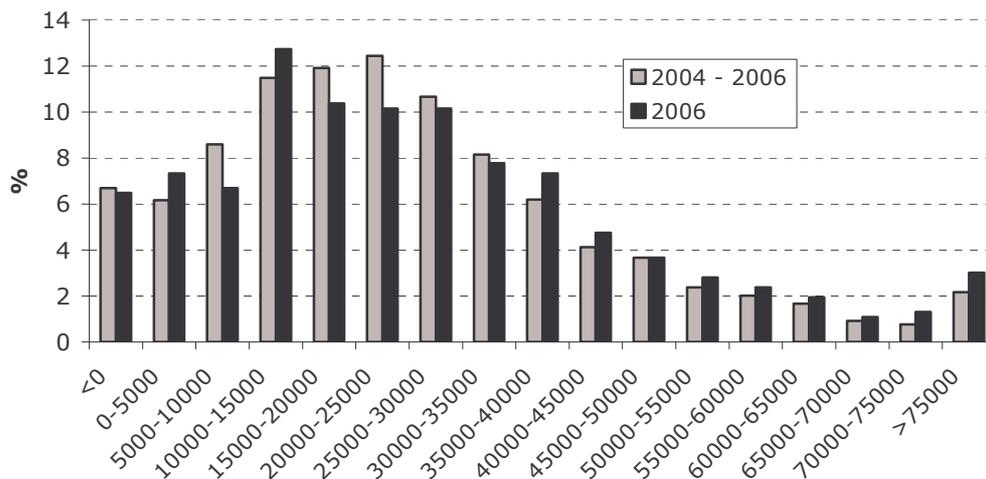
- plus de 7 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2006 ; sur la période couvrant les trois dernières années, ce pourcentage est très légèrement supérieur à 6 % ;
- près de 4 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2006 mais près de 6 % sur la période 2004 à 2006.

Tableau 7.9 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2004 à 2006

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2004	2005	2006	moyenne 2004-2006
<0	6,43	7,20	6,48	6,70
0-5000	5,22	5,93	7,34	6,17
5000-10000	7,03	12,08	6,70	8,60
10000-15000	10,04	11,65	12,74	11,48
15000-20000	12,65	12,71	10,37	11,91
20000-25000	14,06	13,14	10,15	12,45
25000-30000	11,24	10,59	10,15	10,66
30000-35000	8,84	7,84	7,78	8,15
35000-40000	7,63	3,60	7,34	6,19
40000-45000	4,02	3,60	4,75	4,12
45000-50000	2,21	5,08	3,67	3,66
50000-55000	2,41	1,91	2,81	2,37
55000-60000	2,61	1,06	2,38	2,02
60000-65000	2,01	1,06	1,94	1,67
65000-70000	0,80	0,85	1,08	0,91
70000-75000	0,80	0,21	1,30	0,77
>75000	2,01	1,48	3,02	2,17

Source : DGA

Figure 7.4 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)



Source : DGA

En résumé, lorsque le revenu du travail est exprimé par unité de travail et non par hectare, ce sont les exploitations spécialisées en cultures agricoles qui obtiennent les meilleurs résultats en 2006 (près de 34 800 €) et aussi en moyenne pour les années 2004, 2005 et 2006 (plus de 32 800 €).

L'orientation « Cultures et bovins non laitiers » arrive toujours en deuxième position.

Le classement des autres orientations diffère suivant la période observée. Il est présenté selon l'ordre décroissant des revenus obtenus en moyenne pour les années 2004 à 2006.

L'orientation « Bovins à viande » est en troisième position pour la période couvrant les trois derniers exercices comptables disponibles ainsi qu'en 2003, mais elle rétrograde à la cinquième place en 2004 et même au dernier rang en 2005 (moins de 17 100 €) suite à la diminution de la rentabilité du secteur de la viande bovine.

Le RT/UT des exploitations « Cultures et lait » est en quatrième position sauf en 2004 (troisième rang).

Quant à l'orientation « Bovins mixtes », elle se situe toujours à la cinquième place du classement exception faite de 2004, année où elle se situe à l'avant dernière position.

L'orientation « Lait très spécialisé » se trouve à la sixième place mais par année, elle s'est classée deux fois en dernière position (2003 et 2004) pour revenir en troisième place en 2005 suite à l'amélioration de la rentabilité de la production laitière.

Finalement le RT/UT moyen le plus faible pour la période observée est obtenu par les exploitations « Lait moyennement spécialisé » (moins de 19 000 €) ; par année, ce groupe occupe alternativement l'avant-dernière ou la dernière place.

A l'exclusion du RT/UT des orientations « Bovins à viande » et surtout « Cultures agricoles », le revenu constaté en 2004 est toujours supérieur à celui observé pour la période couvrant les trois dernières années disponibles ; c'est particulièrement le cas pour les exploitations « Lait moyennement spécialisé » et « Lait très spécialisé » et, dans une moindre mesure, pour les types d'exploitations « Bovins mixtes » et « Cultures et lait ».

D'autres orientations de production moins fréquentes en Région wallonne doivent certainement retenir l'attention des agriculteurs wallons comme les orientations « Porcs », « Cultures et porcs » et « Porcs et bovins » car elles procurent, sur une longue période, des niveaux intéressants de revenus.

Ce sont évidemment les régions où les orientations de production procurant les RT/UT les plus élevés sont les mieux représentées qui ont les meilleurs résultats. Le classement varie suivant la période observée mais les exploitations situées dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que dans le Condroz obtiennent toujours les RT/UT les plus élevés.

En Région wallonne, le RT/UT moyen obtenu par les exploitations agricoles professionnelles s'élevait à 25 100 € en 2006 et à 23 800 € pour la période 2004-2006.

VII.1.5 Revenu agricole familial par unité de travail familial

Comme indiqué au début du chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un indicateur de revenu qui cerne mieux la rentabilité globale des exploitations à savoir la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Il s'agit du revenu agricole familial par unité de travail familial (RAF/UTF) qui regroupe le revenu du travail et du capital en propriété puisqu'au revenu du travail sont d'une part, ajoutés les éléments imputés (intérêts et fermages) et d'autre part, soustraits les intérêts et les fermages réellement payés.

Le tableau 7.10 donne le revenu agricole familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques pour les exercices comptables 2004 à 2006.

En 2006 et par orientation technico-économique, le revenu agricole familial par unité de travail familial atteint par ordre décroissant les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 41 125 €, « Cultures et bovins non laitiers » 38 428 €, « Bovins mixtes » 30 922 €, « Bovins à viande » 29 966 €, « Cultures et lait » 29 185 € « Lait très spécialisé » 29 074 € et « Lait moyennement spécialisé » 27 708 €.

Tableau 7.10 : Evolution du revenu agricole familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2004, 2005 et 2006 (€)

	2004	2005	2006	Moyenne triennale
Cultures agricoles	39 146	34 445	41 125	38 239
Lait très spécialisé	27 292	27 960	29 074	28 109
Lait moyennement spécialisé	23 719	24 544	27 708	25 324
Bovins mixtes	27 982	26 513	30 922	28 472
Bovins à viande	30 007	26 566	29 966	28 846
Cultures et lait	26 837	24 048	29 185	26 690
Cultures et bovins non laitiers	32 434	29 050	38 428	33 304
Région wallonne	30 363	28 429	32 752	30 514

Source : DGA

Le tableau 7.11 donne, selon les régions agricoles et pour l'ensemble de la Région wallonne, le revenu agricole familial par unité de travail familial (RAF/UTF) obtenu durant les exercices comptables 2004 à 2006 ainsi que la moyenne triennale.

Pour l'exercice comptable 2006, les valeurs présentées par ordre décroissant sont les suivantes : 36 070 € pour le Condroz, respectivement 35 238 € et 33 573 € pour les régions limoneuse et sablo-limoneuse, 31 569 € en Campine hennuyère, 30 845 € en Famenne, 30 056 € en Ardenne, 29 754 € en région herbagère (Fagne), 28 657 € dans la région jurassique, 28 313 € dans la région herbagère liégeoise et 28 219 € en Haute Ardenne.

Pour l'ensemble de la Région wallonne, la moyenne atteint 32 752 € et représente une augmentation de 15 % par rapport à 2006, ce qui est un peu moins important que la hausse moyenne de 16 % observée pour le revenu du travail par unité de travail.

Tableau 7.11 : Evolution du revenu agricole familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2004, 2005 et 2006 (€)

	2004	2005	2006	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	31 545	28 577	33 573	31 232
Région limoneuse	32 120	29 474	35 238	32 278
Campine hennuyère	28 306	26 126	31 569	28 667
Condroz	32 685	30 718	36 070	33 157
Région herbagère liégeoise	26 974	27 156	28 313	27 481
Haute Ardenne	26 136	26 193	28 219	26 849
Région herbagère (Fagne)	27 487	26 047	29 754	27 763
Famenne	29 174	27 367	30 845	29 129
Ardenne	28 682	26 624	30 056	28 454
Région jurassique	28 000	26 053	28 657	27 570
Région wallonne	30 363	28 429	32 752	30 514

Source : DGA

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu agricole familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés (rémunération du capital de l'exploitant). Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants ; par exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est 46% plus élevé que le revenu du travail par unité de travail ;
- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

VII.2 LE REVENU EN HORTICULTURE

Le faible nombre de comptabilités horticoles dans le réseau comptable wallon (une trentaine) ne permet pas de donner des informations valables sur un secteur aussi diversifié ; c'est la raison pour laquelle on a plutôt utilisé les données comptables émanant du Centrum voor landbouweconomie (C.L.E.) de la Région flamande. Les revenus du travail par hectare (RT/ha) et par unité de travail (RT/UT) pour les cinq dernières années disponibles sont repris dans les tableaux 7.12 et 7.13 pour douze types d'exploitations horticoles distingués dans « De rendabiliteit van het tuinbouwbedrijf », boekjaar 2003, publicatie n°2.05, januari 2005, Centrum voor landbouweconomie.

L'analyse qui suit ne sera pas détaillée vu l'ancienneté des données ; elle sera limitée à l'examen des grands groupes d'exploitations horticoles.

VII.2.1 Revenu du travail par hectare

Suivant les données relatives à l'exercice comptable 2003, les exploitations de plantes ornementales procurent en moyenne un niveau de RT/ha (33 600 €) supérieur d'environ 61 % au niveau obtenu par les exploitations de légumes (20 900 €) et de plus de 500 % à celui obtenu par les exploitations fruitières (6 200 €).

Entre les différentes sortes d'exploitations de légumes, le RT/UT varie entre 3 600 € pour l'exploitation de légumes de plein air et 120 200 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre .

Les différentes sortes d'exploitations de plantes ornementales procurent des RT/UT variant entre 11 000 € pour l'exploitation de bégonias et 107 600 € pour l'exploitation de plantes d'appartement.

En moyenne sur plusieurs années (tableau 7.12), ces classements restent relativement stables. Toutefois, on constate une forte variation relative du revenu en horticulture. Sur une période de 5 ans, les fluctuations les plus importantes du RT/ha sont les suivantes :

- près de 62 000 € pour l'exploitation de champignons entre 2000 et 2003 ;
- plus de 44 000 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre entre 2002 et 2003 ;
- près de 33 000 € pour l'exploitation de plantes d'appartement entre 1999 et 2002.

Tableau 7.12 : Revenu du travail par hectare dans les exploitations horticoles de divers types, de 1999 à 2003 (€)

	1999	2000	2001	2002	2003
Exploitations de légumes	18 996	22 700	18 300	18 100	20 900
dont :					
- champignons	144 180	169 400	130 100	113 700	107 500
- fraises	22 993	21 747	22 724	28 886	32 299
- très spécialisées en légumes sous verre	95 332	104 400	81 600	75 800	120 200
- peu spécialisées en légumes sous verre	20 531	24 300	18 600	16 700	27 200
- légumes de plein air	4 167	5 544	6 041	5 578	3 565
Exploitations de plantes ornementales	26 359	26 200	27 400	31 000	33 600
dont :					
- plantes d'appartement	83 954	111 000	109 000	116 700	107 600
- azalées	46 158	40 800	41 400	41 900	34 100
- bégonias	14 926	16 000	12 600	12 400	11 000
- fleurs coupées	74 720	63 500	50 900	65 900	54 500
- autres exploitations de floriculture	48 493	49 900	58 800	54 100	49 400
- pépinières	12 923	12 702	11 257	9 243	15 412
Exploitations fruitières	4 319	4 596	4 523	5 904	6 227
Total horticulture	12 940	14 100	12 700	13 500	14 800

Source : Centrum van Landbouweconomie (CLE)

VII.2.2 Revenu du travail par unité de travail

Les principales orientations horticoles ont des RT/UT assez comparables (tableau 7.13).

En 2003, le RT/UT des exploitations de légumes (32 100 €) est supérieur de 3 000 € à celui des exploitations fruitières (29 100 €) dont le revenu diffère de 3 300 € par rapport à celui des exploitations de plantes ornementales (25 800 €).

Entre les différentes sortes d'exploitations de légumes, le RT/UT varie entre 19 700 € pour l'exploitation de légumes de plein air et 42 000 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre.

Les différentes sortes d'exploitations de plantes ornementales procurent des RT/UT variant entre 12 400 € pour l'exploitation de bégonias et 35 100 € pour l'exploitation de plantes d'appartement.

Comme on le constate à l'examen du tableau 7.13, sur une période de 5 ans, les fluctuations du RT/UT obtenu pour les différentes orientations horticoles peuvent être importantes et ne doivent pas être perdues de vue par les candidats horticulteurs, les principaux écarts observés étant les suivants :

- 14 100 € en plus pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre entre 2001 et 2003 ;
- 11 000 € en moins pour les pépinières entre 1999 et 2002 ;
- 10 000 € en plus pour les légumes de plein air entre 1999 et 2002 ;
- 8 300 € en plus pour les exploitations fruitières entre 1999 et 2003.

Tableau 7.13 : Revenu du travail par unité de travail dans les exploitations horticoles de divers types, de 1999 à 2003 (€)

	1999	2000	2001	2002	2003
Exploitations de légumes	24 853	28 929	25 675	26 749	32 094
dont					
- champignons	24 943	30 975	28 489	24 598	23 382
- fraises	23 586	19 485	19 482	25 168	29 419
- très spécialisées en légumes sous verre	29 550	35 551	27 809	28 165	41 952
- peu spécialisées en légumes sous verre	22 160	26 516	21 625	22 363	26 276
- légumes de plein air	17 398	22 921	27 041	27 809	19 692
Exploitations de plantes ornementales	27 362	27 695	25 916	27 853	25 773
dont					
- plantes d'appartement	28 223	31 120	31 837	34 078	35 105
- azalées	30 485	28 966	30 787	32 334	24 892
- bégonias	15 237	16 179	13 005	13 409	12 354
- fleurs coupées	23 116	20 243	16 002	19 782	17 350
- autres exploitations de floriculture	22 666	23 997	26 432	30 628	23 930
- pépinières	31 770	31 099	23 592	21 100	26 110
Exploitations fruitières	20 845	21 181	23 304	28 799	29 131
Total horticulture	24 877	26 902	25 285	27 537	29 572

Source : DGA

Par ailleurs, on a repris dans la figure 7.5 l'évolution des RT/UT moyens des trois grandes spécialisations horticoles (légumes, plantes ornementales et fruits) entre 1995 et 2003 (dernière année disponible pour la Région flamande).

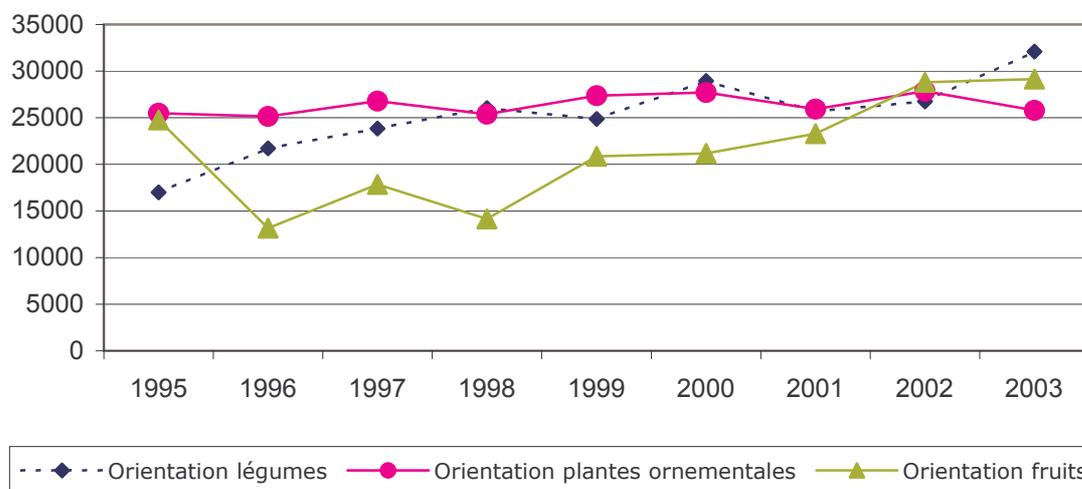
Entre 1995 et 2000, le RT/UT des exploitations spécialisées dans la production de légumes a augmenté de 17 000 à près de 29 000 €, celui obtenu par le secteur des plantes ornementales est passé de 25 500 € à 27 700 € et celui procuré par la culture fruitière a baissé d'environ 24 800 € à 21 200 €.

Durant les trois dernières années disponibles, le RT/UT de l'orientation « Légumes » a progressé chaque année pour atteindre plus de 32 000 € en 2003. Par contre, le RT/UT des « plantes ornementales » a fluctué tantôt à la baisse, tantôt à la hausse, pour se situer à quelques 25 800 € en 2003. Finalement, le RT/UT des exploitations fruitières a toujours augmenté chaque année pour dépasser les 29 100 € en 2003.

En moyenne sur la période de référence (1995 à 2003), ce sont les exploitations spécialisées en plantes ornementales qui obtiennent le RT/UT le plus élevé : presque

26 400 € en moyenne ; celles qui produisent les légumes ont un RT/UT moyen de 25 200 € et celles qui cultivent des fruits, environ 21 500 €.

Figure 7.5 : Evolution du RT/UT pour les grands secteurs horticoles de 1995 à 2003 (€)



Source : CLE

En conclusion, lorsqu'on examine ces différents niveaux de revenu par rapport à ceux que procurent en moyenne certaines orientations de production pratiquées en Région wallonne, l'horticulture mérite certainement un grand intérêt

CHAPITRE VIII. VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE WALLONNE ET CONTRIBUTION DE CELLE-CI A LA PRODUCTION AGRICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL

VIII.1 PRODUCTION AGRICOLE ET HORTICOLE WALLONNE

VIII.1.1 Situation en 2006

En 2006, la valeur de la production agricole finale de la Région wallonne est estimée à 1 520,3 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 7,4 % par rapport à 2005.

Tableau 8.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2006 (en millions d'€)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005 %
Grandes cultures	420,0	417,4	458,2	401,6	392,1	461,7	+17,8
<i>dont</i>							
- céréales	132,0	125,0	152,0	116,9	114,3	174,8	+52,9
- betteraves sucrières	162,8	175,9	179,4	172,3	161,4	132,0	-18,2
- pommes de terre	74,0	62,6	70,0	49,1	62,2	78,8	+26,7
Produits de l'élevage	857,0	856,6	883,8	901,5	869,3	900,5	+3,6
<i>dont</i>							
<i>animaux</i>	441,3	470,4	503,0	524,5	509,6	553,0	+8,5
- bovins	313,0	347,6	388,5	391,2	371,9	419,1	+12,7
- porcs	83,0	79,5	74,3	84,8	83,9	86,2	+2,7
- volaille	38,3	36,7	34,4	41,4	44,4	38,2	-14,0
<i>produits animaux</i>	415,6	386,2	380,8	376,9	359,7	347,5	-3,4
- lait et dérivés	402,5	372,3	364,3	361,5	342,3	330,3	-3,5
Horticulture	163,3	168,6	156,0	153,0	154,8	158,1	+2,1
<i>dont</i>							
-légumes	52,6	46,3	46,6	53,9	47,9	43,1	-10,0
-fruits	24,2	26,0	30,4	28,3	31,7	38,0	+19,9
-non comestibles	86,5	96,3	78,9	70,8	75,2	77,0	+2,4
Total	1 440,3	1 442,6	1 497,9	1456,1	1416,2	1520,3	+7,4

Sources : DGA et CLE

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 900,5 millions d'euros, soit 59,2 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 553,0 millions d'euros, ce qui représente 36,4 % du total et 8,5 % en plus qu'en 2005. La production de viande bovine est la plus importante : elle atteint 419,1 millions d'euros ou 27,6 % du total avec une augmentation par rapport à 2005 de 12,7 %. La production laitière (lait et dérivés) atteint 330,3 millions d'euros, soit 21,7 % du total. La production porcine représente une valeur de 86,2 millions d'euros, ce qui représente 5,7 % de l'ensemble.

Les valeurs des productions de volaille et d'œufs sont moins importantes : elle atteignent respectivement 38,2 et 17,2 millions d'euros, soit 2,5 et 1,1 % de la valeur globale de la production agricole de la Région.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2006, 461,7 millions d'euros, soit 30,4 % de l'ensemble. Ce poste est en augmentation de 17,8 % par rapport à 2005. C'est la production de céréales qui est la plus importante : 174,8 millions d'euros ou 11,5 % du total. La valeur des betteraves, en baisse par rapport à 2005, atteint 132,0 millions d'euros, soit 8,7 % du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 78,8 millions d'euros, soit 5,2 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 158,1 millions d'euros, ce qui représente 10,4 % du total général. C'est le non comestible, fleurs et plantes de pépinières, qui constitue la production la plus importante : 77,0 millions d'€, soit 5,1 % de l'ensemble.

VIII.1.2 Evolutions 1990-2006

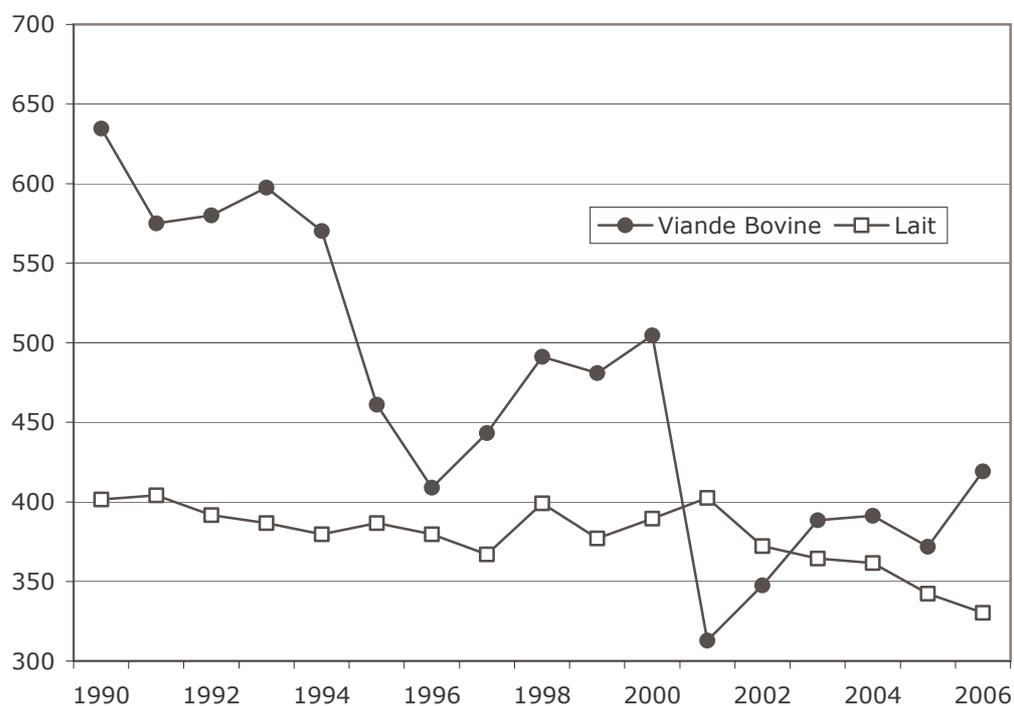
Figure 8.1 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2006 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

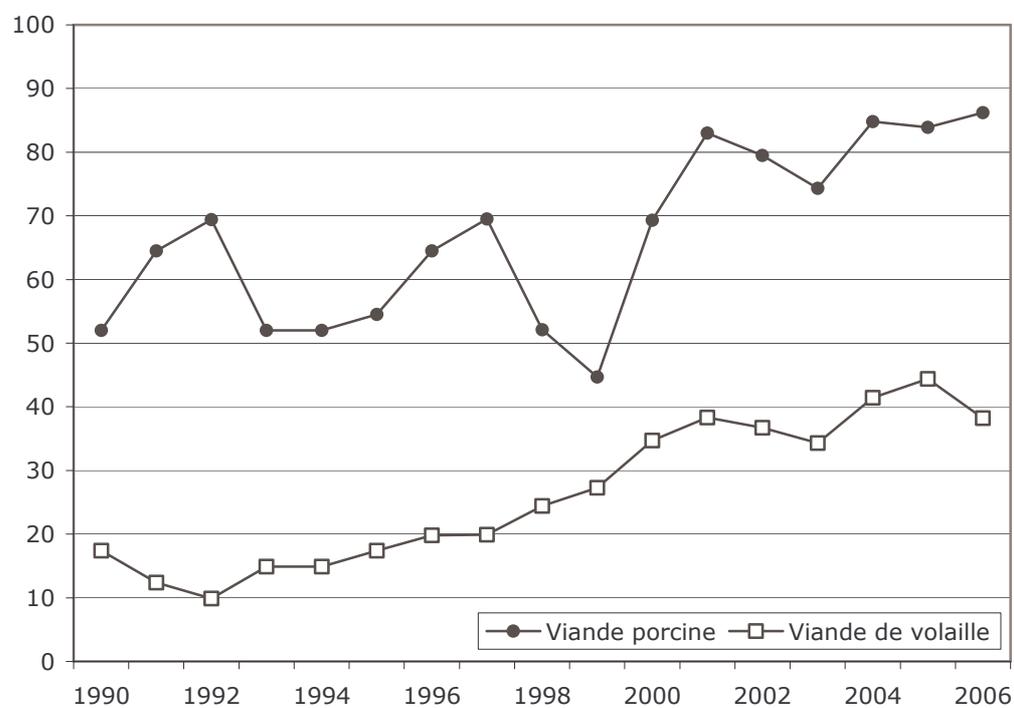
Sur la période 1990-2006, la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant est à trouver dans la PAC avec le passage progressif d'une politique de soutien des prix à une politique de soutien des revenus ayant pour corollaire une baisse des prix des principales productions wallonnes (céréales, viande bovine, lait et betteraves) et la mise en place d'aides compensatoires, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans la valeur de la production. Ces éléments ont eu pour conséquence une forte réduction des emblavements en chicorées à inuline ainsi qu'un recul des effectifs bovins.

Figure 8.2 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2006 (en millions d'€)



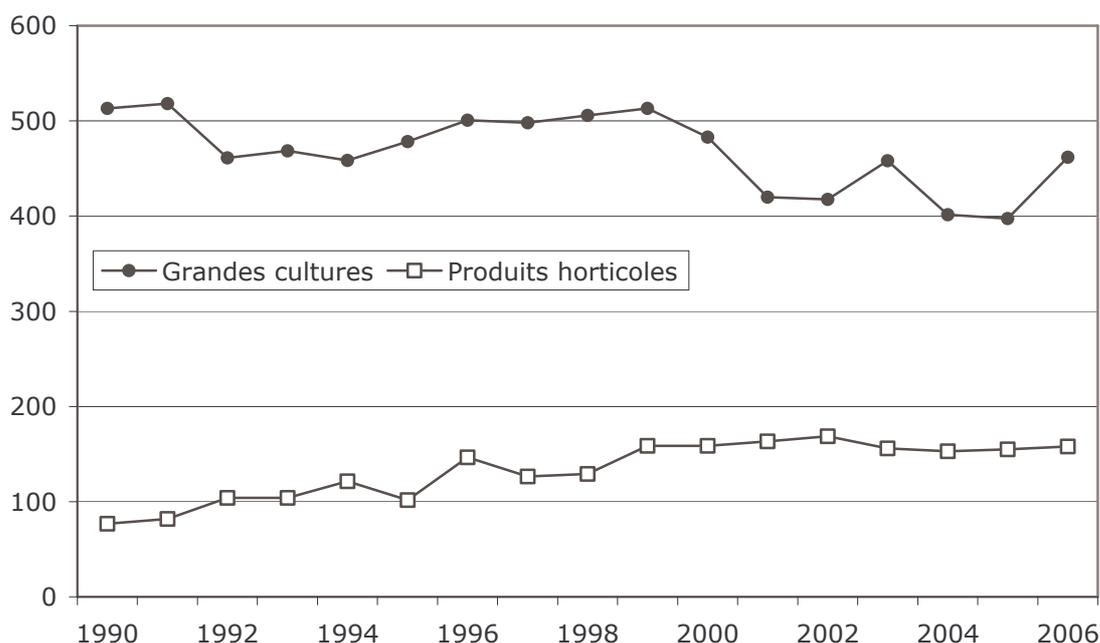
Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

Figure 8.3 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2006 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

Figure 8.4 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2006 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

On constate notamment le recul sensible de la valeur de la production bovine et la relative stabilité de celle de la production laitière. Par contre, l'augmentation de la valeur des productions de porcs ainsi que de l'horticulture peut être remarquée. En ce qui concerne l'ensemble des grandes cultures, une légère tendance à la hausse apparaît.

VIII.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Région wallonne joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 8.2 : Part de la Région wallonne dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2004 (%)

Ensemble des secteurs	25
Grandes cultures	50
<i>dont</i>	
- céréales	64
- betteraves sucrières	64
- pommes de terre	22
Productions horticoles	10
<i>dont</i>	
- légumes	9
- fruits	8
Produits de l'élevage	25
<i>dont</i>	
- bovins	44
- porcs	6
- volaille	15
- lait et dérivés	40
- œufs	12

Sources : DGA et CLE

VIII.2 VALEUR AJOUTEE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE

Des données relatives à la valeur ajoutée brute du secteur agricole wallon sont actuellement disponibles pour 2004. Pour cette année-là, la valeur atteint 726,4 millions d'euros (données DGSIE (ex-INS)).

La valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs de la Région wallonne, exprimée aux prix du marché, est estimée à 59 822,5 millions d'euros en 2004. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à 1,2 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative atteint 3,5 %.

En Région wallonne, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.

CHAPITRE IX. PREVISIONS POUR 2007

IX.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION

IX.1.1 Les exploitations

D'après les résultats provisoires du recensement agricole de mai 2007, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 521 unités en Région wallonne par rapport à mai 2006, passant de 16 557 à 16 036 unités (-3,1 %). Cette diminution est légèrement inférieure à celle constatée entre 2005 et 2006 (645 unités), elle poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations.

IX.1.2 La main-d'œuvre

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations, la main-d'œuvre agricole a diminué de 957 unités pour s'établir à 26 408 personnes (-3,5 % par rapport à 2006).

Tableau 9.1 : Evolution de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne entre 2006 et 2007

Type de main-d'œuvre	2006	2007
Main- d'œuvre à temps plein	15 240	14 776
- hommes	11 884	11 539
- femmes	3 356	3 237
Main-d'œuvre à temps partiel	12 125	11 632
- hommes	6 965	6 730
- femmes	5 160	4 902
Total	27 365	26 408

Source : DGSIE (INS) - recensements agricoles

La diminution semble avoir été plus importante pour la main-d'œuvre à temps partiel (-4,1 %) que pour la main-d'œuvre à temps plein (-3 %). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la main-d'œuvre à temps partiel se trouve surtout dans les plus petites exploitations (les exploitations de moins de 15 hectares représentent 30 % des exploitations, utilisent 42 % de la main-d'œuvre à temps partiel qui représente plus de 70 % du total de leur main-d'œuvre). A titre indicatif, on peut rappeler que, en 1997, la main-d'œuvre employée dans l'agriculture wallonne s'élevait à 36 786 personnes. Au cours des 10 dernières années, le nombre de personnes occupées en agriculture a donc diminué de 10 378 unités, soit une diminution de 28,2 %. Cette évolution décennale peut être mise en parallèle avec celle du nombre d'exploitations agricoles wallonnes qui a diminué de 6 793 unités, passant de 22 829 en 1997 à 16 036 en 2007 (-29,8 %).

IX.1.3 La superficie agricole utilisée

Entre 2006 et 2007, la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,9 % en atteignant 750 364 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 9.2 ci-dessous.

Tableau 9.2 : Superficie agricole utilisée (SAU) en 2006 et en 2007

Cultures	2006 (ha)	2007 (ha)
Céréales pour le grain	183 809	181 665
dont		
froment d'hiver	127 551	125 504
orge d'hiver	30 499	31 066
Cultures industrielles	79 042	79 785
dont		
betteraves sucrières	51 921	51 693
chicorée	7 346	7 346
lin	9 915	9 915
Pommes de terre	25 124	24 996
Fourrages de terres arables	84 833	86 077
dont		
maïs fourrager	52 137	53 734
Légumes de plein air	12 348	11 705
Jachères	20 141	18 189
Prairies permanentes	347 716	344 293
Autres	3 798	3 654
Superficie agricole utilisée	756 811	750 364

Source : DGSIE (INS) - recensements agricoles

Les variations de superficie ne sont généralement pas très importantes. Par rapport à 2006, les céréales sont en légère diminution (1,16 %). Pour les betteraves, le recul est de 0,4 %. Les cultures fourragères sont en légère augmentation (+1,5 %). La superficie en jachères, liée à la politique agricole, est en diminution (-9,7 %).

IX.1.4 Le cheptel

Tableau 9.3 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes entre 2006 et 2007

Cheptel	2006	2007
Bovins	1 329 814	1 328 825
dont		
bovins de moins de 1 an	344 549	344 556
bovins de 1 à 2 ans	255 287	258 174
vaches laitières	223 538	218 192
vaches allaitantes	310 107	311 427
Porcs	370 729	346 960
Ovins	56 607	57 322
Volailles	4 721 050	5 218 977
dont		
poules et poulettes	1 492 468	1 588 794
poulets de chair	3 114 146	3 549 230

Source : DGSIE (INS) - recensements agricoles

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-181 305 têtes). Par rapport à 2006, le cheptel diminue de 1.000 têtes. On notera cependant, comme en 2006, l'augmentation du nombre de vaches allaitantes (+0,4 %).

Le nombre de porcs diminue (-6,4 %), tandis que le nombre de volailles (+10,5 %) augmente fortement, conséquence de la grippe aviaire sur le recensement du mois de mai 2006.

IX.2 LES PRODUCTIONS, LES PRIX ET LES REVENUS

IX.2.1 Les productions

IX.2.1.1 Les productions végétales

En volume, l'année 2007 apparaît globalement être une année moins intéressante que 2006 et surtout que 2004 qui était très satisfaisante.

La récolte des céréales, contrariée en partie par le mauvais temps, est inférieure à celle de 2006 en raison du recul des rendements.

En ce qui concerne les pommes de terre, la hausse des rendements devrait amener une augmentation de la production comprise entre 8 et 12 %.

Pour les betteraves, les indications disponibles font envisager un recul de la production en raison du recul de la surface emblavée et de la diminution du rendement. La teneur en sucre est également moins bonne.

IX.2.1.2 Les productions animales

La production de viande bovine a diminué sensiblement au cours des dernières années. Elle devrait se stabiliser en 2007 par rapport à 2006.

En ce qui concerne les autres viandes, on constatera un léger tassement de la production de viande porcine mais une augmentation de la production de viande de volaille.

Pour le secteur laitier, il y a relative stabilité de la production.

Pour les œufs, une augmentation est aussi prévue.

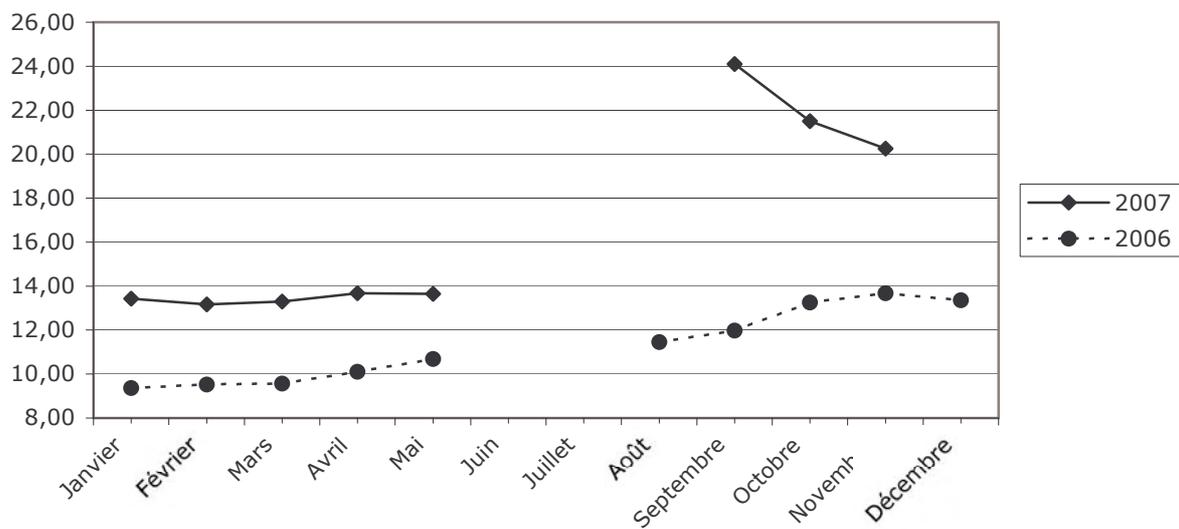
IX.2.2 Les prix

IX.2.2.1 Les productions végétales

Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris, sur quelques figures, les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours de l'année 2006 ainsi que les prix disponibles pour 2007 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 9.1 fait apparaître clairement l'évolution favorable des prix de la campagne 2007-2008. Les premiers mois font apparaître des prix nettement plus élevés que pendant la campagne précédente.

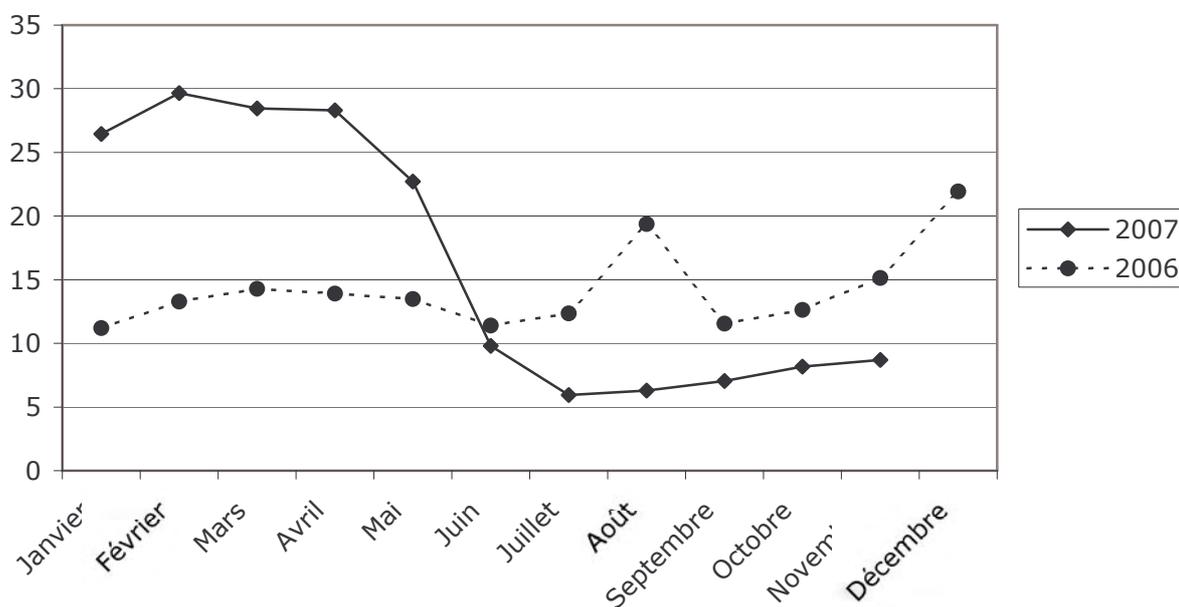
Figure 9.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)



Source : DGA

Pour ce qui est des pommes de terre, les premiers prix mensuels de la récolte 2007 indiquent un net tassement par rapport à la récolte 2006.

Figure 9.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)



Source : DGA

En ce qui concerne les betteraves, l'évolution devrait être à la baisse.

IX.2.2.2 Les productions animales

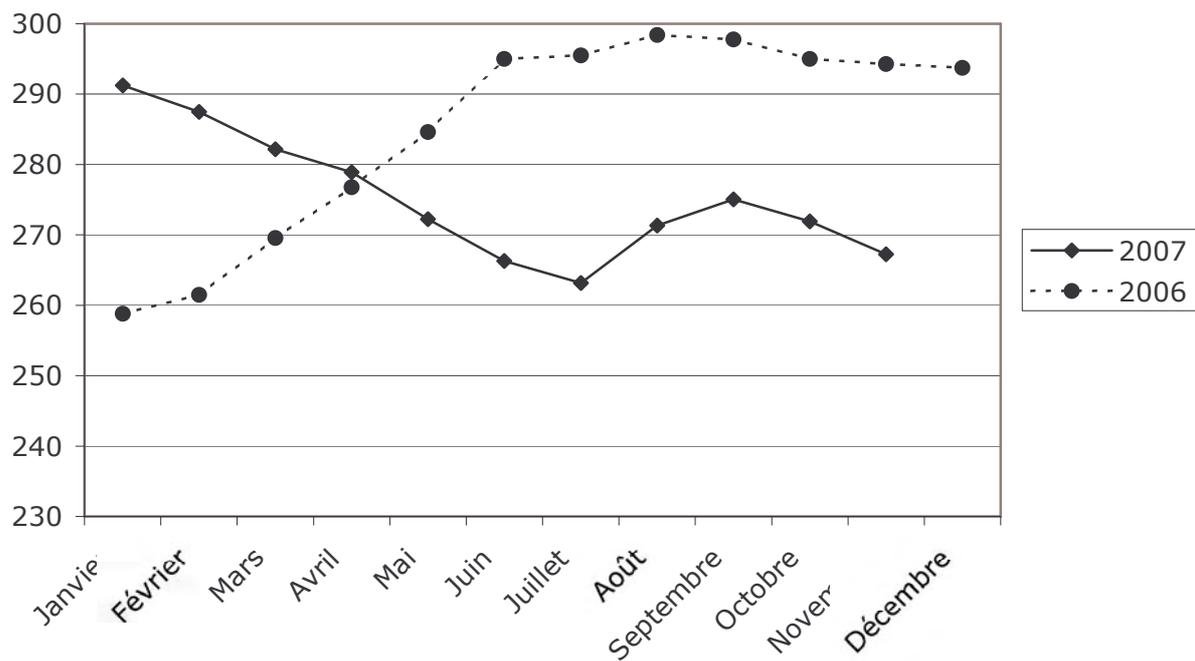
Par rapport à 2006, les prix des bovins évoluent en 2007 à la baisse mais de manière différente selon la qualité des animaux.

En ce qui concerne le bétail de qualité (figure 9.3 et 9.4), on observe en moyenne une baisse des prix des taureaux culs de poulain (environ 3 %). Pour les vaches culs de poulain, c'est une baisse d'environ 2 %.

Le bétail de bonne conformation diminue de manière plus importante (-7 % pour les taureaux).

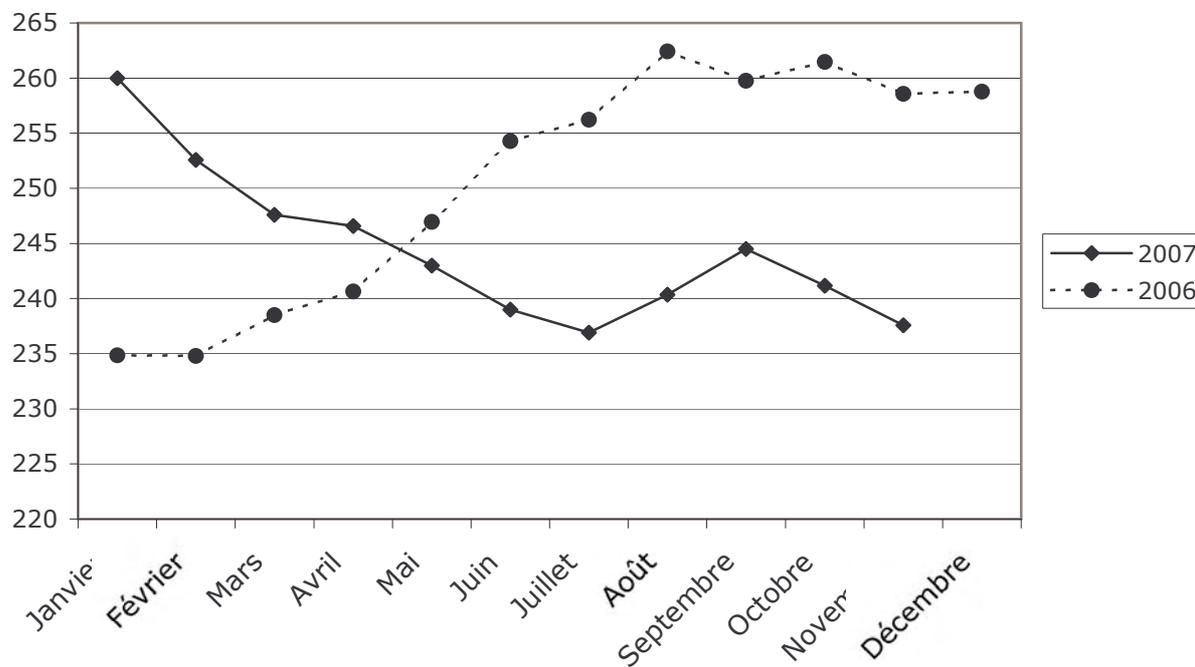
Pour le bétail de moins bonne qualité, les baisses sont de l'ordre de 6 à 10 % pour les taureaux 60 % et les vaches 55 %.

Figure 9.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGA

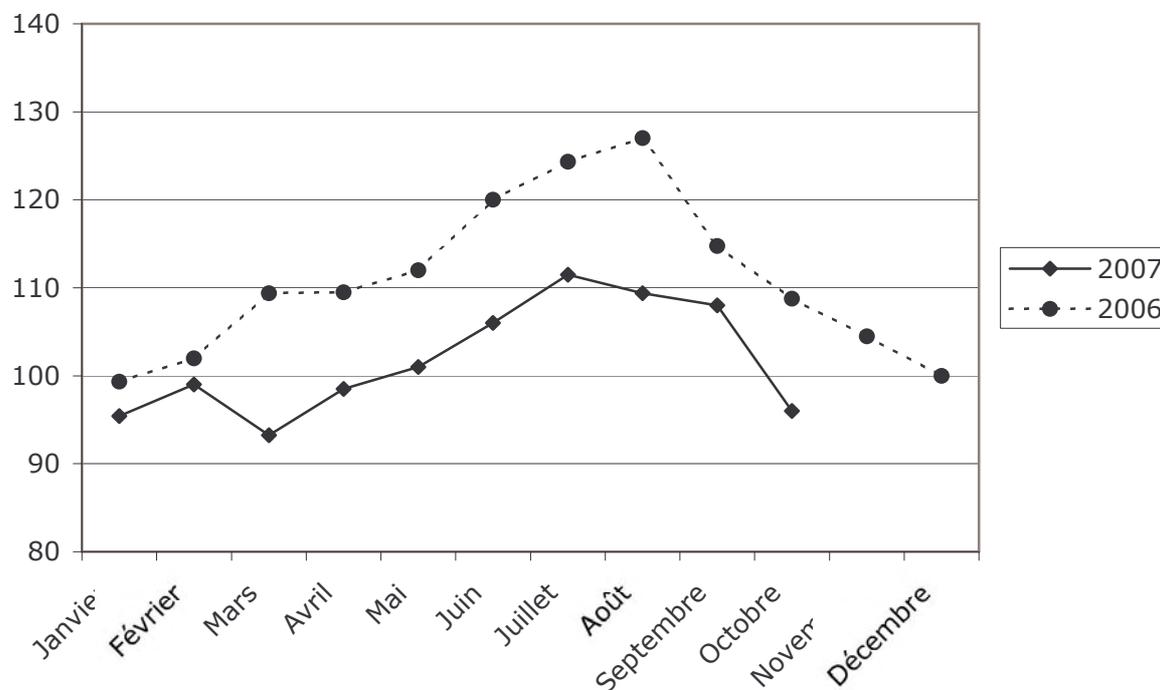
Figure 9.4 : Prix payés aux producteurs de vaches culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGA

En ce qui concerne la viande porcine, après une longue diminution, les prix ont augmenté tout au long de l'année 2006 avec un sommet en septembre. Ensuite, ils ont diminué. En 2007, ils suivent un mouvement très proche mais on s'attend à une baisse moyenne de 10 % en 2007.

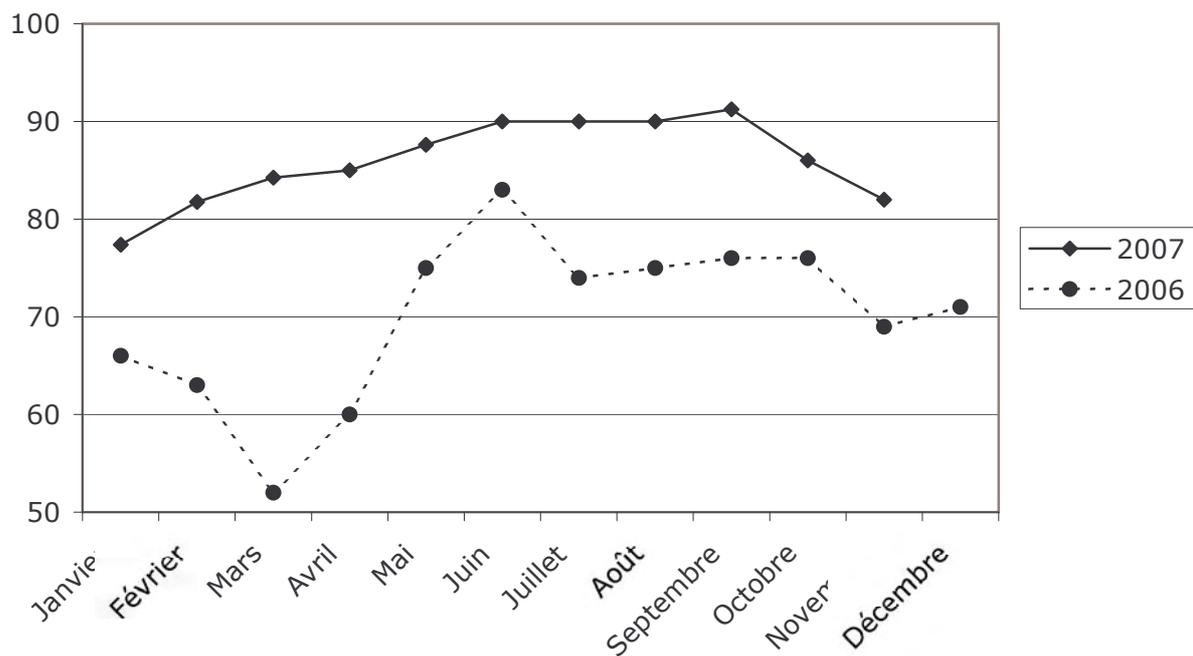
Figure 9.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs sur pieds (€/100kg sur pied)



Source : DGA

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé. Le prix moyen de 2007 devrait, en moyenne, être supérieur (+20 %) à celui de 2006.

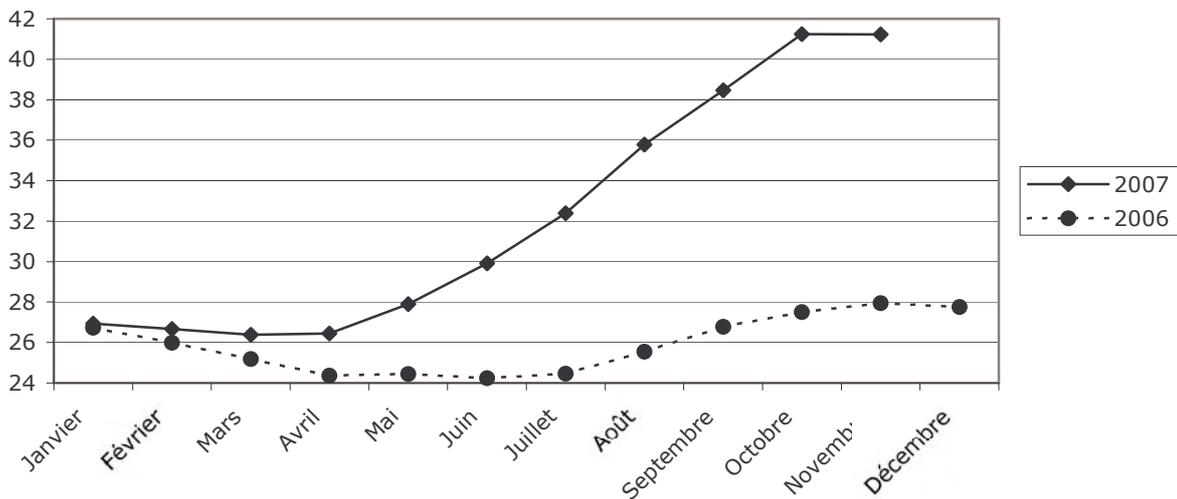
Figure 9.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)



Source : DGA

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2007 devrait être en hausse d'environ 25 % par rapport à celui de 2006. L'écart de prix entre novembre 2006 et novembre 2007 atteint 47,5 % !

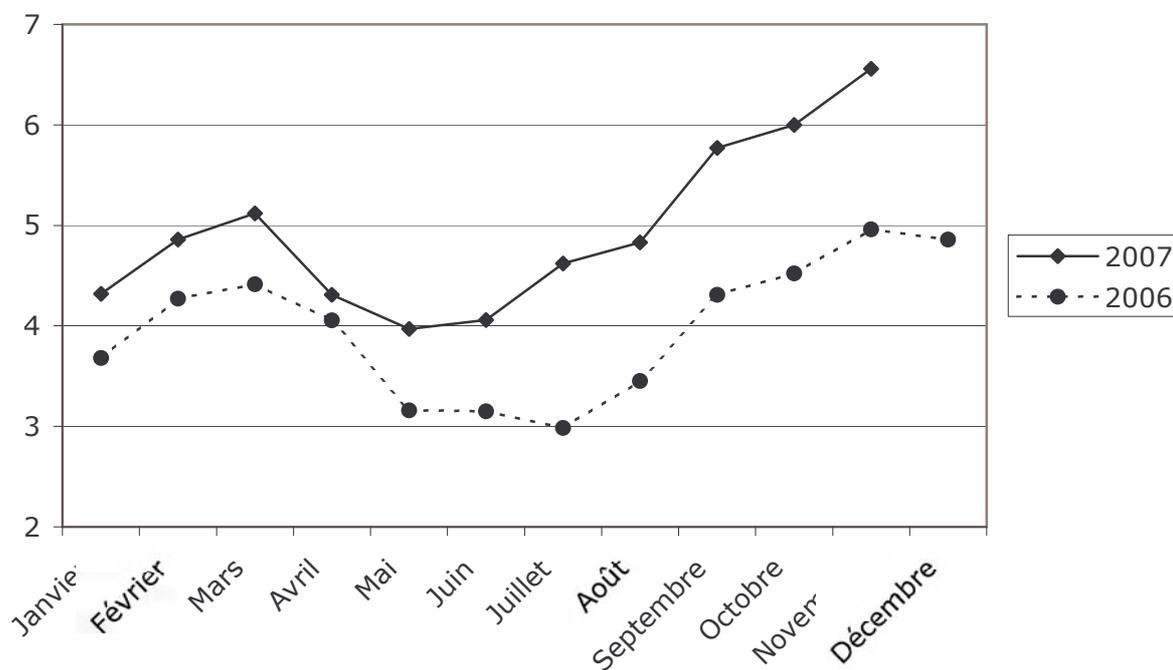
figure 9.7 : Prix de base payés aux producteurs pour le lait (€/100 Kg)



Source : DGA

Enfin, pour les œufs, les prix de 2007 seront en moyenne sensiblement supérieurs à ceux de 2006 (+20 %).

Figure 9.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)



Source : DGA

IX.2.3 Les revenus

D'une manière générale, les productions (volumes) ne sont pas favorables car en diminution. Au contraire, les prix sont généralement plus élevés qu'en 2006. Le tableau suivant permet de se faire une idée de l'évolution des différentes productions.

Tableau 9.4 : Evolutions prévues en 2007

	Volume	Prix	Valeur	Revenu
Grandes Cultures				
Céréales	-	++	+	
Betteraves	+	-	=	
Pommes de terre	+	-	=	
Animaux				
Viande bovine	=	-	-	
Viande porcine	-	-	-	
Viande de volaille	+	+	+	
Lait	=	++	+	
Œufs	+	+	+	
Total				(*)

Source : DGA

(*) Les éléments disponibles ne sont pas suffisants pour se prononcer avec certitude sur l'évolution du revenu global et surtout sur l'amplitude de la variation.

Vu l'évolution favorable des prix, on pourrait prévoir une légère augmentation du revenu mais quelques inconnues comme, entre autres, le déroulement des fins de campagne, les variations d'inventaires, les problèmes de la conservation des pommes de terre, l'impact important des coûts de productions (dont notamment l'évolution du prix du gasoil en hausse de 30 % et la hausse de l'ordre de 20 % du prix des aliments) amènent une incertitude sur l'évolution finale du revenu global.